



CENTRE CULTUREL GERPINNES asbl

Association sans but lucratif
Rue de Villers, 61
6280 GERPINNES

Entreprise N° 0414.076.766
ONSS N° 362-418677-21
IBAN : BE74 0012 5179 5407
Statuts Moniteur Belge n° 2922 – 18 avril 1974
En annexe textes coordonnés mai 2017
et preuve du dépôt au greffe du commerce du Hainaut.

Territoire d'implantation: GERPINNES

www.gerpinnes.tv

<https://www.facebook.com/centreculturelgerpinnes/>

Equipe professionnelle.

Etienne PEVENASSE, directeur – fonds propres – temps plein.
Florence VINCENT, assistante de direction – APE – temps plein.
Silvana DI CALOGERO, chargée de communication – APE – temps plein.
Chloé PEVENASSE, animatrice-coordinatrice chargée de projets – APE – temps plein.
Emilien BURLET, infographiste – APE – temps plein.
Chérif BENNABI, assistant logistique – APE – temps plein.
Michaël MATHOT, assistant logistique – Article 60 – temps plein.

Le centre culturel de Gerpinnes sollicite une reconnaissance en action culturelle générale.

Table des matières

Contexte historique	3
Collaboration avec le Groupe d'action local « ESEM »	4
Situation géographique	5
Structure démographique.....	6
Description des infrastructures	8
Action culturelle	
Rapports conjoints de l'auto-évaluation et de l'analyse partagée.....	11
Développement du travail d'auto-évaluation.....	21
Enjeux	33
Mise en place du groupe de pilotage – conseil d'orientation.....	37
2016 – Les hypothèses d'action	55
Finalisation du dossier	64
2017 – De nouvelles hypothèses d'action.....	68
Projet d'action culturelle générale 2019 – 2023	83
Les opérations culturelles.....	85
Un nouvel outil pour agir dans les quartiers ?.....	94
Auto-évaluation permanente	96
Annexes.....	97

Contexte historique

En 1974, un groupe de citoyens des communes (avant fusions) d'Acoz et Gerpinnes s'associent pour créer un Foyer culturel. Les statuts sont déposés aux annexes du Moniteur belge le 18 avril 1974. Ces citoyens ambitionnent surtout, par le biais d'une institution reconnue, de solliciter un subventionnement pour la construction d'une infrastructure de spectacles. Faute de moyens et, surtout de projets autres que "des briques", l'association reste en sommeil pendant trois ans, jusqu'à la fusion des communes.

En 1977, le Conseil communal de la nouvelle commune de Gerpinnes (après fusion d'Acoz, Gerpinnes, Gougny, Joncret, Loverval et Villers-Poterie) décide, sous l'impulsion de son Bourgmestre, de réveiller l'institution. Le Conseil vote l'octroi d'une subvention de 400.000 FB pour l'engagement d'un animateur à mi-temps et le fonctionnement de l'asbl. Un bureau est mis à disposition dans une ancienne maison communale. Objectif: obtenir l'agrément par le ministère de la culture française.

En 1979, le Foyer culturel de Gerpinnes est agréé suivant la réglementation de l'Arrêté royal de 1970. L'animateur est engagé à temps plein.

En 1996, le Foyer culturel de Gerpinnes adopte la nouvelle appellation de "Centre culturel" et dépose son premier contrat-programme (1996-1999) suivant la réglementation du décret de 1992 modifié par le décret de 1995. Viendront, ensuite, les contrats-programmes de 2000-2003, 2004-2008 et 2009-2018!

Quarante-trois ans après la création de l'association, aucune grande salle de spectacles n'est sortie de terre mais le centre culturel a développé, sur le territoire de cette commune au caractère rural qui compte aujourd'hui plus de 12.000 habitants, sur une superficie de 47,10 km², un travail d'animation socio-culturelle conséquent qui en a fait un opérateur incontournable au service de la collectivité locale. Heureusement, même sans grande infrastructure, les espaces disponibles pour l'action socio-culturelle se sont améliorés.

Sans locaux en gestion propre, hormis des bureaux, pendant près de trente ans, le centre culturel de Gerpinnes a orienté son action vers de nombreuses animations en décentralisation grâce, notamment, pendant une dizaine d'années, à deux autobus aménagés en locaux itinérants d'animation des quartiers.

En 2006, l'association obtient du Collège communal, la signature d'une convention pour la gestion d'une nouvelle maison de village récemment achevée et jouxtant les locaux occupés par le centre. Le centre culturel procède à quelques aménagements de ce lieu afin de pouvoir y développer un travail de diffusion qu'il ne pouvait proposer jusque-là. De nouveaux ateliers, amenés par des citoyens motivés, vont aussi compléter l'offre culturelle et drainer vers le centre un public nouveau, augmentant le rayonnement du centre et sa visibilité. Ce nouveau soutien important va dynamiser la motivation de l'équipe du centre et de ses responsables. Cette amélioration de la situation intervient cependant trop tard pour générer une augmentation du programme d'activités susceptible de permettre une montée de catégorie à l'horizon du début du nouveau contrat-programme en 2009. En catégorie trois depuis le passage aux dispositifs de classement du décret de 92/95, le centre y reste jusqu'à aujourd'hui.

En 2010, le conseil communal prend une nouvelle décision importante pour le centre culturel : le vote d'un budget extraordinaire pour la construction d'une extension des locaux occupés par le centre. En 2016 cette nouvelle extension, adossée aux bureaux du centre, est inaugurée, permettant de poursuivre dans de bien meilleures conditions le travail d'animation. La visibilité du centre culturel est à nouveau augmentée.

Le travail d'autoévaluation et d'analyse partagée induit par le décret de novembre 2013 va, dans ce contexte positif, donner une impulsion nouvelle au centre et à son équipe par les perspectives nouvelles qu'il va faire apparaître. Chacun va se mobiliser pour réussir le défi de l'entrée dans le nouveau dispositif décentralisé.

Collaboration avec le Groupe d'action local « Entre-Sambre-Et-Meuse »

Un travail de collaboration, mené depuis quinze ans sur un territoire élargi, doit ici être mentionné pour l'impact qu'il a eu sur l'évolution de nos propres projets. Initiée dès 2002, une première expérience de travail trans-communal abouti à la reconnaissance d'un premier plan de développement stratégique porté par le GAL ESEM sur le territoire de quatre communes : Cerfontaine, Florennes, Gerpennes et Walcourt. Ce plan de développement est inscrit dans le cadre du programme européen Leader+ 2000-2006.

Dans les projets développés par le GAL au cours de la période 2003-2008 – développement culturel, valorisation du folklore et du patrimoine culturel, cadre de vie, patrimoine bâti et paysager, biodiversité, réseau des liaisons inter-villages – notre centre culturel s'associa plus particulièrement, avec le centre culturel de Florennes, au projet porté par le centre culturel de Walcourt "Valorisation du folklore et du patrimoine culturel de l'Entre-Sambre-et-Meuse". Cette collaboration ouvrit des perspectives nouvelles pour notre centre et son équipe, notamment en matière d'échanges d'idées, de partage de modes de fonctionnement et de développement de projets nouveaux. Elle initia également une réflexion beaucoup plus large sur le lien entre notre travail socioculturel et les particularités du territoire.

Le GAL ESEM et ses partenaires initient ensuite une seconde programmation Leader, de 2008 à 2014. Autour d'une nouvelle thématique : l'amélioration de l'espace rural et de la qualité de vie en milieu rural, sous l'appellation « Regards croisés sur la ruralité », cette nouvelle collaboration nous permet de poursuivre et de développer le travail entamé au cours de la première expérience de cinq ans.

Notre centre culturel poursuivra durant cette période ses partenariats avec les centres culturels de Florennes et Walcourt et avec l'échevinat de la culture de Cerfontaine, en développant notamment un festival centré sur la ruralité, le festival « Ça vous botte ! »

De nombreuses actions menées dans ce cadre engendrent aujourd'hui encore une dynamique d'action liant notre travail socioculturel au cadre rural de nos communes. Au terme de la deuxième période de cinq ans de collaboration, la commune de Cerfontaine décida de sortir du projet. Après un travail de consultation et de concertation sur le territoire des trois autres communes et suite à la décision de la commune de Mettet de s'associer à de nouveaux projets, une nouvelle candidature fut déposée par le GAL ESEM pour la période 2017-2021. Cette candidature fut à nouveau retenue. Dans la continuité des précédents projets, les trois centres culturels collaboreront plus particulièrement sous le thème de la citoyenneté active en associant la Commune de Mettet à leurs actions.

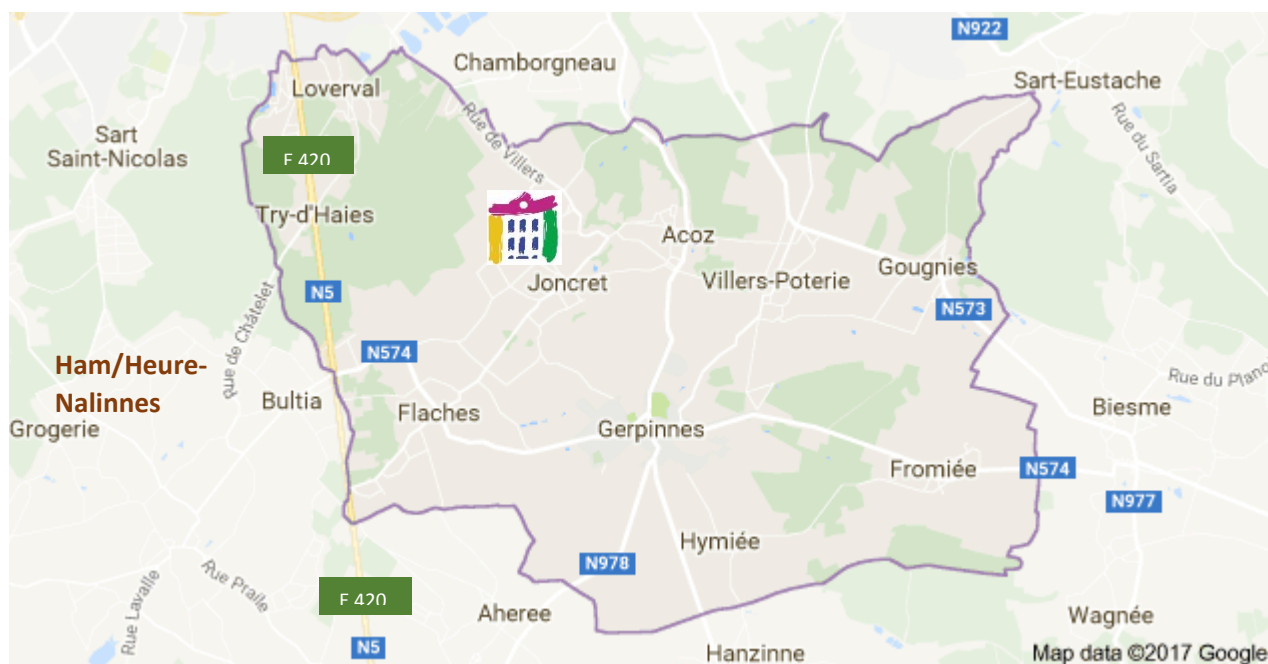
Situation géographique

Le centre culturel de Gerpinnes est situé depuis 1985 dans l'ancien hameau de Lausprelle. « La structure du bâti originelle de ce village s'est construite sous forme de village-rue. Actuellement cette typologie subsiste et le village se développe essentiellement de part et d'autre de trois voiries. Plusieurs nouvelles branches d'habitats pavillonnaires sont venues se greffer au sud de l'ancien village-rue. Le village forme donc actuellement une nébuleuse qui a tendance à créer des conurbations avec les centres urbanisés voisins de Joncret et Acoz. » (Extrait de l'étude du bureau "Survey et aménagements" – juin 2013 – PCDR de Gerpinnes).

Le centre culturel est situé le long d'une route de liaison entre l'agglomération de Charleroi et Gerpinnes (rue de Villers). L'espace public devant le centre a bénéficié d'un réaménagement dans les années '90. Le développement du trafic sur cette liaison, si elle génère des nuisances pour les riverains, constitue, paradoxalement, un atout pour le centre culturel en termes de visibilité. En effet, sa situation sur cet axe routier important écarte l'écueil de l'enfermement du centre dans le seul village de Lausprelle. Outre les connexions directes avec les villages de Joncret et Acoz mentionnées plus haut, le village voit passer quotidiennement, sur la voirie qui borde le centre culturel, les habitants de Gerpinnes, Gougnyes et Villers-Poterie. Et le village de Lausprelle est également mitoyen avec le village de Loverval, offrant ainsi à ce village excentré par rapport au reste de l'entité, une connexion avec le reste de la commune.

Charleroi

Châtelet



Walcourt

Florennes

L'occupation du sol, sur l'ensemble du territoire d'action du centre, démontre clairement le caractère rural de la commune:

- 10,1% sont constitués de terrains résidentiels,
- 6,9 % de commerces, espaces publics, infrastructures de transport, services publics, équipements communautaires,
- 54,9 % de terres arables et cultures, prairies, terres en jachère
- et 28,1 % de forêts.

Au cours de l'autoévaluation et de l'analyse partagée, au moment de déterminer ses enjeux pour le futur, le centre culturel s'interrogera sur le rapport entre son action et le caractère rural du territoire. On constatera notamment que 36 chefs d'exploitation et 62 travailleurs agricoles gérant 31 exploitations représentent 0,8 % de la population occupant 54,9 % du sol quand 99,2 % de la population en occupe 10,1 %.

Le centre culturel peut-il articuler une partie de son action autour de cette confrontation de deux mondes: d'une part, la grande majorité des citoyens qui choisit ce territoire pour une évidente qualité de vie et d'autre part, une minorité qui gère et entretient le patrimoine naturel et pour laquelle le territoire est aussi un outil de travail?

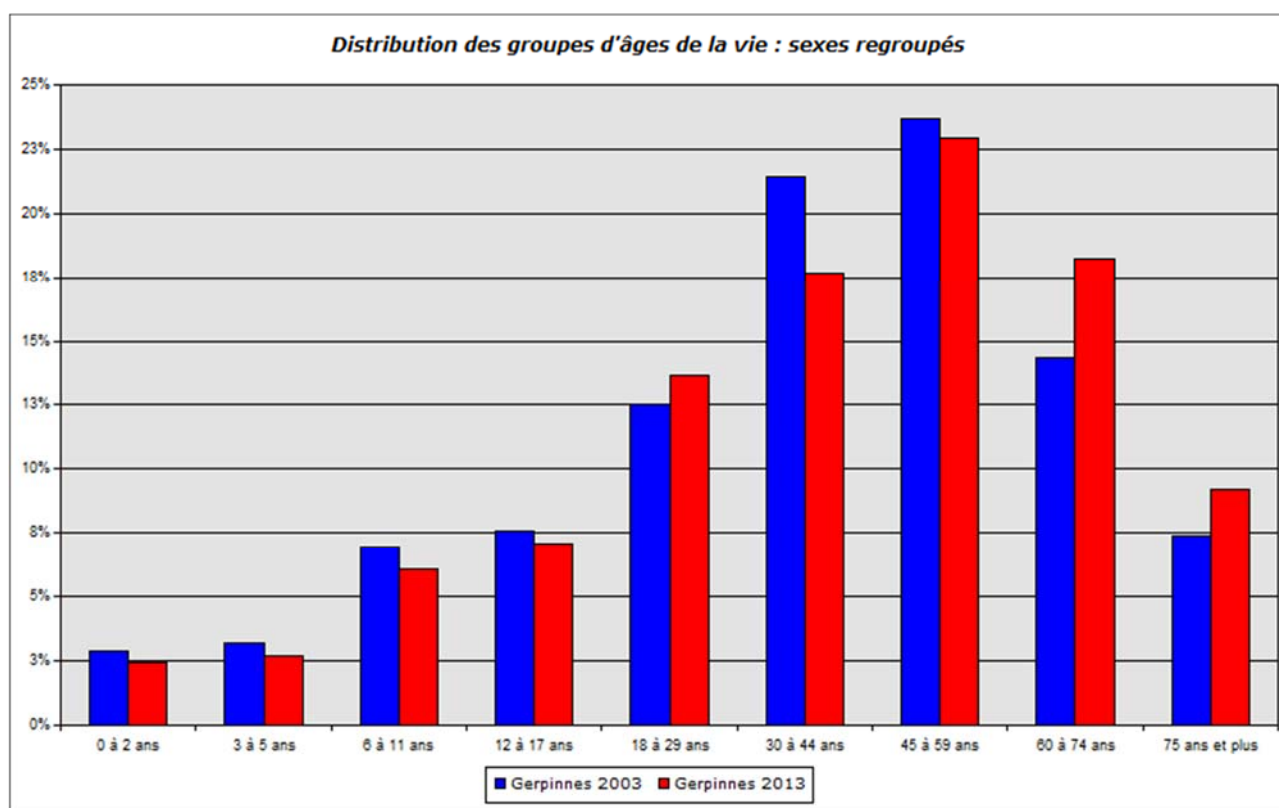
Structure démographique

Gerpennes se caractérise par une densité de population relativement importante de 259,5 habitants/km² nettement supérieure à la limite de 150 habitants/km² reconnue pour les communes rurales. Elle apparaît surtout comme la commune ayant subi le troisième plus faible taux de variation de sa population en comparaison avec ses communes voisines. Sa croissance démographique est majoritairement influencée par les fluctuations du solde migratoire.

Selon les données communales, avec 43,5% de la population locale, le village de Gerpinnes regroupe la plus grande part de la population communale. Viennent ensuite les villages d'Acoz avec 16,8%, Loverval avec 15,4% et Villers-Poterie avec 10,7%. Les villages les moins peuplés sont ceux de Gougnyes avec 8,2% de la population et Joncret avec 5,4%. Le petit village de Joncret est cependant celui qui a connu la variation de population la plus importante avec 18,75% d'augmentation de sa population depuis les fusions de communes.

Une caractéristique importante de la population est son vieillissement. Selon les données du SPF Economie, Gerpinnes était caractérisée, en 2011, par la plus petite part des moins de 18 ans par rapport aux communes attenantes, au même titre qu'Ham-sur-Heure - Nalines. De plus, sa part des moins de 18 ans (18,7%) reste inférieure à toutes celles des entités de référence et sa part des 65 ans et plus (18,5%) est plus importante que dans les communes attenantes et les entités de référence (arrondissement, région wallonne, royaume). Ceci engendre un coefficient de vieillissement plus important que dans les communes attenantes et les entités de référence. Ainsi le coefficient de vieillissement de Gerpinnes a fortement augmenté en 10 ans passant de 76,4 en 2001 à 90,1 en 2011 faisant de Gerpinnes une commune « vieillissante ».

De manière générale, la partie supérieure de la pyramide des âges présente une importance relative plus élevée en 2011 qu'en 2001, synonyme d'une augmentation de sa population des 55 ans et plus. A l'inverse, sa base diminue entraînant donc Gerpinnes dans la catégorie des communes « vieilles ». La part des 15-24 ans a quelque peu augmenté mais n'influence que très peu le coefficient de vieillissement au niveau communal. Sans une augmentation considérable de la population jeune, la commune de Gerpinnes verra le vieillissement de sa population s'accroître dans les 10 prochaines années.



Graphique Cytise Commune/UCL/Comparatif 2003 - 2013

Cette deuxième caractéristique interpelle également le centre culturel pour la détermination de ses enjeux! Des possibilités existent-elles pour voir la pyramide des âges se rééquilibrer? Et le Centre culturel aurait-il une quelconque prise sur ces possibilités ? Relèvent-elles de l'exercice de ses compétences ? Et si le Centre culturel ne dispose d'aucun levier d'action pour inverser cette tendance démographique, quelles difficultés une marginalisation de la population "jeune" peut-elle entraîner ? Quel rôle un centre culturel doit-il jouer dans ce contexte considérant que la Commune ne dispose pas d'un centre de jeunes? Le Centre culturel devra, en outre, penser aussi son action en fonction des attentes d'une importante population plus âgée.

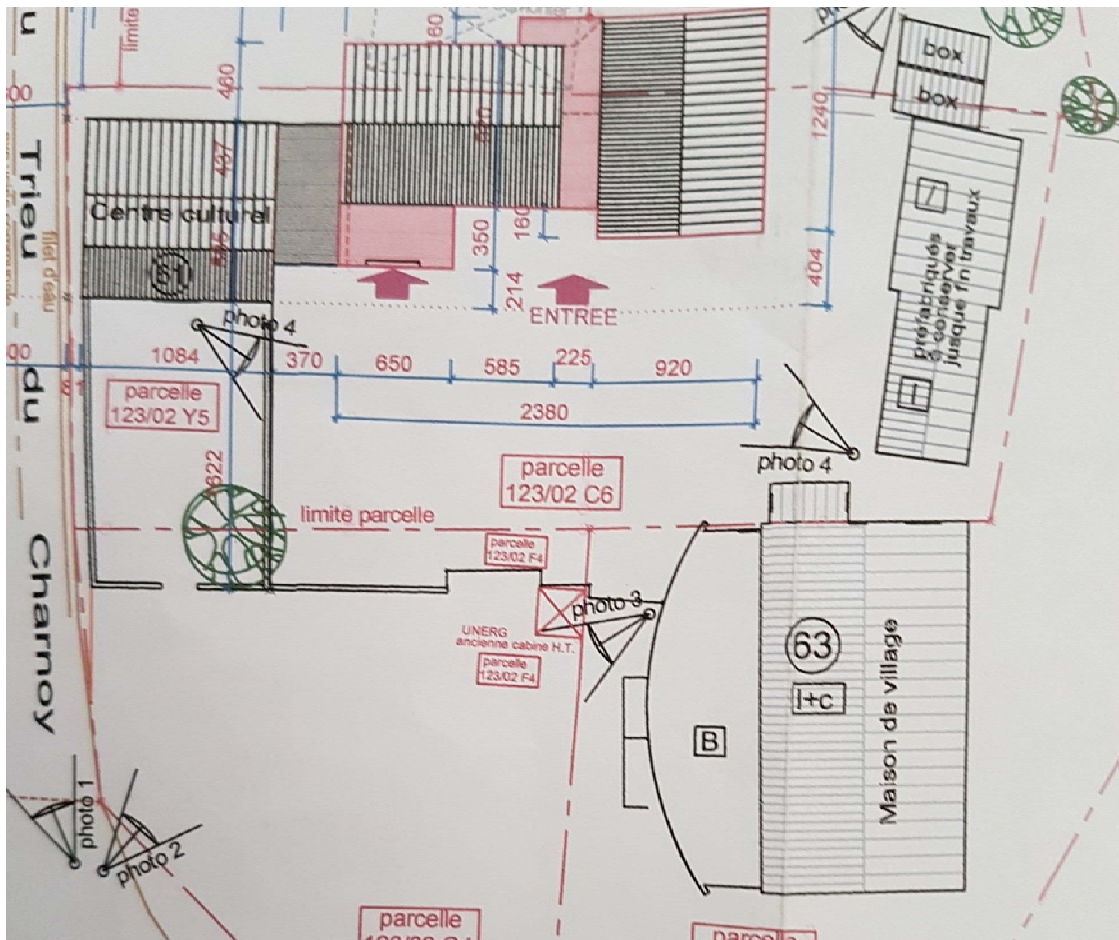
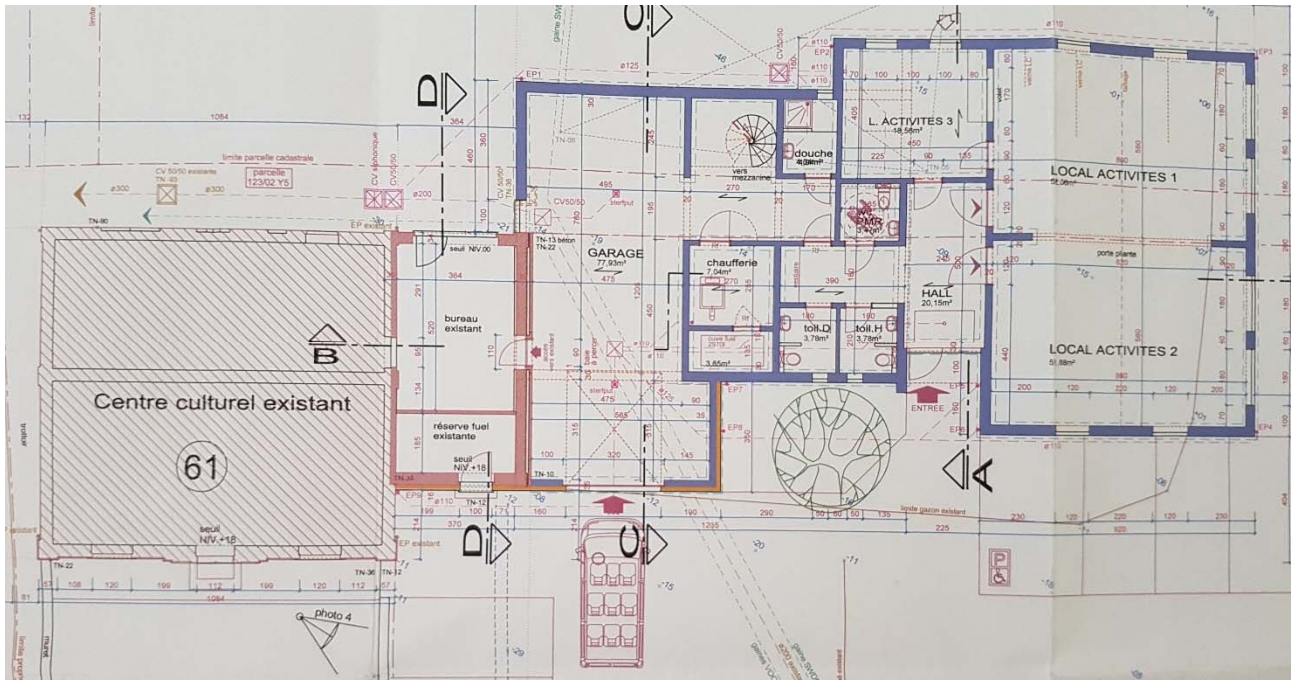
Description des infrastructures

Le Centre culturel de Gerpinnes dispose d'une ancienne maison d'instituteur qui abrite l'ensemble de ses bureaux. Il disposait aussi, jusqu'en 2016, de modules préfabriqués qui étaient utilisés comme locaux de réunions, d'animations et d'ateliers.

Les vieux bâtiments préfabriqués ont été récemment démolis. La commune a fait construire pour le centre culturel un nouveau bâtiment, accolé à la maison qui abrite les bureaux. Ce nouveau bâtiment comprend trois espaces d'animation modulables et de vastes espaces de stockage et de rangement. Cette nouvelle infrastructure a été inaugurée le 10 septembre 2016, au cours d'une grande journée d'animations culturelles.

En plus de ces infrastructures, le centre culturel bénéficie d'une convention d'utilisation de la maison de village de Lausprelle, voisine des autres locaux décrits ci-dessus.







Action culturelle

Rapports conjoints de l'auto-évaluation et de l'analyse partagée

Ne bénéficiant d'aucun accompagnement, d'aucun « coaching », hormis les précieux conseils de son Inspectrice lors de quelques rencontres, l'équipe du centre culturel de Gerpinnes a quelque peu tâtonné pour trouver la bonne porte d'entrée dans la boucle procédurale du travail préparatoire à son dossier de demande de reconnaissance.

Pourtant, au terme de trois années de travail depuis la première action concrète de consultation posée le 5 avril 2014, le travail a bien évolué. En passant par des consultations en plusieurs endroits de la localité, diverses actions d'autoévaluation, des exercices d'intelligence collective pour la détermination de ses enjeux pour le futur, la mise en œuvre, à partir de 2016, d'hypothèses d'action, l'équipe, le conseil d'administration et le groupe de pilotage/conseil d'orientation peuvent constater que les choses se sont mises en place de manière assez naturelle. Tout ce travail a généré de la cohérence pour articuler un futur projet d'action culturelle générale mêlant participation citoyenne, action culturelle et préoccupations sociétales. Nous évoluons naturellement dans la construction de notre projet au départ de notre analyse et des constats opérés sur le terrain.

Les actions d'autoévaluation et d'analyse partagée ayant été menées presque simultanément, au début du travail, nous avons choisi une présentation chronologique des actions posées. Cette présentation laissera une place aux actions moins réussies du début du processus, que l'équipe ne cherche pas à occulter. Ces actions ont incité à impulser une dynamique nouvelle au travail. Elles ont conduit à des redirections de la réflexion et de l'analyse pour, au final, aboutir à cette construction assez cohérente d'un projet d'avenir.

5 avril 2014

Action de consultation citoyenne

L'arrêté d'application du décret n'est pas encore publié. Nous souhaitons poser une première action de consultation à l'occasion de la fête des quarante ans du centre culturel. Nous distribuons un petit flyer invitant les candidats à la participation au futur travail d'analyse partagée. Près de 350 personnes, les ateliers du centre culturel et une dizaine de groupements partenaires participent à cette journée. Le résultat de cette première action ne sera pas très perceptible. Le côté festif de la journée prend le dessus sur la nécessité de réflexion que l'invitation au travail d'analyse partagée induit.

Mai 2014

Appel public à participation

Un onglet spécifique sur le site Web du centre et un lien sur sa page Facebook sont ajoutés afin de solliciter les avis pour l'avenir du Centre. Symboliquement, une adresse courriel jeparticipe@gerpinnes.tv est créée.

Juin 2014

Appel public à participation – suite 1

Autre canal utilisé, le bulletin semestriel du centre, distribué à plus de 10.000 exemplaires sur les communes de Gerpinnes et Ham/Heure-Nalines. Un éditorial explique les lignes directrices du nouveau décret et incite les citoyens à s'associer au travail d'analyse partagée. Comme pour ses autres actions de communication, l'équipe du centre reste attentive à éviter de tomber dans le « tout numérique » de la communication. Le constat des âges présenté plus haut incite en effet à maintenir des canaux de communications traditionnels afin d'éviter de se couper d'une partie importante de la population.

Juillet 2014

Consultation avec des adolescents

Lors d'un atelier culinaire pour les jeunes de 12 à 16 ans, les huit ados présents sont invités à travailler en sous-groupes afin de répondre à deux questions: la définition, selon eux, d'un centre culturel et les activités que le centre culturel pourraient réaliser avec eux à l'avenir. Pour anecdotique qu'elle peut paraître, cette action plus concrète pousse l'équipe à réfléchir à d'autres actions d'évaluation et d'analyse intégrée dans les activités habituelles auxquelles les utilisateurs participent.

Première question posée, définir, selon eux, ce qu'est un centre culturel ?

Selon eux, un centre culturel est un lieu qui met à disposition différentes activités au profit des jeunes, des adultes, des personnes âgées pour leur permettre de faire des rencontres et se divertir mais aussi apprendre différentes cultures.

Ensuite, en groupes de deux, puis de quatre, ils émettent des idées de projets, d'activités.

La profusion d'idées lancées démontre déjà les attentes apparemment non rencontrées sur le territoire.

- Cours de théâtre, de cirque, de création (bijoux, modelage, sculptures), de musique, de yoga pour enfants de 4 à 10 ans une fois par semaine, de relaxation, de psychomotricité pour les personnes fragiles ;
- Stage cuisine gastronomique avec la visite d'un restaurant étoilé, découverte du monde apicole ;
- Activités autour des jeux de société, activités informatiques ;
- Découverte de la nature, découverte des insectes, sortie dans une réserve naturelle avec un guide nature ;
- Stage pour enfants ou ados afin de préparer des décorations de Noël ou Pâques à vendre lors d'un marché ;
- Stage, à partir de 17 ans, pour apprendre le code de la route ;
- Soirée ados sur un thème qu'ils préparent avec un animateur (invitation, publicité, déco...) ;
- Atelier couture pour ados et adultes ; finaliser avec un défilé (mélange des générations) ;
- Création de costumes et char halloween pour finaliser par une fête le 31/10 (ados et enfants) ;
- Découvrir des usines (bonbons, parfums, verre...), journée rallye inter-village tout public.

Samedi 13 septembre 2014

Consultation... ratée !

Une première expérience de consultation... complètement ratée!

En équipe, nous nous étions attelés à écrire une liste d'une vingtaine de personnes susceptibles de faire partie d'un groupe de pilotage destiné à devenir le conseil d'orientation. L'équipe a vite dépassé la cinquantaine de noms. Le Bureau du CA a suggéré quelques ajouts. L'équipe du centre a invité ces personnes par courriers, postal ou électronique, à une première rencontre autour d'un petit-déjeuner, le samedi 13 septembre 2014. L'équipe voulait leur présenter une information sur les perspectives du nouveau décret et sur la détermination de nouveaux enjeux pour l'avenir de l'action culturelle sur notre territoire d'implantation. Une seule personne répondit à cette première invitation! L'équipe en retirait, au moins, une interpellation cruciale: comment mobiliser les citoyens pour les amener à relever avec elle les défis lancés par le nouveau décret ?

Octobre 2014

Appel public à participation – suite 2
6.000 flyers en toute boîte et consultations « en rue »

Ce constat de l'impérieuse nécessité d'impacter la population et de la mobiliser et l'exigence de l'appel public à participation inscrit dans le décret, incite l'équipe du centre à réaliser et distribuer sur l'ensemble du territoire, par voie de toute boîte postale, à raison de six mille exemplaires, un flyer expliquant la démarche imaginée pour aller à la rencontre des citoyens et, surtout, pour solliciter leur participation.

Tenez-vous informé...

... des propositions exprimées.

Vous les lirez sur le site du Centre culturel
www.gerpinnes.tv

Vous pourrez ainsi réagir aux idées exprimées par d'autres citoyens et éventuellement les compléter!

Rejoignez-nous...

... pour imaginer, rêver, construire
le Centre culturel de demain!

Relevez des défis avec nous ...

...Jeunes et aînés, comment élargir les mentalités?



CENTRE CULTUREL
GERPINNES asbl



Face à la télévision, à l'ordinateur, aux réseaux sociaux, comment vivre de vraies rencontres en chair et en os?



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie



Province de
HAINAUT

Au rythme du quartier, dans nos espaces de vie, comment rencontrer les autres dans des lieux concrets en repensant son environnement quotidien?

Face à la marchandisation de la culture, comment partager ensemble des découvertes, des arts vivants, des pratiques culturelles?

Une sélection devra être opérée parmi les enjeux issus des groupes de travail afin de préparer un nouveau plan d'action culturelle ambitieux... en essayant d'inventer du neuf à la lumière des réalités actuelles.

Le droit à la culture est un droit humain fondamental, au même titre que le droit à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'éducation! Exercez votre droit!

Un nouveau Décret pour les Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles a été voté le 21 novembre 2013. Ce décret renforce, pour le citoyen, l'exercice du droit à la culture...

Passez à l'acte...

... en ouvrant ce feuillet et en le parcourant!

Dites-nous...

... vos envies, vos idées, vos rêves, vos projets pour vivre bien, pour vivre mieux, dans votre village!

Partagez avec nous...

... vos constats, vos préoccupations, vos regrets, concernant la vie des quartiers, les espaces de vie collective, les lieux culturels !

Pour mettre en œuvre le dispositif prévu par le nouveau décret, le Centre culturel entame une vaste consultation citoyenne. Les avis seront collectés. Des groupes de travail seront constitués.

Tout en examinant le vécu du Centre culturel, ses bonnes pratiques actuelles, ses expériences positives, à la lumière des avis exprimés, les groupes de travail tenteront de formuler des enjeux pour l'avenir du Centre.



Tracez avec nous...

... les contours du Centre culturel de demain.

une adresse courriel : jeparticipe@gerpinnes.tv
pour donner votre avis,
pour communiquer vos coordonnées si vous souhaitez
participer aux groupes de travail qui seront mis en place.

Des lieux de rencontre...

... où l'équipe du Centre culturel sera présente pour vous écouter :

Mercredi 15 octobre de 11h00 à 13h00 - parking de la Poste à Gerpinnes
Dimanche 19 octobre de 8h30 à 12h30 - sur le marché de Gerpinnes
Mercredi 22 octobre de 11h00 à 13h00 - allée Saint-Hubert à Loverval
Samedi 25 octobre de 10h00 à 12h00 - centre commercial du Bultia
Samedi 25 octobre de 12h30 à 14h30 - centre Bultia Village
Dimanche 26 octobre de 8h30 à 12h30 - sur le marché de Gerpinnes

Et vous êtes également les bienvenus au Centre culturel
Rue de Villers, 61 à Gerpinnes (place de Lausprelle)

jeparticipe@gerpinnes.tv
071/50.11.64

L'équipe fixe ainsi des rendez-vous aux citoyens en plusieurs lieux névralgiques de la commune: zones commerciales, sorties d'établissements scolaires. Des membres de l'équipe et un stand mobile les attendront pour recueillir leurs idées, leurs désirs, leurs impressions, leurs rêves, leurs envies, leurs témoignages, leurs sentiments, leurs attentes en matière culturelle... c'est du moins ce que l'équipe espère!

Mercredi 15 octobre 2014 de 11h à 13h : parking de la poste de Gerpinnes, sortie collège Saint-Augustin,
Dimanche 19 octobre 2014 de 8h30 à 12h30 : marché de Gerpinnes,
Mercredi 22 octobre 2014 de 11h à 13h : sortie Institut Notre-Dame de Loverval,
Samedi 25 octobre 2014 de 10h à 12h : centre commercial du Bultia,
Samedi 25 octobre 2014 de 12h30 à 14h30 : centre commercial Bultia Village,
Dimanche 26 octobre 2014 de 8h30 à 12h30 : marché de Gerpinnes,

...l'équipe du centre culturel s'efforce ainsi de susciter des rencontres directes.





Malgré l'énergie déployée, les résultats, bien que déjà plus encourageants, restent toujours trop minces pour alimenter une réflexion cohérente et solide autour de l'action du centre culturel. Quelques idées, quelques nouveaux contacts, viennent compléter les constats posés par les membres du centre culturel mais la question d'une mobilisation plus large et plus constructive reste posée. L'équipe poursuit donc sa recherche d'outils de consultation plus efficaces, mais en maintenant son principe de promouvoir des actions de consultation qui restent en prise avec le travail d'animation.

Un constat s'impose après ces six premiers mois d'évaluation et d'analyse : si le centre veut élaborer un nouveau projet d'action culturelle pour le futur, s'il veut imaginer des opérations culturelles construisant cette action, il doit le faire aussi avec les utilisateurs qui fréquentent déjà régulièrement ses activités et, avec eux, il amènera de nouveaux utilisateurs à découvrir le centre.

21 au 29 novembre 2014
Festival 100%Rural

Dans cet état d'esprit, nous intégrons un travail d'exploration et d'interrogation du territoire, en collaboration avec les centres culturels de Florennes et Walcourt et en partenariat avec le GAL ESEM, dans le cadre du festival 100%Rural du 21 au 29 novembre 2014. Ce festival s'inscrit dans la dynamique des projets de collaboration présentés plus haut dans ce dossier. Il constitue l'une de ces actions que nous menons en étroite collaboration avec ces partenaires, sur des projets spécifiques, depuis quinze ans. Les similitudes de nos territoires respectifs nous ont amené à construire au fil du temps des projets communs qui créent des passerelles entre nos communes.

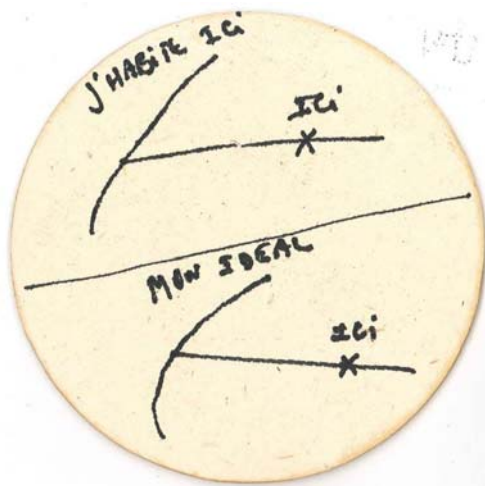
Ainsi, de 2008 à 2014, nous avons porté ensemble le petit festival de la ruralité « Ça vous botte » mentionné précédemment. Au terme du plan de développement stratégique 2008-2014 du GAL ESEM, en attendant la décision relative à la troisième programmation, nos trois centres culturels ont voulu poursuivre le travail en organisant une nouvelle édition du festival. Celui-ci affiche cette fois plus clairement sa thématique de base en prenant la dénomination de « Festival 100%Rural ». Animations, balades découvertes, informations, alimentent le programme de ce festival dont l'objectif principal reste celui du festival « Ça vous botte » : construire des liens entre les citoyens et le monde de la ruralité et amener les habitants à reconsidérer leur implication dans la collectivité locale.

Ce temps d'animation constituait un espace tout désigné pour intégrer, de manière conviviale, des actions de consultations citoyennes. Des actions spécifiques avaient été imaginées et préparées pour recueillir l'avis des citoyens. Elles furent proposées au cours de la dizaine de jours du festival.

Une **animation "cartons de bière"** originale est proposée au cœur d'une balade découverte.

Les animateurs ont installé leur espace d'accueil dans un bistrot de village, sur la place d'Hanzinne où le festival a pris ses quartiers pour cette édition. L'endroit offre un moment de repos convivial dans la balade. A leur arrivée, les participants reçoivent un carton de bière. On leur demande de diviser le carton d'un trait et de dessiner dans la partie supérieure leur lieu de vie actuel et dans la partie inférieure le lieu, l'habitat de leurs rêves. Réalisés essentiellement par des participants adultes, les dessins témoignent de l'appréciation, par ces dessinateurs amateurs, de leur cadre de vie, tant à Gerpinnes qu'à Florennes et Walcourt. L'habitat est souvent représenté comme étant unifamilial avec ouverture sur un espace extérieur. Dans la partie inférieure du dessin, les participants ajoutent des rêves d'étangs, de montagne ou de soleil. Mais ils semblent, en général, témoigner du fait qu'ils se sentent bien là où ils sont!

Le contraire eut été étonnant à vrai dire mais le bénéfice d'un cadre de vie plaisant va-t-il forcément de pair avec une intégration réelle dans sa collectivité locale, dans son quartier? Les citoyens se connaissent-ils dans les quartiers où ils vivent ? Des moments ou des lieux de rencontres, spécifiquement dédiés à la construction et à l'entretien des liens entre les habitants des quartiers, existent-ils partout ? Si certains comités de quartiers ont déjà mis en place depuis de nombreuses années une dynamique de rencontres, plusieurs autres espaces de vie n'ont activé aucune mobilisation de ce type ! On pense notamment aux nouveaux quartiers résidentiels qui ont créé les conurbations reliant le bâti existant. Cette troisième question devra donc intervenir également dans la détermination des enjeux!



Une seconde **animation, le photomaton**, était proposée. Autour du concept «J'habite ici car ... » les participants devaient écrire un sentiment, un ressenti, un souhait relatif au cadre de vie. Les résultats de l'animation exprimaient unanimement une satisfaction:

"J'habite ici car c'est un milieu naturel et je m'y sens bien".

"J'habite ici car j'aime la nature et ses environs".

"J'habite ici car c'est moins gris qu'à Paris".

Ici une idée d'intégration dans la collectivité ressort également "J'habite ici parce que j'y ai mes amis"
"J'habite ici car je suis entourée de gens charmants". Ce constat pourra alimenter la réflexion liée à la troisième question mentionnée ci-dessus.



J'habite ici car c'est un milieu naturel et je m'y sens bien.

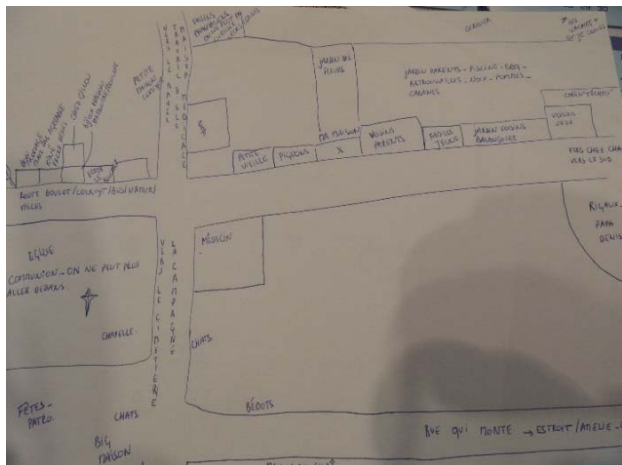
J'habite ici car j'aime la nature et ses environs.

J'habite ici car c'est moins gris qu'à Paris.

J'habite ici parce que j'y ai mes amis



*Nous habitons ici car il y fait bon vivre:
l'air est sain, le calme est précieux.*

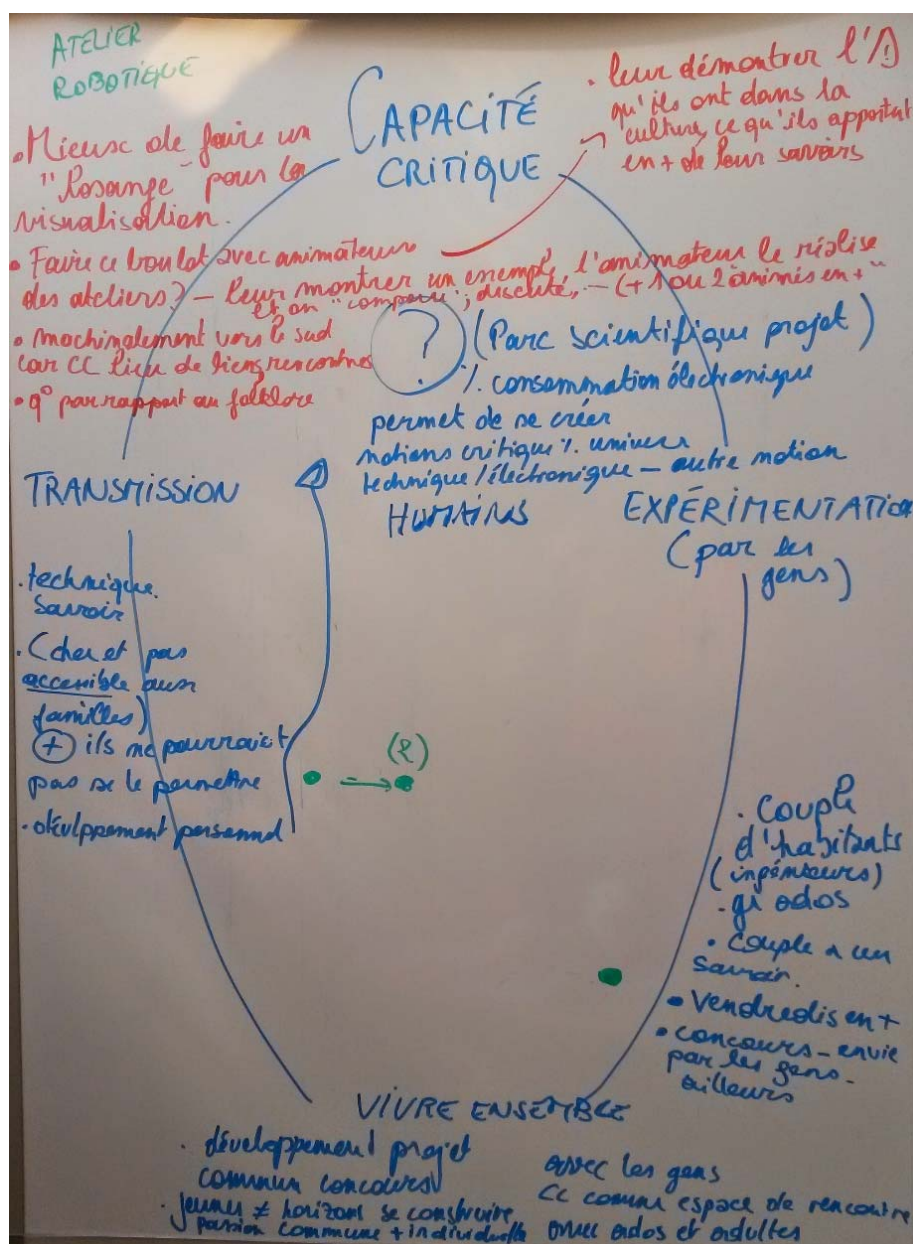


Parmi l'ensemble des photographes, quatorze citoyens gerpinnois ont participé. Les photos proposées ont mis en lumière, d'une part, la richesse du patrimoine, les paysages, des gens parfois, le folklore et, d'autre part, des aspects plus revendicatifs en rapport avec la nationale 5 et le projet de liaison E420, le développement de nouveaux lotissements sur l'ensemble du territoire, maisons LOIX ou THOMAS & PIRON, créant les conurbations déjà mentionnées dans ce dossier.

Développement du travail d'auto-évaluation

En début d'année 2015, afin de mieux cerner le travail à accomplir, deux membres de l'équipe suivent la formation "Piloter un centre culturel". Ensuite, en plusieurs matinées de mars, les deux participantes à la formation retransmettent au reste de l'équipe les infos récoltées durant la formation.

L'équipe procède ainsi à un travail d'évaluation des ateliers et des projets en cours ou à venir par quelques exercices concrets. Dans le même temps, elle augmente le rythme des actions de consultation: toujours à l'occasion de différentes activités du centre.



Jeudi 8 janvier 2015, atelier scrapbooking,
Mardi 3 février 2015, atelier culinaire,
Vendredi 13 et samedi 14 février 2015, spectacle de théâtre,
Vendredi 20 février 2015, ateliers créatifs enfants du carnaval,
Vendredi 27 février 2015, assemblée générale ordinaire,
Samedi 21 et dimanche 22 mars 2015, spectacle musical.
« J'aime, je n'aime pas, je questionne. »

Des petits feuillets de couleur, rouge, vert et jaune, sont distribués aux participants. On leur demande d'exprimer leurs préoccupations, leurs ressentis. Aspect négatif sur le papier rouge, aspect positif sur le papier vert et les questionnements sur le papier jaune. Huit actions supplémentaires de consultation sont ainsi organisées :



Jeudi 8 janvier – atelier scrapbooking.

Nous espérons encore garder
notre centre culturel encore
longtemps. Beaucoup de sympathie
rencontre.

surtout ne pas supprimer les
activités quel que soit-

Que deviendrait la culture
dans la commune ^{sans} ~~dans~~ le centre ?
^{pour} ~~de~~ personnes seraient privées
de sorties, d'ouverture vers les autres ?

« Manque de visibilité et
d'interaction pour les
jeunes »

Manque de visibilité et
d'interaction pour les jeunes

Les bâtiments demandent une
rénovation très importante.

« Les bâtiments
demandent une
rénovation très
importante. »

« J'attends avec impatience
les nouveaux locaux pour
les ateliers »

J'attends avec impatience les
nouveaux locaux pour les ateliers.

La vétusté de certains
locaux et sanitaires
est à bannir.

« La vétusté de certains locaux et sanitaires est à
bannir »

Le centre culturel nous offre
l'opportunité de suivre des
activités très intéressantes.

Nous espérons encore y assister
longtemps.

Le centre Culturel de
Geyrines est indispensable
à notre commune.

C'est un lieu de rencontres,
de loisirs, de spectacles,
d'ateliers très intéressants
dont on ne saurait pas
~~ne~~ passer.

Ne toucherez surtout pas
à notre centre culturel.
Nous y passons vraiment
de chers moments.

je aime les activités du centre culturel

car ~~ce~~ cela me détend

donc cela sous conseil de la

psychologue afin de pouvoir

sortir de chez moi

ambiances très bonne

J'aime beaucoup la disponibilité
des animateurs. Les ateliers sont bien
tenus. Les spectacles variés peuvent
concerner toutes les générations.
La culture est le pont entre les
gens, elle est nécessaire au vivre
ensemble.

Mardi 3 février – atelier culinaire.

continuer les activités

Vendredi 13 et samedi 14 février 2015 – spectacle de théâtre.

Dès que les nouvelles constructions du Centre
culturel seront achevées, dans quels domaines
spécifiques, votre offre pourra-t-elle s'amplifier ?

Positif.
ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES
Pour toutes les
générations

+ B

- Centre super créateur
 - Personnel très compétent.
-

Les continuants
sont les
gagnants

- Soirée à faire plus souvent
→ osc' sur la famille
c'est ce qui manque

Vendredi 20 février 2015 – atelier créatif pour enfants.

On a envie de faire pareil.

Création de troupe de théâtre pour
adulte. !!

TRES BIEN
EN PEU DE
TEMPS

MAGNIFIQUE
ET QUEL APPRENTISSAGE
FORMIDABLE EN SI PEU
DE TEMPS
BRAVO!

Vendredi 27 février 2015 – Assemblée générale ordinaire.

Pourquoi ne pas développer
davantage l'approche du
chant et de la musique chez
les enfants, par des ateliers
musicaux ? Enfants plus
jeunes que 7 ans !

« L'Etat de la culture en
Belgique »

L'Etat de la culture
en Belgique

Per e faire fair.
Redonner le point
de l'effort aux
jeunes.

Samedi 21 et dimanche 22 mars 2015 – spectacle musical.

chouette
pour le cœur
d'Ivalon

plus d'activités
seras super.

Bravo.
Le Centre culturel.

Le centre culturel offre à
la population, dans l'entité
et à des prix démocratiques,
des activités variées, tant
culturelles que divertissantes.
A encourager.

Félicitations
Continues

Juste Merci !!!

VIVE LA
CULTURE
ET LES GENS QUI
SE BATTENT POUR ELLE.

Les résultats de notre collecte de constats, d'avis, de suggestions, évoluent de manière bien plus encourageante. L'idée initiale de déposer le dossier de demande de reconnaissance en juin 2016 apparaît cependant tout à fait utopique. L'équipe du centre ne dispose pas encore d'éléments suffisamment solides pour établir un dossier cohérent. La décision est donc prise d'approfondir le travail de consultation et d'analyse. Sans précipiter la rédaction de son dossier, l'équipe du centre souhaite encore définir clairement les enjeux pour le futur projet d'action culturelle. Elle projette notamment de vérifier sur le terrain la pertinence des enjeux et de passer de la théorie au réel en concrétisant des hypothèses d'actions à l'horizon 2016.

Jeudi 19 mars 2015

Première soirée de travail avec nos animatrices et animateurs d'ateliers

Soirée de travail autour d'un repas « sur le pouce ». Nous invitons à cette soirée nos animateurs d'ateliers, acteurs de l'animation du centre culturel mais non membres de l'équipe professionnelle et des participants à ces ateliers. Au cours de cette séance de travail, nous nous attelons à une auto-évaluation des ateliers du centre: préoccupations, questionnements relatifs à leurs ateliers mais aussi aux autres activités culturelles et aux pistes pour le futur. La boussole des potentialités citoyennes fut présentée, expliquée et utilisée pour l'évaluation de chaque atelier. Un élément essentiel qui ressort de cette rencontre est la volonté de forte implication des animateurs d'ateliers et des participants, dans les activités du centre culturel, bien au-delà de la seule activité à laquelle ils participent chaque semaine. Le souhait unanime est en effet d'amener les ateliers du centre à sortir de leur cadre habituel pour participer à des activités de plus grande ampleur telle la fête organisée pour les quarante ans du centre en avril 2014. Mais ils témoignent aussi de leur volonté de s'impliquer dans une réflexion plus large sur l'avenir du centre.

Présents : Etienne Pévenasse, Damien Havet, Annie Collini, Giulia Basile, Tiphane Loicq, Florence Vincent, Silvana Di Calogero, Cécile Demanet, Frédéric Haegman, Mélanie Leruth, Virginie Defoeux, Franck Colle, Margharet Mac Mahon, Lidia Mauro, Geneviève Binon, Bernadette Deschamps, Maud Gheysen, Bénédicte Rimbaut, Dorothée Helleputte





Accueil

A part lors des 40 ans du centre, les animateurs des ateliers n'ont jamais été réunis. Leur travail constitue une partie de l'action du Centre culturel. Le centre est un espace commun que les citoyens peuvent s'approprier. C'est ce qui s'est passé pour la mise en place de la plupart des ateliers. Se retrouver dans une activité tel qu'un atelier djembé, un atelier robotique, un atelier culinaire permet de casser cette idée que l'on communique quand on est chez soi connecté à un réseau social. Le but de ces ateliers est d'arriver à faire sortir les gens pour générer de la communication directe.

Pourquoi un nouveau décret ? Pourquoi une auto-évaluation ?

Un bref exposé est proposé pour expliquer les objectifs du nouveau décret : exercice du droit à la culture par le citoyen, auto-évaluation, analyse partagée. Suit un tour de table de présentation.

La culture ? Centre culturel ?

Un brainstorming est proposé afin que chaque personne évoque ce que signifie pour elle le mot « culture » et l'appellation « centre culturel ».

Culture :

Apprentissage, échange, partage, découverte, sens du peuple, connaissance de différents sujets et différentes pratiques, accès à la connaissance dans tous les domaines, théâtre, musique, langue, ouverture d'esprit, éveil, curiosité, connaissance...

Centre culturel :

Lieu de partage, vie d'un village, rassemblement, accessibilité pour tous les citoyens à la culture, lieu de rencontre, organisation, initiation, intergénérationnel, un moyen de rencontrer les gens et faire connaissance, centralisation des infos.

Présentation de la boussole.

Présentation de la boussole des potentialités citoyennes avant une mise en pratique de l'outil.

Le dispositif est utilisé par chaque animateur d'atelier et ses participants présents pour autoévaluer l'activité.

Conclusion de la boussole.

- On a du mal à aller vers l'espace critique.
- Le vivre ensemble n'est pas une évidence.
- Le repli sur soi semble une réalité du territoire.
- Une question sur le folklore a été soulevée car, qu'on le veuille ou non, la Commune de Gerpinnes est fort axée sur la Pentecôte : « le fait d'être marcheur inclut-il un vivre ensemble tout au long de l'année ? »
Il semble que non. Une fois la marche finie, c'est terminé. Un exemple significatif: la difficulté à mobiliser les marcheurs autour d'un souper annuel par exemple.
- Un axe sur lequel il serait intéressant que le centre culturel s'interroge :
« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ».
- Une réflexion d'un participant : depuis 15-20 ans, on dit de la Commune de Gerpinnes qu'elle est la plus chère de la région. Sur 400m, au centre de Gerpinnes, toutes les professions médicales, commerces, s'offrent à l'habitant. Des personnes pensionnées viennent acheter à Gerpinnes après leur pension. Les habitants se connaissent de moins en moins et les prix deviennent inabordables pour les jeunes couples. Ceci engendre une vraie question d'avenir pour le renouvellement de la population!
- La mentalité rurale disparaît. Le caractère rural de la commune risque de disparaître.

Suggestions :

- Regrouper enfants et adultes pour générer des activités intergénérationnelles.
- Créer des interactions entre les différents ateliers, entre les ateliers et les autres activités du centre.
- Organiser des portes ouvertes pour présenter le travail de l'année. Chaque atelier serait présent.
- Montrer ce que les enfants ont fait est important.
- Ambition de participer au concours du PASS pour l'édition 2016 et aller en finale.
- Apprentissage par le jeu. Emulation entre différents groupes. Stimulation entre eux. Apport d'une dimension humaine. Apprentissage du respect aux enfants. Bénéfique d'un point de vue humain, d'un point de vue apprentissage. Osmose au sein du groupe. Connaissance aussi entre parents.
- Expérience de vie, de cohésion pour les enfants. Création d'une cohésion parents-animateurs-enfants grâce au concours du PASS.
- Convivialité. Avant de commencer un atelier, on insiste sur « Apprenons à vivre ensemble ».
- Faire ressentir à chacun qu'il faut oublier un temps qu'on porte tous des choses personnelles difficiles.

Conclusions :

- Les animateurs sont ouverts et les participants positifs.
- La critique devient plus constructive que négative.
- La vie dans les quartiers constitue un élément essentiel.
- Le caractère rural doit être préservé.

Au terme de cette première séance de travail et de tous les autres constats précédemment établis, l'équipe décèle quatre thématiques émergeant des constats, des propositions, des « solutions » évoqués par chacun. Une mise en commun définit les grandes lignes à approfondir lors de la prochaine rencontre et quatre enjeux reformulent ces premières réflexions:

« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ! »

« Comment intégrer les jeunes dans une population vieillissante ? »

« La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

« Vivre ensemble et casser le repli sur soi »

Pour l'équipe, cette séance de travail met en lumière une évidence : notre dizaine d'ateliers, leurs animatrices et animateurs et leurs participants, constituent un socle sur lequel nous devons appuyer une réflexion pour le futur. Ils constituent un réservoir de citoyens, d'âges très variés, qui viennent vers le centre culturel et participent à une activité. Nous décidons à ce moment de poursuivre avec eux le travail de réflexion citoyenne. Nous imaginons de solliciter leur participation active en suivant leur volonté de dépasser le seul contexte de l'atelier qu'ils ont choisi de fréquenter au centre culturel. Certains de nos ateliers (créatifs pour enfants ou culinaires) sont des émanations directes de notre structure mais il est important de souligner ici que la plupart de nos ateliers, djembé, danses latines, robotique pour adolescents, création florale pour adultes et création florale pour enfants, ont été imaginés par des personnes extérieures et proposés à l'équipe du centre culturel. Ces animateurs naturels issus du milieu sont, chacun à un moment différent, venus interpeller l'équipe du centre, porteurs d'une idée ou d'un projet d'atelier. Ils souhaitent mettre sur pieds dans la commune une activité destinée à tous. En l'absence d'un centre d'expression et de créativité ou d'un centre de jeunes reconnus sur le territoire, soucieux de jouer son rôle « d'espace pour tous », le centre culturel les a accompagnés pour la mise en route de leur atelier. Ensuite, le centre a intégré leurs propositions dans le programme d'activités. Au fil des années, ces ateliers sont devenus un pôle essentiel de rencontre et de l'action du centre. Ils mobilisent des citoyens qui, chaque semaine, font la démarche de venir vers le centre culturel.



Samedi 25 avril 2015
Carrefour des générations

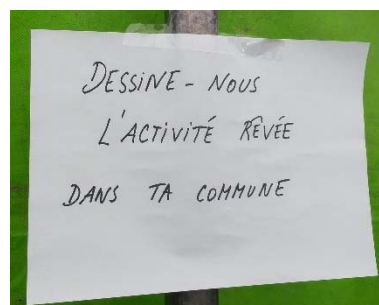
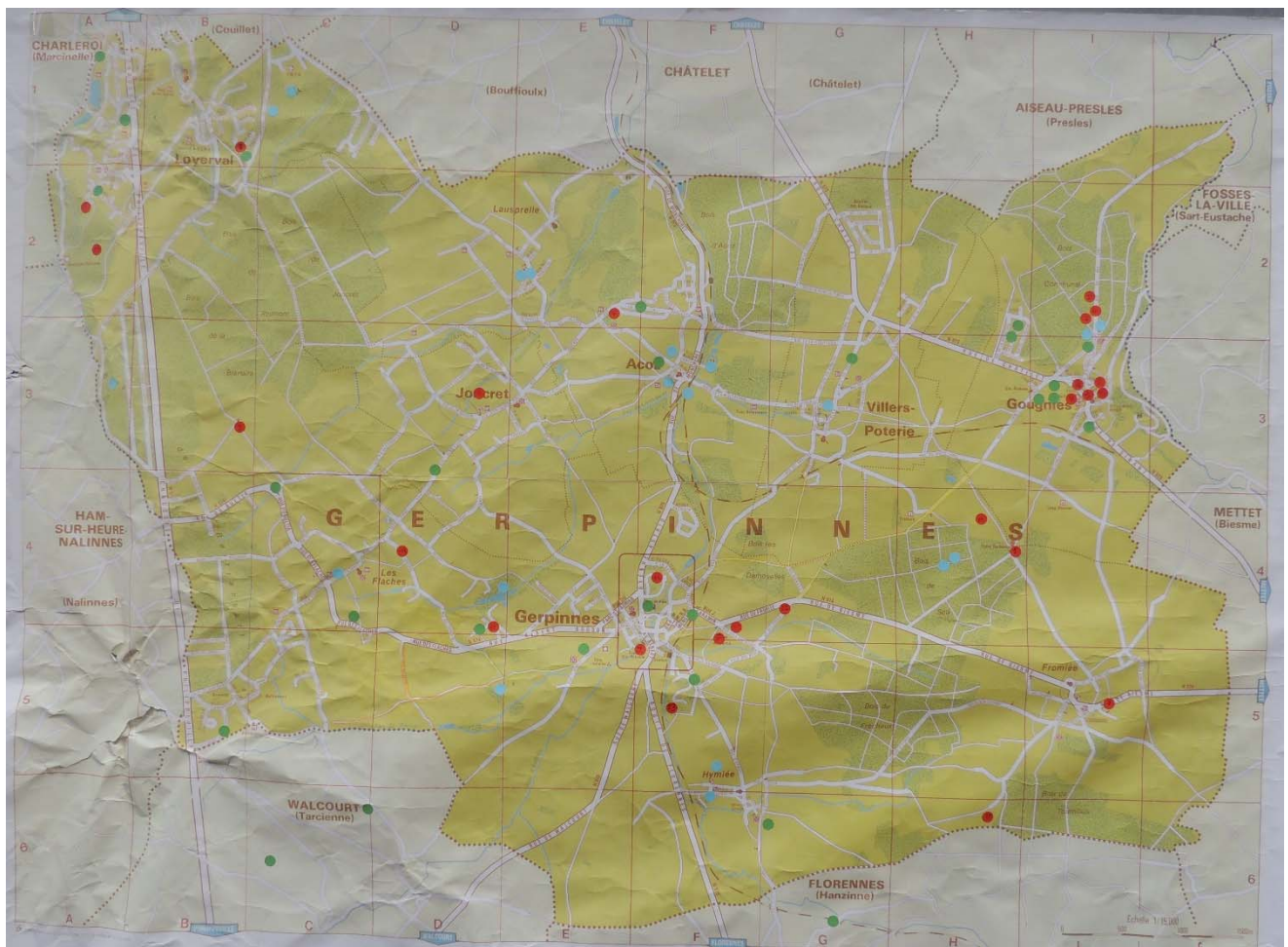
Afin d'alimenter notre auto-évaluation et de poursuivre le partage de notre analyse, la consultation sera réalisée aussi au cours de l'année, en fonction des opportunités qui se présentent, lors d'activités organisées par des partenaires locaux.

Les cellules "Plan de Cohésion Sociale" et "Accueil Temps Libre" de la Commune de Gerpinnes organisaient leur premier carrefour des générations tendant, à travers différentes actions, à briser les stéréotypes liés à l'âge et à favoriser les échanges et les solidarités intergénérationnelles. L'équipe du centre culturel a saisi la balle au bond en participant à cette journée. Les citoyens étaient invités par des animatrices du Centre à répondre à quelques questions sur le thème **«Vous, la culture et Gerpinnes ! »**

Sur une carte de l'entité, chacun pouvait coller une gommette pour situer l'endroit où il vit, une autre pour situer son endroit préféré et pour quelle raison et enfin, une gommette pour mettre en lumière un endroit qui mériterait d'être mieux connu, plus utilisé ou qui permettrait de développer une activité culturelle.

En outre, les animatrices proposaient aux participants, notamment aux plus jeunes, deux activités créatives: **«Dessine-nous l'activité rêvée dans ta commune»** et **«La carte rêvée»**.





Hypothèse d'action « numéro 0 »
Une hypothèse d'action « test » avant les hypothèses d'action « formelles »
Un projet spécial, intitulé « char et costumes »

Un projet, lancé en début d'année 2015, poursuit également son évolution en vue de la confection, avec un groupe de jeunes, d'un char pour le grand feu de Lausprelle. Ce projet s'inscrit clairement dans la problématique « jeunes » soulignée par l'un des enjeux déterminés plus haut « Comment intégrer les jeunes dans une population vieillissante ? »

Ce projet veut agir comme un élément déclencheur et générer dans le futur des contacts, des relations, des liens nouveaux avec des jeunes ou avec des groupes de jeunes. On lira plus loin, une description plus complète du projet dans les hypothèses d'action.



Mise en place du groupe de pilotage - conseil d'orientation

Lors des différentes actions déjà mentionnées, plusieurs personnes ont manifesté l'intérêt de participer à nos réunions et rencontres citoyennes afin d'imaginer, avec l'équipe du centre, l'avenir du futur projet d'action culturelle et de nouvelles actions participatives. Des participants à la soirée de travail du mois de mars 2015 se sont également portés candidats à ce travail. Suivant le processus expliqué au cours de la formation « Piloter un centre culturel », nous décidons dès lors la mise en place d'un groupe de pilotage appelé à devenir le conseil d'orientation. Nous reprenons donc pour ce groupe l'appellation utilisée lors de la formation « Piloter un Centre culturel ».

Objectif annoncé aux participants: imaginer ensemble comment le centre culturel pourrait, avec eux, mettre en place des actions nouvelles lui permettant d'accentuer son rôle d'acteur de changement. On suivra pour cela les lignes directrices tracées par les enjeux déterminés lors de la réunion d'autoévaluation de mars.

Jeudi 28 mai 2015

Première rencontre du comité de pilotage/conseil d'orientation - dix participants

Présents : Etienne Pévenasse, Gaëtane De Pierpont, Dominique Guillaume, Bernadette Deschamps, Maud Gheysen, Geneviève Binon, Franck Colle, Sara Malotiaux, Tiphane Loicq, Florence Vincent.

Après un tour de table de présentation, les objectifs de la rencontre sont expliqués.

Ensuite, en sous-groupes, un exercice d'intelligence collective est organisé autour des quatre enjeux précédemment définis afin de creuser la réflexion autour de ces quatre thématiques et de tenter de les relier à une future évolution de l'action du centre culturel.

Première question : Que se passerait-il selon vous si le Centre culturel disparaissait ?

Citez un mot pour exprimer votre ressenti si cela devait arriver.

G D P : Faire en sorte que le CC continue d'exister. Le centre culturel est le cœur de la ville.

Mot : Non

D G : Habite Gerpennes depuis 2 ans. Important pour elle qu'il y ait des échanges entre les citoyens.

Mot : Dommage

B D : Le CC apporte des activités intéressantes pour des gens qui n'ont plus une vie active professionnelle. La communication avec les gens extérieurs se fait aussi grâce au CC.

Mot : Dommage

M G : Mot : Interrogation, incompréhension

G B : le CC propose des activités variées.

Mot : Dommage

F C : L'idée que lui et son épouse ont eue serait sans doute morte si le CC n'était pas présent.

Son atelier permet l'échange avec les gens, avec les jeunes de l'entité et des alentours. Grosse perte pour la Commune si le CC devait disparaître.

Mot : Gâchis

S M : a découvert le CC en participant à des activités proposées par le CC. Le CC est une manière d'unir les gens.

Mot : Perte

F V : Le CC fait partie de sa vie. Motivée à aller à la rencontre du citoyen en vue du nouveau décret.

Mot : Triste

Deuxième question : Que vous inspirent les quatre thématiques proposées ?

« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ! »

- Impression, en hiver, de vivre en quartier d'ortoir ; ce n'est pas pour autant qu'on ne connaît pas son voisin.
- Les gens qui travaillent ne prennent pas le temps de sortir dans le voisinage, ils rentrent, s'occupent des devoirs, soupent et manquent de temps.
- La rencontre peut se faire via les écoles. La rencontre entre les gens se fait via les enfants qui sont gardés une fois chez l'un, une fois chez l'autre à la sortie d'école ou pendant les vacances.
- Les plaines, aires de jeux peuvent aussi être des lieux de rencontre. L'idée serait d'avoir un responsable autour de ces plaines afin qu'elles soient gérées. Pourquoi ne pas organiser des activités sur celles-ci ?
- Faire une fête des voisins organisée sur ces plaines.
- Mettre en place un lieu commun sur plusieurs jardins.
- Organiser du cinéma ou théâtre en plein air suscite plus la rencontre que dans une salle.
- Gerpennes, commune qui bouge ; trop d'activités proposées ; impossible de pouvoir tout faire.
- Faire un barbecue géant une fois par an. Travailler en partenariat.
- Organiser des actions, des activités pour faire venir des gens qui ne viendraient pas naturellement dans un centre culturel.
- L'éducation permanente à la culture fait partie du rôle des CC. Créer du lien social, une offre qui permette aux gens de se rencontrer. Rencontre à petit niveau qui pourrait amener d'autres rencontres.
- La cohésion « marche » se passe entre le cassage du verre à Pâques, la Pentecôte et le Saint-Sacrement. Un notaire se retrouve à côté d'un ouvrier et pendant quelques jours, ils se côtoient, ils marchent ensemble mais après cette période, les gens ne se réunissent plus. Limite, ils « s'ignorent ».
- Ouverture vers les autres.

« Comment intégrer les jeunes dans une population vieillissante ? »

- La tranche des 18-25 ans est difficile à toucher car ces jeunes sont aux études à Mons, Namur, Bruxelles, Liège... et leur vie sociale se passe là-bas.
- L'offre sur et autour de Gerpennes est grande.
- L'idée d'affiche pour la promo n'est pas suffisante car ce sont les parents qui voient et qui incitent leurs enfants à participer à une activité du CC. Il vaudrait mieux organiser des démos, par exemple, dans les écoles afin qu'ils puissent se rendre compte, qu'ils comprennent l'activité proposée.
- En passant par les écoles, du lien avec les jeunes peut se créer.
- Partage d'expérience, de connaissances des plus âgés aux plus jeunes mais il faut une volonté de part et d'autre.
- Inviter les jeunes à des conférences pour qu'ils accèdent au centre culturel.
- Créer un espace de rencontres ouvert, investi par les jeunes et les moins jeunes, où des échanges pourraient se faire.

« La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

- Terme à la « mode » où l'on insère tout et n'importe quoi. La définition que l'on se fait du développement durable est assez vague. On en parle partout et tout le temps. Eduquer à cette problématique.
- Quand on parle de ruralité et/ou de développement durable dans notre commune, on pense à des projets comme le jardin pilote, jardin partagé, sentier.be, la vie du village, les produits locaux, producteurs de chez nous, économie locale, circuit-court, réhabilitation de sentiers,...
- On pense à la gestion des déchets, la gestion énergétique.
- Durable veut dire dans le temps, mais ça peut toucher à différents domaines.

- Peu d'informations arrivent à nous. Le bouche à oreille fonctionne mieux.
- Idée : Groupement d'achat collectif pour électricité via la commune, alléger des tracasseries administratives en achats groupés. Relancer des GAC pour différentes choses.
- Les gens de la ville vont vers la campagne. La mentalité rurale n'est donc plus la même. Certains villages se transforment en cités dortoirs. Parle-t-on encore de ruralité en ces endroits ?
- Il faudrait mobiliser les forces, les énergies, mélanger les publics pour toucher plus de monde, peut-être moins souvent mais plus efficacement.
- Envisager des projets intergénérationnels qui persistent dans le temps.

« Vivre ensemble et casser le repli sur soi ».

- Certains le choisissent. D'autres sont isolés mais ne le choisissent pas.
- Deux publics. D'une part, les plus âgés (qui ne bougent plus à cause de la santé, moyen de transport,...) ou pour être plus tranquilles. D'autre part, les travailleurs qui mettent leur priorité dans le temps libre qui leur reste en faisant ce qu'ils aiment (sport, cinéma, divertissement, amis,...)
- Collaboration entre jeunes et parents. Il n'y a pas assez d'intergénérationnel.
- Culturel ? Le mot « Centre culturel » n'est pas toujours clair dans l'esprit des gens. On ne sait pas toujours que l'on peut y venir pour y proposer un projet, être soutenu, ...
- On pense qu'il n'y a que la diffusion et les ateliers hebdomadaires.
- Faire venir les gens via un autre biais pour leur montrer ce qu'on peut y faire : lieu d'expression, d'opinion, d'échanges, de partage, de rencontre, de convivialité.
- Idée du Repair café.
- Seul = personne plus âgée ? Famille monoparentale ? Immobilisée ? Famille ? On n'a pas spécialement envie de le crier sur tous les toits que l'on est seul.
- Pas spécialement de repli sur soi. Il y a des gens qui vont vers les plus âgés.
- On se rencontre via des activités que l'on connaît, ou via les écoles,...
- Briser la glace, la peur de se rencontrer.

Troisième question : Quels sont le ou les mots qui expriment votre ressenti au terme de cette première rencontre ?

Enrichissant / Instructif / Utile / Dynamique / Sensibiliser
Energie / Collectif / Convivial / Choix difficile / Sympathique

Jeudi 11 juin 2015

Deuxième rencontre du comité de pilotage/conseil d'orientation - neuf participants

Présents : Dominique Guillaume, Maud Gheysen, Franck Colle, Sara Malotiaux, Benoît Willems, Myriam Benoît, Tiphane Loicq, Etienne Pévenasse, Florence Vincent.

Au fil du travail, il apparaît que deux enjeux sont étroitement liés. Le groupe propose de les rassembler en un seul: « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ! » et « Vivre ensemble et casser le repli sur soi ».

Ensuite, le groupe s'efforce de formuler de nouvelles questions afin de réinterroger le territoire à propos de la thématique des trois enjeux. En sous-groupe, on s'attelle à la tâche de trouver des idées créatives liées à ces trois enjeux.

Au départ des conclusions de la réunion du 28 mai quelques questions sont soumises au groupe sur trois thématiques : La vie dans son quartier – Jeunes dans une population vieillissante – Ruralité et développement durable.

« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ! - Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

- Comment vivez-vous la vie dans votre quartier? Quelles sont vos attentes ?
- Pourquoi on ne se connaît pas dans son quartier ?
- Est-ce que le lien ne devrait pas se faire par les jeunes ?
- Un avis partagé est qu'il faut unir les groupements plutôt que chacun de son côté.

« Comment intégrer les jeunes dans une population vieillissante ? »

- Les jeunes ont moins l'envie de s'investir qu'avant car de plus en plus de responsabilités, de stress... Avis divergents à ce sujet car parfois, il suffit d'une personne motivante pour attirer les jeunes. Leur laisser une place.
- Les jeunes cherchent des endroits où se retrouver. Ils ont le besoin de s'associer à un groupe. On soulève un point important : « qu'entendez-vous par jeunes ? Me situant dans la tranche des 30 à 45 ans, je me sens jeune ». Rien n'est proposé pour cette tranche d'âges sur la Commune alors que ces personnes ont soif de culture et d'échanges.
- La majorité des trentenaires sont touchés par les enfants mais ceux qui n'ont pas d'enfants, doivent-ils rester enfermés chez eux ?
- Le folklore domine la Commune et pourtant, ça n'intéresse pas tout le monde.

Questions à poser aux jeunes: Auriez-vous envie d'avoir un lieu à vous ? Pour y faire quoi ? S'intéresser aux jeunes et non à leurs parents. Savoir pourquoi ils ne font pas partie d'un groupement ? Est-ce à cause des règles ?

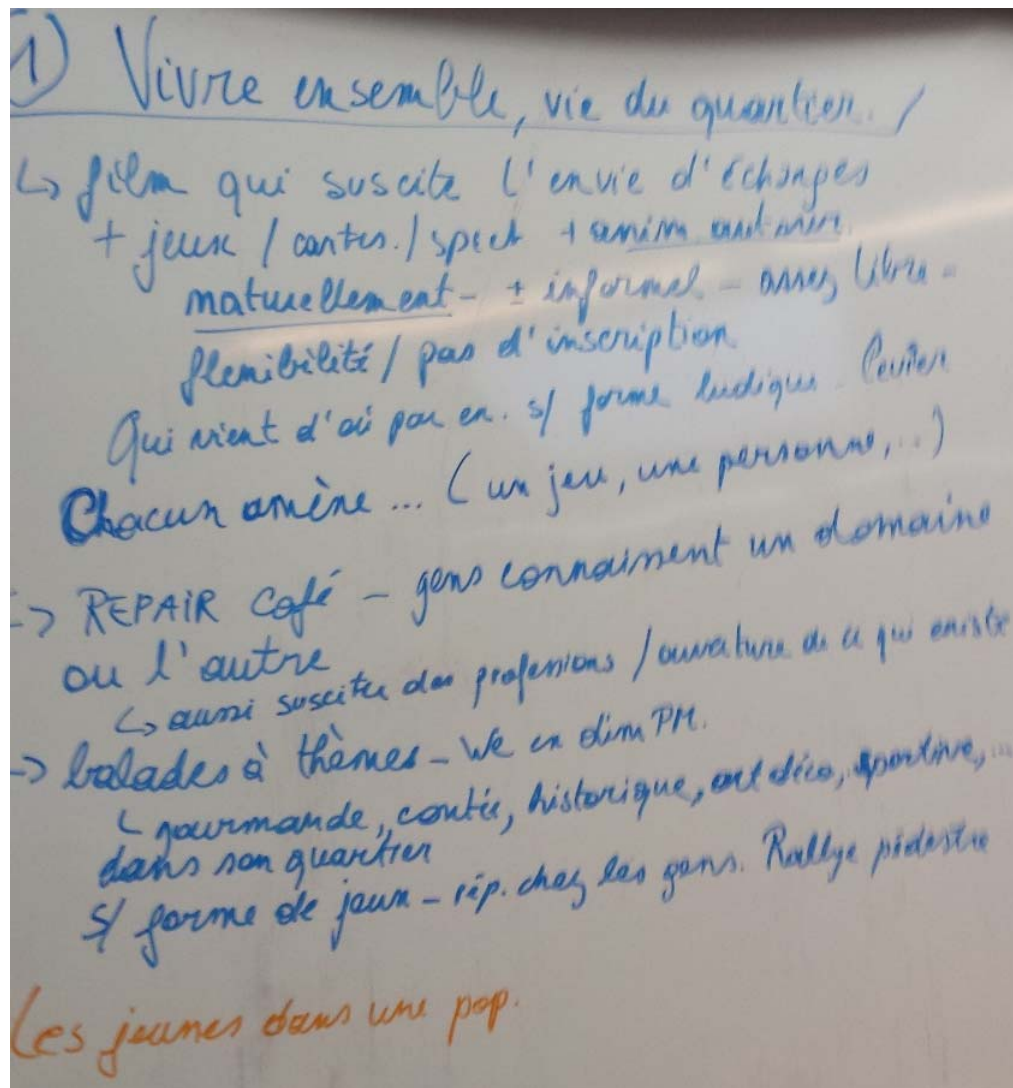
« La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

- Quelles sont les actions qui s'inscrivent dans la terminologie développement durable ?
- Qu'est-ce que ça signifie pour vous développement durable ?
- Que connaissez-vous, à Gerpinnes, comme producteurs, produits ?

Travail en sous-groupes pour produire des idées d'actions autour des trois thématiques.

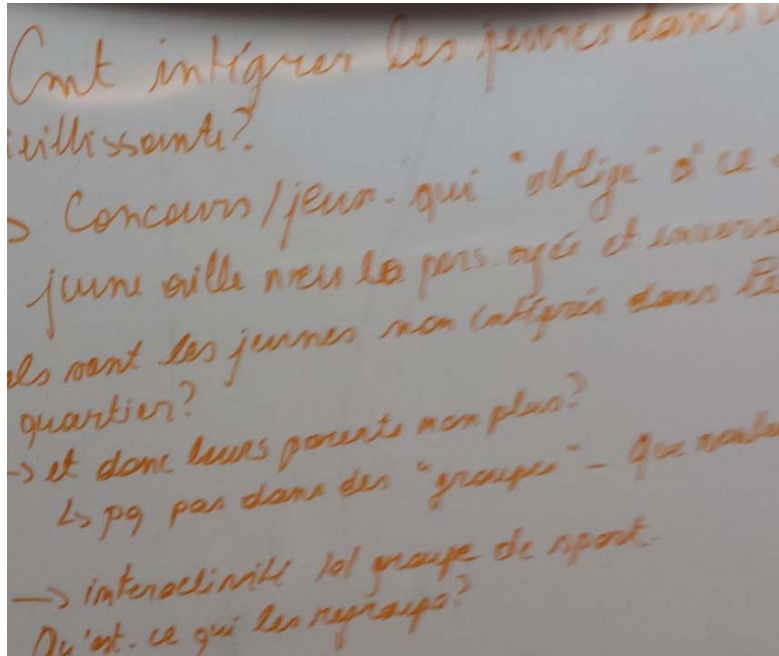
« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ! - Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

- Diffuser un spectacle ou un film qui crée une interactivité, suscite l'envie d'aller vers les autres.
- Jeux de société, cartes, jeux coopératifs de 20 à 22h ouverts à tous, ce qui permet une flexibilité d'accès au public qui veut participer.
- Mélange intergénérationnel possible car les ados peuvent aussi y participer.
- Sous forme de jeux, faire en sorte que les gens puissent apprendre les uns sur les autres.
- Repair café. Il en existe une soixantaine en Wallonie-Bruxelles. Bénévoles qui partagent.
- Balades à thème le dimanche après-midi par exemple. Espace de rencontre possible.
- Balade gourmande contée. Histoire du village se perpétue.
- Rallye pédestre sous forme de jeux réponses chez les gens.
- En début de saison, prévoir une journée de présentation de différents spectacles avec les acteurs pendant 5-10 minutes pour que la population et le CC choisissent ensemble l'éventuelle programmation de la saison suivante.



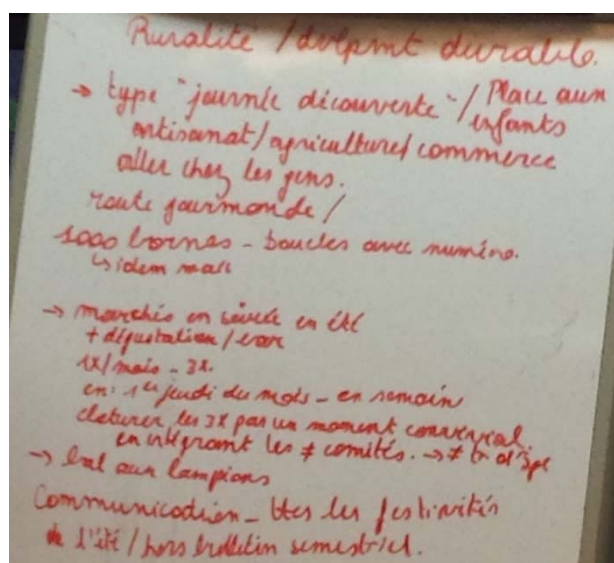
« Comment intégrer les jeunes dans une population vieillissante ? »

- Créer un concours, jeu pour qu'une personne âgée ait absolument besoin d'un jeune et inversement. Ceci mettrait en avant l'aspect intergénérationnel.
- Interactivité entre les groupements sportifs.
- Etablir un partenariat avec des associations qui travaillent déjà avec des jeunes.
- Susciter des projets à la demande des jeunes.



« La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

- Dans les écoles, pourquoi ne pas faire une journée découverte des producteurs locaux?
- Faire un jeu, style 1000 bornes avec différents circuits en visitant les producteurs.
- Organiser un marché en soirée avec les artisans. Une fois par mois, en période estivale, à date fixe.
- Clôturer la période avec un bal aux lampions avec repas ou avec différents groupements.
- Créer un programme reprenant toutes les activités communales.



La production fut riche d'un grand nombre d'idées. Il est décidé de laisser mûrir tout cela durant la période d'été. Le groupe se fixe rendez-vous en septembre.



24 juin 2015

Rencontre avec le conseil communal des jeunes

Le mercredi 24 juin 2015, le conseil communal des jeunes de Gerpinnes rend visite au centre culturel. Cette visite est l'occasion de leur présenter le centre culturel et de faire appel à leurs idées et à leur participation mais également de recueillir déjà leur ressenti et leurs avis « à chaud » concernant leur « vie de jeunes » sur le territoire de la commune. La principale expression qui ressort de cette rencontre est une demande d'activités spécifiquement destinées aux jeunes mais ils n'excluent pas l'idée de participer à des activités intergénérationnelles.



Jeudi 17 septembre 2015

Troisième rencontre du comité de pilotage/conseil d'orientation – 6 participants

Présents : Marinette Bonnert, Maud Gheysen, Nicolas Gauthier, Tiphane Loicq, Florence Vincent, Etienne Pévenasse

Malgré une invitation plus large, adressée notamment à l'ensemble des acteurs du tissu associatif local, la réponse pour cette troisième séance de travail est plus faible que pour les deux premières.

Au cours de cette rencontre, le groupe travaille sur un seul enjeu :

« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – vivre ensemble et casser le repli sur soi ! »

afin de mettre sur papier des idées susceptibles d'être concrétisées en actions sur le terrain.

Faire naître le mouvement pour sortir du virtuel et entrer dans l'action réelle !

Rappel de l'enjeu avec des éléments extraits des précédentes réunions.

- Rencontre via les écoles, les plaines de jeux.
- Organiser des actions, activités pour faire venir les gens au CC.
- Organiser une soirée des nouveaux habitants moins formelle.
- Partenariats entre différents mouvements.
- Comment vivez-vous la vie dans votre quartier, dans votre Commune ?
- Quelles sont vos attentes ?
- Pourquoi on ne se connaît pas dans son quartier ?
- Est-ce que le lien ne devrait pas se faire par les jeunes ?
- Que penseriez-vous d'une fête des voisins ?
- Unir les groupements plutôt que chacun de son côté.

Ensemble, trouvons des idées créatives pour organiser une fête de quartier. Quelles sont les pistes pour initier une telle fête en partant de nous en tant que citoyen, de notre propre vécu ?

- Passer chez les voisins et donner en main propre une invitation à venir prendre un verre.
- Aller à la rencontre des gens est la meilleure solution.
- Une petite fête de quartier, rien que dans une rue, en ouvrant les jardins avec une animation, un stand.
- Des boîtes à troc.
- On peut aussi aimer sa solitude si on n'est pas en manque de contacts dans la vie.
- Une fête de quartier constitue l'occasion d'un premier pas vers l'autre.
- Distribution d'un papier vert et d'un papier rouge à chaque maison. Les personnes qui souhaitent participer collent à leur fenêtre le papier vert et celles qui ne le veulent pas, collent le rouge.
- Notre commune compte de nombreux quartiers. Difficile d'agir partout.

***Quelles sont les idées qui pourraient être mises en pratique pour organiser une fête de quartier ?
Pourquoi cette fête ? Est-ce que ça ne doit pas être initié par le citoyen ? Comment mobiliser les gens ?***

- Motiver une personne du quartier qui irait vers les autres habitants du quartier.
- Centre culturel et membres du groupe de pilotage apportent un soutien.
- Mettre en confiance les habitants du quartier ciblé.
- Imaginer un slogan.
- Organiser une brocante dans le cadre de la fête de quartier peut constituer une occasion de rencontres.
- Personnes d'origine étrangère dans le quartier, leur proposer de cuisiner un plat, une pâtisserie, typique de leur pays. Renforcer le partage, les moments d'échanges.
- Pièce de théâtre avec les enfants.
- Concert.
- Se renseigner sur l'existence de groupes de musique de jeunes débutants ; les inviter à la fête.
- Les grands feux sont des endroits où on peut proposer des choses pour que les gens se rencontrent.
- Bal costumé pour les enfants.
- Cibler les nouveaux quartiers qui évoluent plutôt en cités dortoirs.
- Les nouveaux venus choisissent Gerpinnes pour sa qualité de vie. Ils participent peu.
- Que faut-il faire pour changer les habitudes de communication ?
- Les gens ne se parlent que s'il se passe un événement exceptionnel ou un problème dans le quartier.
- La distribution de flyers est insuffisante. Il faut approcher les gens avec quelque chose qui interpelle, élément inhabituel dans le quartier, structure provisoire, camionnette customisée, bonimenteur.
- Les ateliers du CC peuvent constituer un bon outil pour susciter la rencontre (djembé, danse...)
- Des ateliers itinérants permettraient aux habitants de participer dans un quartier. Aller vers eux.
- Espace où les gens se parlent, communiquent.
- Objectif du « banc de rencontre » dans un quartier de Gerpinnes. Magnifique mais résultat pas atteint.
- Omelette géante en demandant à chaque habitant de participer en donnant un œuf.

Conclusions :

- Slogan ! Module provisoire « interpellant ».
- Participation des jeunes.
- Lieux, espaces, de rencontres.
- Partir des gens motivés et aller vers les habitants de manière créative.
- Mobiliser les participants à nos ateliers.
- Aller vers les nouveaux habitants, les nouveaux quartiers.
- Faire naître un mouvement dans les quartiers.
- Effet boule de neige si une ou deux activité(s) fonctionnent.
- Le projet char pourra être un élément déclencheur. Générer des contacts, des relations.

Dimanche 20 septembre 2015
Journée de l'environnement à Acoz (Gerpennes)
Stand « consultation citoyenne » du centre culturel

Toujours dans l'optique d'aller à la rencontre directe des citoyens afin de recueillir ce qu'ils ont à dire, l'équipe du centre installe cette fois son stand d'information au cœur de la journée organisée par l'échevinat de l'environnement de la commune. Des contacts directs et informels avec une soixantaine de personnes ressortiront de cette journée. Pour le centre culturel, cette journée fut plus une journée de promotion qu'une journée de consultation. L'équipe part du principe que pour mobiliser les habitants à venir participer à une réunion de travail ou un conseil, il faut d'abord aller vers eux et promouvoir le centre, encore et toujours ! Une présence active du centre culturel fut donc assurée lors de cette journée avec diverses animations présentées par les ateliers: danses latines, floral, djembé, robotique, animation autour de la nature. Les panneaux informatifs relatifs à l'analyse partagée furent également placés sur le site.



Vendredi 23 octobre 2015
Soirée d'accueil des nouveaux habitants

Comme lors du carrefour des générations en avril ou la journée de l'environnement en septembre, nous allons puiser quelques éléments pour nourrir nos réflexions lors d'une soirée organisée par le Collège communal pour les nouveaux arrivants à Gerpinnes. Cette soirée entend présenter aux habitants entrés dans la Commune dans l'année, les différents services auxquels ils peuvent accéder. Le centre culturel profite de cette soirée pour bénéficier d'une vitrine supplémentaire, pour échanger avec les nouveaux habitants et surtout pour recueillir leurs attentes.



Mercredi 16 décembre 2015 à 19h30
Deuxième soirée de travail avec nos animatrices et animateurs d'ateliers

Deuxième soirée de travail, plus élargie cette fois, avec les animateurs d'ateliers, les participants, des membres de l'équipe. Nous y poursuivons le travail d'autoévaluation entamé le 19 mars 2015. Dans la suite logique des conclusions de la réunion de mars, nous élargissons le cercle de la réflexion en y intégrant les éléments issus du travail du groupe de pilotage.

Présents : Etienne Pévenasse, Tiphany Loicq, Silvana Di Calogero, Emilien Burlet, Florence Vincent, Franck Colle, Virginie Defoeux, Maud Gheysen, Dorothée Helleputte, Alfa Bakomba, Claire Fripiat, Guy Brihay, Agnès Dumont, Monique Caramin, Daniel Wauthier, Brigitte Callant, Geneviève Binon, Marjorie Douillet, Brigitte Leclercq, Stéphanie Callant, Véronique Toussaint, Gérard Van Espen, Maryline Brouers, Martine Lhoir, Laurence Velghe, Claire Everaert, Nicole Docquier, Carine Van Belle.



Après avoir passé en revue différentes questions liées au fonctionnement des ateliers, les participants se répartissent en quatre sous-groupes avec, au minimum, un participant de chaque atelier par sous-groupe.

On travaille sur une question pendant 5 minutes. Ensuite, le rapporteur du sous-groupe change de table avec sa question et va travailler 5 minutes avec un autre groupe. Ainsi de suite pour les quatre questions.

Comment seriez-vous prêt à vous mobiliser dans le cadre d'une fête de quartier ?

- Représenter les ateliers.
- Faire de la publicité en en parlant aux amis, aux voisins.
- Recontacter les anciens participants.
- Un atelier robotique peut être proposé pour occuper les enfants.
- Une séance d'initiation aux danses africaines.
- Collaboration avec les groupes de danses folkloriques de Gerpinnes.
- Réaliser des zakouskis, gâteaux, cupcakes avec l'atelier culinaire.
- Bal aux lampions.
- Visibilité, pub (agenda mural déroulant), affiche plus grande, bâche...
- Réalisation de montages floraux.
- Distribution de tracts.
- Soutien au bar.
- Réalisation de folders à distribuer dans le quartier.
- Faire le premier pas, faire connaissance.



Avec qui et comment serait-il intéressant d'envisager un partenariat?

- Ateliers djembé et danses latines.
- Le PASS à Frameries + ULB Parentville.
- Cellule du PCS.
- ATL communal (Cellule Accueil temps libre).
- Partenariat avec les producteurs locaux et les restaurants.
- Différents publics tels que moins valides, enfants isolés, Fédasil, homes, personnes âgées,...
- Artistes.
- Solfège Hymiée (spectacle ou autre...).

Quels projets ou actions seriez-vous fiers de mettre en place ?

- Expo.
- Atelier danse visant un plus large public.
- Journée des ateliers qui se termine par un concert.
- Journée ou soirée inter-ateliers.
- Journée PO - collaboration des différents ateliers.
- Recentrer la fête de quartier de Lausprelle au centre culturel.
- Organiser une fête, une fois par an, comme la fête des 40 ans car différentes générations.
- Faire découvrir les ateliers.
- Plus d'espace de découvertes : échanges des différentes générations.

Comment imaginez-vous les ateliers à l'avenir ? Souhaiteriez-vous de nouveaux ateliers ?

- Une liste d'une vingtaine d'ateliers divers est suggérée par les quatre sous-groupes.

Jeudi 14 janvier 2016

Quatrième rencontre du comité de pilotage/conseil d'orientation – 14 participants

Une rencontre du comité de pilotage est programmée. Elle se déroule de manière moins formelle, plus conviviale avec une formule « vœux 2016 ». On reprend l'idée déjà utilisée du repas « sur le pouce ». Au cours de cette réunion, on s'achemine vers la concrétisation **d'hypothèses d'action** au cours de l'année.

Présents : *Marinette Bonnert, Pierre Challe, Philippe Van Goethem, Myriam Benoît, Bernadette Deschamps, Marie-Claude Detrait, Pierre Challe, Guy Brihaye, Laurence Mathieu, Maud Gheysen, Nicolas Gauthier, Tiphany Loicq, Florence Vincent, Etienne Pévenasse.*







On rappelle l'enjeu sur lequel nous allons poursuivre le travail au cours de cette réunion :
« La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin ! - Vivre ensemble et casser le repli sur soi ».

Plusieurs questions sont suggérées au groupe. Chacun y réfléchit seul pendant dix minutes.

- Pourquoi une fête de quartier ?
- Dans quel quartier ?
- Avec qui ? Est-ce que ça ne doit pas être demandé par le citoyen ?
- Comment mobiliser les gens ?
- Comment approcher les habitants du quartier pour leur proposer le projet – idées créatives, animations ?
- Comment organiser la fête ?
- Que proposer pour que les gens échangent, se parlent, se rencontrent lors de cette fête ?
- Œuvre collective, création.
- Remarques et suggestions.

Ensuite, en trois sous-groupes, les participants réfléchissent ensemble aux questions suggérées afin de construire une réflexion autour de « la fête de quartier ». Dans chaque sous-groupe, un membre de l'équipe est présent pour rapporter ce qui est évoqué. Après 5 minutes, le rapporteur change de groupe avec la question.

Quel quartier ?

- Lausprelle, petit-Floreffe. Plus rien ne s’y passe. Initialement le quartier était fort animé. Les gens ne se connaissent plus vu le nombre de nouveaux habitants. C’est une nécessité pour ce quartier.
- Fromiée, découverte ou redécouverte de ce petit village de l’entité.
- Acoz, le triangle entre le CPAS, l’école et le local de la fanfare est un lieu propice d’animations.
- Courtil marchand, quartier de logements sociaux à Gerpinnes Flaches.
- Pourquoi ne pas faire une enquête pour savoir quel quartier serait intéressé ?

Avec qui ?

- Les habitants du village, bien sûr !
- Les acteurs du centre culturel (ateliers, équipe).
- Echevinats de la culture et tourisme.
- Les associations du quartier.

Comment - Idées créatives ?

- Symbole de couleur par quartier.
- On identifie de quel quartier nous sommes (code couleur).
- Créer une journée avec différentes activités.
- Rencontrer les citoyens du quartier via un premier grand apéro-auberge espagnole : une rencontre conviviale sous le signe du partage avec le plaisir de partager les idées et les projets qui auront émanés de nos rencontres.
- Formule « Chant’appart ». La chanson à domicile. Les accueillants poussent les meubles du salon, font place à micros et projecteurs. On transforme des lieux privés en salles de spectacles publiques.
- Bouquet final : un buffet rassemblant artistes et spectateurs. Le bonheur de la rencontre.
- Balade musicale : un événement original, musical et convivial. Les participants ont le plaisir de se promener dans un village et de profiter de concerts aux différents arrêts prévus sur le parcours.

Que proposer pour que les gens échangent, se parlent, se rencontrent lors de cette fête ?

- Musique.
- Spectacles.
- Repas partagé.
- Bal aux lampions.
- Rando découverte.
- Marche gourmande.
- Achat groupé (type mazout).
- Se prêter du matériel de jardinage.
- Travail en commun chez l’un ou l’autre.
- Organiser une bourse de vêtements, de jouets.
- Avoir des stands différents en fonction du thème.
- Foire aux échanges (type SEL – Service d’échanges local.)
- Bal folk pour enfants et parents. Rencontres intergénérationnelles.
- Parcours d’artistes, parcours musical (organisation collective, familiale,...)
- Faire participer les académies de musique, les fanfares locales, les talents du quartier.

Comment – idées pratiques ?

- Rencontrer les gens du quartier.
 - Aller frapper à la porte des gens avant la fête.
 - Faire une invitation pour le quartier et les quartiers voisins.
 - Avoir des personnes relais dans le quartier pour aider le CC à coordonner.
 - Offrir un chapeau ou cravate aux habitants du quartier et ceux des quartiers voisins, avec la date et l'heure.
- Ceux-ci viennent avec l'élément et en font en fin de journée, une œuvre collective.

Œuvre collective ?

- Faire du tricot autour des arbres dans le quartier mis à l'honneur.
- Mobiles à la japonaise, créer des lampions.
- Des graphes avec mousse (dessins sur murs...effaçables !)
- Créer une guirlande chapeaux ou un seul que chacun agrémenté le jour J.
- Créer un espace de rencontre où les gens peuvent se rencontrer par la suite.
- Café convivial.
- Créer des panneaux didactiques sur le quartier avec des anecdotes.
- Flash mob, fresque, planter un arbre.
- Sentier balisé avec une explication sur l'origine des noms de rue.
- Des bacs où semer une graine (légume, plante...) et chacun peut se servir même si ce n'est pas lui qui a planté la graine. Construire ensemble ces bacs à partir de palettes.
- Créer une performance sur la place du village. Chacun apporte quelque chose de chez lui et l'enferme dans une boîte commune.
- Permettre à chacun d'avoir un regard sur son quartier. Réaliser une œuvre avec les regards différents de chacun. Comment chacun voit son quartier !
- Créer des instruments de musique avec du matériel de cuisine.
- Apportez des objets insolites ou non et créer une œuvre qui sera à implanter au cœur du quartier, du village.

Remarques ? Questions ?

- Quelle vision choisie pour cette fête de quartier ?
- Est-ce que cette fête serait destinée à tous les gens du quartier ou à l'ensemble des habitants ?
- Est-ce que l'idée est d'attirer d'autres personnes qui viennent découvrir un quartier ?
- Problème de la dimension de la Commune très étendue.
- On ne connaît pas son voisin mais on ne connaît pas sa Commune !
- Gerpinnes est cloisonnée, on ne se connaît absolument pas.
- Trouver une thématique transposable chaque année dans des quartiers différents.
- C'est de plus en plus difficile d'animer les gens.

En résumé :

Nous clôturons la réunion en restant sur l'idée d'Acoz, Lausprelle et le Courtil Marchand.

Lors de la prochaine réunion, nous envisagerons ensemble la manière de mettre en lumière un de ces quartiers, voire plusieurs.

Dans l'attente de cette rencontre, nous tenterons de nouer des contacts dans ces différents quartiers afin de savoir ce qu'en pensent les habitants.

2016

Les hypothèses d'action

Après avoir rassemblé l'ensemble des éléments d'auto-évaluation et d'analyse partagée et confirmé trois enjeux pour construire le nouveau projet d'action culturelle, l'équipe du centre va s'atteler à la mise sur pieds de quelques actions visant à vérifier la pertinence des enjeux. Ce travail débute fin de l'année 2015 et se poursuit tout au long de l'année 2016, en parallèle avec les activités habituelles du centre. Au moment de la rédaction du présent dossier, certains de ces nouveaux projets se poursuivent en 2017 et ouvrent des perspectives sur 2018.

Une hypothèse d'action... avant les hypothèses d'action

L'hypothèse d'action « numéro 0 » - Un char pour le grand feu !

Enjeu « Comment vivre sa vie de jeune dans une commune vieillissante ? »

Le projet « Un char pour le grand feu », déjà évoqué plus haut sert de test pour vérifier la difficulté (ou non) de mobiliser les jeunes autour d'un projet différent qui pourra s'insérer dans une fête existante, le grand feu de Lausprelle. En partenariat avec la cellule communale du Plan de cohésion sociale, nous démarrons un atelier de fabrication du char et de ses décors avec des jeunes volontaires. L'objectif de participation au grand feu de Lausprelle, le samedi 13 février 2016, est donné aux participants de manière à leur fixer un but à atteindre : terminer le char et les costumes dans les délais et clôture de manière festive !

Un dossier rentré dans le cadre de l'appel à projets « Vis mon village » de la Fondation Roi Baudouin sera retenu et apportera au projet une subvention de 3.000 euros qui va autoriser un développement plus large.

Poursuivre le travail avec les comités des grands-feux vers un projet commun ?

L'idée de réunir tous les comités des grands feux autour d'un projet commun voit le jour: une rencontre de tous les comités des grands feux en un même lieu et un "grand feu pour tous". Le travail autour de ce projet voudrait se poursuivre en 2017 et 2018.

Une rencontre, le mercredi 25 janvier 2017, à laquelle sept comités des grands feux existants sur huit sont représentés, fait ressortir une impression de malentendu. Pour les comités des grands feux, cette fête est une fête de leur quartier qui doit se vivre dans leur quartier. Imaginer que tous les comités puissent se mobiliser et se déplacer pour participer à tous les grands feux est totalement illusoire.

On pourrait pourtant tenter de concrétiser un projet commun à l'ensemble des comités des grands feux en 2018 : une fête commune de clôture de la période des grands feux, après le dernier grand feu de la saison. Cette idée-là semble séduire et le projet suit son cours au moment de la rédaction de ces lignes.

Un constat posé lors de la réunion de janvier apporte, assez naturellement, un croisement de l'enjeu « vivre sa vie de jeune dans une commune vieillissante » avec l'enjeu « La vie dans son quartier » ! En effet, à l'évidence, pour le temps qu'ils peuvent y consacrer, les participants qui se mobilisent bénévolement pour animer une festivité veulent avant tout le faire dans leur quartier. Même si on se déplace pour assister aux fêtes des villages et/ou quartiers voisins, on privilégie d'abord la relation associative dans son quartier. Ainsi, sans l'avoir programmée, cette jonction avec ce deuxième enjeu nous conforte encore dans la pertinence et l'importance de l'enjeu « La vie dans son quartier ».

Première hypothèse d'action: une fête-rencontre dans le quartier de logements sociaux« Courtil-Marchand » à Gerpennes-flaches

Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

Lors des rencontres citoyennes, l'attention de l'équipe du centre est attirée sur le nouveau quartier du Courtil-Marchand. Situé dans le hameau de Gerpennes-Flaches, à proximité immédiate de l'une des implantations des écoles communales, ce quartier de logements sociaux récents est principalement occupé par des citoyens financièrement moins favorisés. Bien que « hameau » de Gerpennes, le village de Gerpennes-flaches a vu sa population augmenter considérablement au fil des dernières années, au point d'abriter une population plus importante que Gerpennes-centre et ses quartiers proches. Le nouveau quartier du Courtil Marchand est venu se greffer au cœur du village de Gerpennes-Flaches pour des raisons très pragmatiques de terrains communaux disponibles. Pour autant, l'intégration de la nouvelle population du quartier ne paraît pas évidente avec le reste du village : population interculturelle, peu de natifs du village. Le centre culturel voit clairement le rôle qu'il peut jouer en tentant l'expérience d'une fête dans ce quartier.

25 février 2016

Cinquième rencontre du comité de pilotage/conseil d'orientation avec des habitants du quartier Courtil-Marchand

Une cinquième réunion du groupe de pilotage/conseil d'orientation est convoquée le 25 février 2016. Des représentants du quartier y sont conviés ainsi que des partenaires.

***Présents:** Marinette Bonnert, Myriam Benoît, Marie-Claude Detrait, Maud Gheysen, Tiphonie Loicq, Etienne Pévenasse, Franck Colle.*

***Invités :** Michèle Molitor, Sophie Minet, Guy Wautelet (échevin plan de cohésion sociale, jeunesse, personnes âgées, sport, intergénérationnel Jacques Lambert (Président CPAS), Valérie Baudoin (Cellule du PCS).*

***Excusés :** Laurence Mathieu, Bernadette Deschamps, Florence Vincent.*

***Résumé de la dernière réunion.
3 quartiers ont été proposés.***

- Acoz, le triangle entre le CPAS, l'école et le local de la fanfare. Lieu propice d'animations.
- Courtil Marchand, quartiers de logements sociaux.
- Lausprelle, Petite-Floreffe. Une nécessité pour ce quartier.

Questions en suspens :

- Quelle vision pour une fête de quartier ?
- Fête destinée à tous les gens du quartier ou à l'ensemble des habitants ?
- Attirer d'autres personnes qui viennent découvrir un quartier ?
- One shot dans un quartier à reproduire ailleurs après ?
- Trouver une thématique transposable chaque année dans des quartiers différents.

Choix du lieu :

Après un tour de table, le choix du quartier Courtil Marchand est confirmé.

Ce quartier comprend 42 logements constitués de personnes seules ou de familles de 3 ou 4 personnes. Le centre dispose d'un relais direct dans ce nouveau quartier en la personne d'une ouvrière communale, déléguée au nettoyage de ses locaux, qui y réside. Intéressée de mobiliser ses voisins autour de ce projet, elle a souhaité rejoindre le groupe de pilotage avec une autre habitante du quartier. Selon elle, les plus âgés sont demandeurs d'animations.

Le quartier est caractérisé par une forte mixité sociale : âges, nationalités (africains, turcs, italiens, algériens, et vietnamiens), cultures, familles monoparentales.

Les habitants sont peu liés au reste du village (Gerpennes-Flaches). Intéressant de choisir ce premier quartier pour contrer le phénomène de ghetto.

Les habitants du Courtil Marchand sont locataires. Des réflexions remontées vers les responsables communaux ou du CPAS ont fait état dans le village d'aprioris négatifs sans fondements à propos des nouveaux venus. Les plus anciens sont réticents à ces nouvelles arrivées. Ceci ne facilite évidemment pas l'intégration des nouveaux habitants du quartier dans le village. A l'intérieur du quartier, on note des formules « après école » intéressantes, hébergement relais enfants, créations de petits échanges, par exemple pour les devoirs des enfants.

Selon le président du CPAS, susciter la rencontre dans ce quartier est un besoin essentiel.

Organiser une activité telle qu'une fête de quartier, proposer des animations, à cet endroit peut fonctionner pour adoucir la vie, susciter le dialogue, favoriser les rencontres.

Le Centre veut donc tenter l'expérience de jouer ce rôle de moteur au sein du quartier avec le partenariat des personnes relais et des partenaires qui souhaitent s'impliquer dans l'organisation.

Organisation :

Pour casser les aprioris et éviter le phénomène de ghetto, on organisera une fête de quartier de plus grande ampleur avec une ouverture sur le reste du village des Flaches. Les comités locaux seront invités à s'associer. Il serait intéressant d'organiser une prochaine rencontre à la maison de village des Flaches, mitoyenne du quartier. Le projet va se construire au départ de cette réunion. La première animation de ce quartier est projetée pour le début du mois de juin 2016.

Personnes relais :

- Créer des relais entre les habitants, l'école, les marches, les seniors, le football serait un plus.
- La cellule du Plan de cohésion sociale participera au projet avec le centre culturel et les habitants.
- Le Centre public d'action sociale et l'échevinat des Affaires sociales s'associeront également au projet.

Des ateliers de préparation avec les habitants sont programmés pour les mercredi 11 mai, vendredi 20 mai et mercredi 1^{er} juin 2016.



La mobilisation est importante et le **samedi 4 juin 2016** voit la concrétisation de la fête-animation du quartier avec plus de 150 participants et avec l'implication effective du Centre culturel, du Centre public d'action sociale, de la cellule communale du PCS, de l'échevinat des Affaires sociales et du comité des fêtes de Gerpinnes-Flaches. Les ateliers Djembé et danses latines du Centre culturel proposeront chacun une animation-initiation.



Par la suite, une habitante qui a participé à la fête a contacté le centre en se portant volontaire pour poursuivre l'action dans son quartier. Une nouvelle fois l'équipe du centre constate à quel point le quartier en tant qu'espace de vie est essentiel pour démarrer une action de rencontre et de vivre ensemble !

**Deuxième hypothèse d'action : poursuivre l'affirmation du caractère rural
et renforcer la prise de conscience de l'importance
des circuits-courts de consommation
Poursuite de l'action du festival 100%Rural
avec les deux autres centres culturels partenaires
Enjeu « Le développement durable, ça veut quoi et à qui ? »**

Un projet de cartographie subjective, développé en 2015-2016 a poursuivi la thématique « J'habite ici car ... je m'exprime sur certains lieux, je me représente mon environnement, j'exprime les constats liés à mon observation » initiée en 2014. Ce projet a été mené avec une classe de 25 élèves de 6^{ème} primaire d'Acoz et donnera lieu à une exposition dans le cadre de l'édition 2016 du festival 100%Rural.

Cette nouvelle édition du festival 100%Rural, organisée avec les centres culturels de Florennes et Walcourt se déroule dans le cadre du Château d'Acoz (Gerpinnes) les samedi 16 et dimanche 17 avril 2016. Plusieurs animations sont proposées : petit marché de produits de producteurs régionaux, balades-découvertes du patrimoine expliquant la configuration particulière de nos villages, projection du film « Demain », exposition des travaux de cartographie créative réalisés durant les animations scolaires. Les centres culturels profitent de cette occasion pour accueillir la présentation officielle du nouveau Plan de développement stratégique du GAL ESEM, pour les années 2017 à 2021.





Des extensions de l'action sur le territoire de notre centre.

Afin de poursuivre ce travail sur le territoire de notre Centre culturel, en parallèle du travail commun, notre équipe rencontre un représentant du Service d'échanges local de Gerpinnes et une représentante d'Entraide et Fraternité. Cette rencontre débouchera sur des projets très concrets en 2017: projection, en séance tout public, du film « En quête de sens » en janvier 2017, au Centre culturel. L'histoire de deux amis d'enfance qui décide de tout quitter pour partir questionner la marche du monde. Leur voyage initiatique sur plusieurs continents est une invitation à reconsidérer notre rapport à la nature, au bonheur et au sens de la vie...



...programmation scolaire, pour 140 élèves des quatrièmes secondaires au Collège St Augustin, le 8 février 2017, du spectacle de la compagnie Théâtre du Public, « Alimentaire mon cher Watson » qui interroge nos habitudes alimentaires et nos choix de consommateurs. Ce spectacle s'articule autour des liens invisibles existant entre notre assiette et l'état social, économique, sanitaire, environnemental de la planète.



...programmation, le jeudi 30 mars 2017, d'une rencontre entre ces mêmes étudiants et une productrice agricole du Guatemala. Celle-ci a expliqué aux élèves le fonctionnement de l'agriculture locale dans sa région où le système agricole de permaculture ambitionne une production durable et économe en énergie.



L'expérience sera très probablement réitérée en 2018 avec la rencontre de partenaires venant d'Afrique de l'ouest (Congo-Burundi).



Une sensibilisation des plus petits par le spectacle « Sous la feuille de salade » est proposée le 22 février.

Troisième hypothèse d'action de janvier à novembre 2016
Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

Toujours dans la ligne directe des projets initiés lors du festival 100%Rural, un projet d'exposition photographique citoyenne et participative est relancé en début d'année 2016. Objectif : regarder à nouveau son quartier, observer sa vie dans l'environnement immédiat et produire des photographies pour une exposition qui fut organisée par le centre du samedi 26 novembre au dimanche 4 décembre. Celle-ci est concrétisée avec des citoyens-photographes qui ont posé le regard sur leur quartier et son environnement.

Le centre culturel proposait là une nouvelle action créative pour exprimer des ressentis, des avis, des constats, négatifs ou positifs. Quelques réunions préparatoires avaient été organisées afin de cadrer le sujet avec les participants. L'idée maîtresse était d'amener chaque photographe à faire découvrir aux visiteurs de l'exposition un aspect particulier de son quartier ou de son environnement.

Un photographe, élève de l'académie de Charleroi, était chargé de son côté de présenter en contrepoint des productions des photographes participants, son propre regard sur les activités du centre culturel. L'exposition voulait ainsi établir un lien entre les constats dans les quartiers et les possibilités d'action que le centre culturel peut proposer pour répondre à certains manquements ou pour développer certains projets.



Finalisation du dossier

5 décembre 2016

Le Conseil d'administration prend acte de l'analyse partagée

Lors de sa réunion du 5 décembre 2016, le conseil d'administration du centre culturel prend acte officiellement du travail d'analyse partagée et de l'ensemble du travail d'auto-évaluation mené par l'équipe et le groupe de pilotage. Ce groupe de pilotage a agi tout au long des trois années de cet important travail en qualité de futur conseil d'orientation.

Extrait du rapport du conseil d'administration, point 5.b

- a) Après 3 ans, avec un diaporama montrant bien l'évolution du travail en la matière, **le CA a pris acte de l'analyse partagée du Centre Culturel** pour toucher les populations et valide les enjeux qui guideront l'action culturelle générale du Centre (3 thématiques suite à nos différentes explorations territoriales: "la vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin - vivre ensemble et casser le repli sur soi"; "intégrer les jeunes dans une population vieillissante"; "la ruralité et le développement durable".)

27 mars 2017

Le conseil d'administration confirme le groupe de pilotage en tant que conseil d'orientation

Lors de sa réunion du lundi 27 mars 2017, le conseil d'administration, après avoir considéré l'important travail de ce groupe, confirme officiellement les membres du groupe de pilotage qui ont participé au pilotage du travail d'auto-évaluation et d'analyse partagée depuis 2015 en tant que conseil d'orientation. Certaines personnes ont quitté le groupe en chemin mais un groupe solide s'est finalement confirmé.

Liste des participants au groupe de pilotage confirmés au sein du conseil d'orientation.

Hors équipe et CA	Membres de l'Equipe et du CA
Guy BRIHAYE	Myriam BENOIT
Marinette BONNERT	Carine BOLLE
Pierre CHALLE	Emilien BURLET
Virginie DEFOEUX	Franck COLLE
Bernadette DESCHAMPS	Silvana DI CALOGERO
Marie-Claude DETRAIT	Bernard DOMBRECHT
Claire FRIPIAT	Chloé PEVENASSE
Maud GHEYSEN	Etienne PEVENASSE
Dorothée HELLEPUTTE	Michel ROBERT
Sara MALOTIAUX	Florence VINCENT
Laurence MATHIEU	
Sophie MINET	
Michèle MOLITOR	
Philippe VAN GOETHEM	

27 avril 2017

Première version du dossier de demande de reconnaissance

Le Conseil d'orientation poursuit et développe le travail. Il se réunit pour prendre connaissance d'une première version du dossier de demande de reconnaissance reprenant les éléments récapitulatifs de l'auto-évaluation et de l'analyse partagée depuis trois ans.

***Etaient présents :** Marinette Bonnert, Myriam Benoît, Marie-Claude Detrait, Maud Gheysen, Etienne Pévenasse, Michèle Molitor, Franck Colle, Guy Brihaye, Virginie Defoeux, Carine Bolle, Michel Robert, Chloé Pévenasse, Bernard Dombrecht, Silvana Di Calogero et Florence Vincent.*

***Etaient excusés** pour cette réunion, mais toujours désireux de poursuivre le travail au sein de ce conseil : Dorothee Helleputte, Emilien Burlet, Philippe Van Goethem.*

Le conseil a également procédé au choix de l'un de ses membres pour occuper le poste de la présidence du conseil. Carine BOLLE a été désignée à l'unanimité pour occuper cette fonction.

Un petit rappel des missions du conseil a été effectué par le directeur. On rappelle aux membres qu'ils seront chargés de valider le projet d'action culturelle générale pour l'avenir et de le soumettre au conseil d'administration. Chaque membre avait été contacté personnellement avant cette rencontre afin d'être assuré de son intention de poursuivre l'aventure au sein du conseil d'orientation.

La répartition entre membres de l'équipe et du conseil d'administration d'une part et membres n'étant pas porteur d'un mandat d'administrateur d'autre part est aussi rappelée aux membres.

Enfin, les membres prennent acte du fait que le conseil d'orientation se réunira au moins deux fois par an pendant la durée du contrat programme afin d'assurer le suivi des objectifs fixés par rapport aux enjeux déterminés. Ceci permettra de suivre l'évolution de l'action culturelle générale, de voir si les objectifs ont été atteints ou pas et de réorienter le travail si nécessaire...

Les membres notent encore que le conseil d'orientation remettra des avis, des recommandations au conseil d'administration par la voix de sa présidente.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le groupe se divise en deux sous-groupes pour travailler sur :

- Le projet d'action culturelle qui leur est présenté.
- L'échelonnement de l'action culturelle à court, moyen et long terme.
- Les objectifs par rapport aux enjeux définis.

Le groupe ressort de cette soirée avec onze idées-clés :

- L'espace de vie, rue, quartier, hameau, village... n'est pas délimité pareillement partout ;
- Focus par espace de vie sur le long terme ;
- Créer des ateliers intergénérationnels (tricot/crochet, photo) ;
- Confronter les photos de l'espace de vie hier aux photos d'aujourd'hui en faisant appel à la participation des habitants pour alimenter la « mémoire photographique » de l'espace de vie ;
- Jouer la vie, les anecdotes, de l'espace de vie, dans une revue théâtrale ;
- Travailler en lien avec les mouvements de jeunesse ;
- Exposer les réalisations des citoyens ;
- Apéro-barbecue indispensable pour la convivialité ;
- Concevoir un « kit-animation » (logistique, accompagnement organisation, moyens techniques...) ;
- Créer des réseaux d'ambassadeurs par espace de vie.

28 avril 2017
Réunion de travail en équipe

Le vendredi 28 avril 2017, au lendemain de la réunion avec le conseil d'orientation, les membres de l'équipe débriefent la soirée et fixent des objectifs pour la construction d'une ou plusieurs opérations culturelles qui alimenteront le projet d'action culturelle générale. L'option d'une opération culturelle au moins, relative à l'enjeu « la vie dans son quartier » doit être retenue. L'équipe, après avoir rassemblé les idées émises par les participants du conseil d'orientation échauffe un projet à retravailler pour la prochaine réunion du conseil.

8 mai 2017
AG et CA prennent connaissance de la première mouture du dossier

Lors d'une séance extraordinaire de l'assemblée générale, conjointe avec une réunion du conseil d'administration, les membres de l'assemblée et du conseil prennent connaissance de la première version du dossier étudié par les membres du conseil d'orientation, rédigé par le directeur et relu par l'équipe. AG et CA valident également les idées émises lors de la réunion de travail du 27 avril comme autant d'éléments susceptibles d'intégrer la composition d'une ou de plusieurs opérations culturelles.

AG et CA confirment unanimement l'opportunité de poursuivre le travail dans ce sens et donnent mandat au conseil d'orientation pour « boucler » le dossier de demande de reconnaissance lors de sa prochaine réunion fixée au lundi 12 juin. Le lundi 26 juin, date de sa prochaine réunion, le conseil d'administration prendra connaissance de la version définitive du dossier et la validera avant envoi aux services du ministère.

12 juin 2017
Le conseil d'orientation « boucle » le dossier avant présentation aux administrateurs

Le lundi 12 juin 2017, une dernière réunion du conseil d'orientation est organisée avant la transmission du dossier au conseil d'administration. Les participants passent en revue les idées-clés qui ont été émises lors de la réunion du 27 avril. Ensuite, ils se penchent sur la conception d'un ou de plusieurs outils spécifiquement destinés à réaliser des actions dans les quartiers ou espaces de vie et sur les idées de services d'accompagnement qui pourraient être offerts aux habitants des quartiers pour leurs organisations.

Présents : Myriam Benoît, Marie-Claude Detrait, Silvana Di Calogero, Maud Gheysen, Florence Vincent, Michèle Molitor, Chloé Pévenasse, Emilien Burlet, Marinette Bonnert, Franck Colle, Michel Robert, Bernard Dombrecht, Etienne Pévenasse.

Excusées : Carine Bolle, Virginie Defoeux.

- Elaboration d'un manuel de l'organisateur, carnet d'adresses, memento des organisations : (Autorisations, assurances personnes et matériel, sécurité, barrières, fléchage, communication, affiches).
- Recensement de talents, d'artisans et producteurs locaux.
- Photomaton pour garder une trace de son passage.
- Embellissement du quartier ; idée de l'œuvre collective.
- Listes d'animations: balades, jeux (construction ensemble), quizz du quartier, animations musicales.
- Etablissement de liens entre organisateurs et groupements ; priorité aux attentes des ambassadeurs.
- Disponibilité des animateurs du centre.

- Une longue liste de matériel et supports logistiques est également élaborée :

Achat d'un bus à transformer en local itinérant d'animation (lire plus loin nos expériences précédentes).

Barbecue, samovar, tables, bancs et chaises, vaisselle, sanitaires, tentes, système de tri sélectif des déchets, frigo, groupe électrogène, scène, sonorisation... tout ceci en ne perdant pas de vue que le centre culturel possède déjà un important matériel qu'il prête aux associations.



Du 13 au 23 juin 2017

Finalisation du dossier par le directeur et l'équipe

Après avoir débriefé avec l'équipe la dernière réunion du conseil d'orientation, le directeur finalise la rédaction du dossier. Le vendredi 23 juin 2017, une version numérisée du dossier est expédiée par courriel à l'ensemble des administrateurs afin qu'ils puissent prendre connaissance de la dernière version du dossier au cours du week-end.

26 juin 2017

Le conseil d'administration approuve le dossier

Le lundi 26 juin, les administrateurs débattent une dernière fois des options du dossier et approuvent la dernière version à transmettre aux autorités compétentes.

2017

De nouvelles hypothèses d'action !

**« Dernier tremplin vers les opérations culturelles de l'action culturelle générale
2019 – 2023 ! »**

Après trois années de travail d'auto-évaluation, d'analyse partagée, de mise sur pieds de premières hypothèses d'action, l'équipe fait le pari, au début de l'année 2017, de se placer déjà résolument dans une dynamique de concrétisation des enjeux fixés afin de simuler plus concrètement encore le futur projet d'action culturelle générale. Le dossier sera déposé en juin mais le travail ne fait que commencer. Plusieurs pistes déjà investiguées au titre d'hypothèses d'action en 2016 se poursuivront tout au long des années 2017 et 2018. Certaines actions seront en effet la poursuite d'actions entamées au titre d'hypothèses d'action en 2016, mais d'autres constitueront autant de nouvelles hypothèses d'action visant à conforter les objectifs d'opérations culturelles qui viendront alimenter le nouveau projet.

Avril 2017

Traditions paysannes

De nouveaux projets se construisent autour de la thématique de la ruralité, du développement durable et des circuits-courts de consommation. Ainsi, un producteur maraîcher local nous propose la mise sur pieds d'une formation à la culture potagère. Ce producteur, également enseignant sur le territoire de la commune, souhaite, au-delà du simple apprentissage d'une technique, initier une véritable prise de conscience sur nos habitudes de consommation. Impliqué dans une dynamique de production « bio », il milite pour la mise en place de solutions que chacun pourrait adopter pour changer un peu la société et ses habitudes de consommation. Avec ce citoyen-animateur, nous mettons en place en début 2017 le projet « Traditions paysannes » qui se déroulera dans un premier temps sur son terrain de production, le « Marais des Guichoux ». Pour le centre culturel, cette nouvelle proposition est une occasion supplémentaire de susciter des rencontres entre citoyens et d'intégrer un processus d'éducation à la prise de conscience d'une consommation en circuit-court au cœur de l'enjeu « développement durable ».

Le concept « Traditions paysannes » pourra ensuite, dans le futur, être décliné sous d'autres formes, par exemple dans une perspective de retour vers les racines des anciennes fêtes de village dans leurs aspects musicaux, relationnels, participatifs.



Année 2017
Année Consomm'acteur !

Projection du film « En quête de sens » en janvier, programmation du spectacle « Alimentaire mon cher Watson » en milieu scolaire, présentation du spectacle « Sous la feuille de salade » pour les plus petits, en séance scolaire et en séance tout public, rencontre en milieu scolaire avec une productrice agricole du Guatemala, Traditions paysannes... autant de projets en rapport avec le thème de l'alimentation et de nos habitudes de consommation qui ont amené l'équipe du centre à lancer en 2017 le concept de « Consomm'acteur ». Notre centre est un acteur culturel dans une commune riche en productions agricoles, en espaces cultivés... L'équipe a donc choisi de proposer au cours de l'année des activités pour jeunes et adultes, visant à alimenter les réflexions et susciter, peut-être, des changements de consommation. Ces actions, liées à notre enjeu « La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? », constituent en elles-mêmes des hypothèses d'action desquelles nous pourrions tirer des enseignements précieux pour poursuivre le travail et développer des opérations culturelles.

Mai 2017

**Lancement d'un réseau de « Passeurs » sur le territoire du GAL, en partenariat avec
les Centres culturels de Florennes et Walcourt,
la Commune de Mettet et le GAL ESEM**

Dans le cadre des collaborations au sein du projet leader, les trois centres culturels de Florennes, Gerpinnes et Walcourt, avec le soutien du GAL ESEM, proposent la mise en place d'un réseau de « Passeurs ». Les trois centres culturels accompagneront en outre la mise en place de ce réseau sur le territoire de la quatrième commune partenaire du GAL ESEM, la commune de Mettet, qui ne dispose pas de centre culturel.

L'idée de ce label de « Passeur 100%Rural » est d'accompagner tout citoyen qui souhaite partager, transmettre un talent, une passion, une compétence, dans les domaines de la nature, du patrimoine, de l'alimentation, de la mobilité, de la culture ou de l'histoire. Ces passeurs pourront ainsi animer une classe, guider un groupe d'adultes ou d'enfants, faire découvrir un lieu ou une passion ...

Par la mise en place de ce réseau, les centres culturels veulent valoriser les nombreux talents et compétences locales. Ils voudraient aussi stimuler la mise en place d'activités de découverte du territoire, pour favoriser des regards insolites voire décalés. Les citoyens bénéficiant de l'accompagnement des passeurs pourront ainsi se former et s'informer sur des méthodes, des thématiques, des outils pédagogiques.

A terme, l'objectif serait de pouvoir proposer un programme d'activités labellisées « 100%Rural », accessibles tout au long de l'année, destinées aux habitants, touristes mais aussi aux écoles du territoire. Des soirées « trucs et astuces » sont organisées afin de soutenir les passeurs volontaires dans la mise en place d'un projet.



semer des passions
cultiver des liens
récolter l'ouverture

4 soirées réseau de passeurs 4 possibilités de se rencontrer 4 moments trucs & astuces

Des soirées pour se rencontrer, s'informer, se former et dynamiser un réseau de passionnés qui partagent leur savoir ou savoir-faire, s'inscrire dans une promotion commune et promouvoir vos activités lors du festival 100%Rural en novembre 2017.

Nous invitons toutes les personnes qui souhaitent partager, transmettre leur talent ou leur passion dans les domaines de la nature, du patrimoine, de l'alimentation, de la mobilité, de la culture et de l'histoire à se retrouver à ces rencontres.



Les 4 soirées

Walcourt

Mardi 30 mai 2017 à 19h30

Centre culturel Hôpital Saint-Nicolas, 3 rue de la Montagne

« Comment communiquer sur son activité »

par Julie Anciaux, journaliste

Quels mots pour quelle action? Quel message?

Quelle image? Quel support? Par quel canal de diffusion?

Florennes

Jeudi 8 juin 2017 à 19h30

Foyer culturel de Florennes, 15 rue de Mettet

« Quelle activité pour quel public? »

Comment adapter son activité à un public spécifique?

Gerpennes

Jeudi 15 juin 2017 à 19h30

Centre culturel de Gerpinnes, 61 rue de Villers, Lausprelle

« Une communication simple pour un message réussi »

par Silvana Di Calogero, chargée de communication

Aujourd'hui, avoir une bonne communication pour une association est indispensable. Lors de cet atelier, vous apprendrez quelques trucs et astuces pour bien communiquer et développer votre image.

Mettet

lundi 26 juin 2017 à 19h

Mettet II, salle du conseil communal

2ème étage, 32-33 Place Joseph Meunier

« Des passeurs en action »

Témoignages de passeurs inscrits dans le réseau passeurs100%Rural

Contacts

Centre culturel de Gerpinnes, Chloé Pévenasse
chloe@gerpinnes.tv, 071 50 11 64

Foyer culturel de Florennes, Cécile Dupont
cecile@foyerflorennes.be, 0474 58 13 09

Centre culturel de Walcourt, Isabelle Jeandrain
0494 14 44 05, 071 61 46 86, i.jeandrain@inforlab.net

Commune Mettet, Service Environnement
Sylvie Depraetere
071 72 03 32, environnement@mettet.be



Un partenariat des Centres Culturels de Gerpinnes, Florennes et Walcourt, de la Commune de Mettet et du G4L de l'Esse-Sambre-Et-Meuse.
Fonds européen agricole pour le développement rural - L'Europe investit dans les zones rurales.

13 juin 2017

Lancement d'une action « Petites initiatives citoyennes »

Une autre collaboration avec les Centres culturels de Florennes et Walcourt,
la Commune de Mettet et le GAL ESEM

En parallèle à la mise en place du réseau de passeurs, les trois centres culturels partenaires et le GAL ESEM, invitent toutes les personnes qui ont envie d'impulser, de participer, de fédérer, d'agir collectivement pour un mieux vivre ensemble à se rencontrer. Afin de présenter cet autre appel à projets, une soirée de lancement est organisée le 13 juin 2017. Au cours de cette soirée, des citoyens-acteurs ont partagé leurs expériences et de petits films ont présenté des initiatives innovantes et réussies. Une soixantaine de personnes, issues des quatre communes du territoire du GAL-ESEM, ont participé à cette soirée de présentation qui se déroula dans nos locaux. L'objectif à court terme est de soutenir la concrétisation d'actions locales porteuses de sens.



Samedi 17 juin 2017
Folk en fête – base d'un projet musical à poursuivre

Afin de tenter de développer déjà en 2017 une forme de retour vers les anciennes fêtes de village évoquées plus haut (voir Traditions paysannes), l'équipe a choisi d'abandonner en 2016 l'activité de diffusion « Rock en fête » que le centre culturel a proposé entre 2010 et 2015 afin de préparer pour 2017 un nouveau projet musical beaucoup plus centré sur un travail d'animation : « Folk en fête ». Ce projet a été proposé à l'équipe par une musicienne professionnelle membre du conseil d'orientation. Pendant une journée, des ateliers de musique et de danses traditionnelles, un bal folk pour enfants et un bal folk pour tous ont été organisés. Ce projet, associant l'ouverture, la découverte, la convivialité, pourrait constituer la base d'animations qui pourraient être reproduites dans les quartiers ou espaces de vie.



FOLK en Fête

Le Centre culturel de Gerpennes organise son premier Folk en Fête. Une journée familiale dédiée aux musiques traditionnelles, à la danse et à la fête !



Stage d'accordéon par Marinette Bonnert de 10h à 14h30

Originnaire de Malmedy, Marinette commence l'accordéon à l'âge de 12 ans. Elle développe un style de jeu axé sur l'intégration des impulsions pour la danse le tout servi par une grande sensibilité mélodique. Elle est impliquée dans de nombreux projets musicaux européens.

Depuis 4 ans, elle habite à Gerpennes et donne des cours d'accordéon dans la région. Le stage, basé sur la musique de Wallonie, est ouvert à tous les niveaux (sauf grand débutant). Prévoir un pique-nique, un accordéon en sol-do et de quoi enregistrer.

Inscription obligatoire - Nombre de participants limité



Stages de danse

Stage de danse pour enfants de 15h à 18h

Cela fait plus de 15 ans qu'Etienne Evrats enseigne la danse traditionnelle aux enfants. Depuis 3 ans, il sillonne les écoles du Hainaut avec son projet Zim Boum Trad : apprendre aux enfants les danses traditionnelles de leur âge pour leur plus grand plaisir.

La danse traditionnelle est riche en apprentissage car on y retrouve l'aspect collectif, ludique et musical. Elle se caractérise par son accessibilité et sa relative facilité d'apprentissage idéale pour les enfants.

Un atelier original et unique pour la première édition de Folk en Fête. Pour enfants de 5 à 8 ans.

Inscription obligatoire - Nombre de participants limité



Bal folk

Bal enfants de 19h à 20h

ZIM BOUM TRAD animera ce bal enfants, à partager en famille. Une activité qui leur permet d'être les acteurs principaux de ce moment festif.

Bal folk à partir de 20h30

Avec les duos « Brigit Bornaux & Benjamin Macke » et « Philippe Plard & Michel Jacqmain »

Au cours de cette première édition, nous avons le plaisir d'accueillir deux duos pour animer ce bal.

Brigit Bornaux & Benjamin Macke vous proposeront un répertoire varié où le son puissant et chaleureux de la cornemuse rencontre le jeu tantôt délicat tantôt échevelé de l'accordéon diatonique.

Tandis que Philippe Plard, accordéoniste, danseur et compositeur, sera accompagné de Michel Jacqmain et de son cistre pour tenir en haleine les danseurs sur des mélodies tendres et festives.

Jean-Armel nous rejoindra pour chanter et danser les danses bretonnes entre ces deux groupes.

Un programme riche en mélodie pour cette première édition



Samedi 24 juin 2017
Animation-apéro-barbecue au Courtil Marchand
suivi de l'action de juin 2016 dans ce quartier
Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et
casser le repli sur soi. »

Le projet concrétisé une première fois le 4 juin 2016 dans le quartier de logements sociaux du Courtil-Marchand se renouvelle en juin 2017, dans une version plus légère. Un petit groupe de citoyens propose l'organisation d'une simple après-midi « apéro-barbecue » en se réservant la possibilité de réorganiser en 2018 un projet plus large. Cette suite plus légère que les habitants souhaitent donner en 2017 à la fête-rencontre de juin 2016 soulève, au sein de l'équipe du centre, quelques questions. On perçoit quelques tensions entre habitants au sein de ce petit quartier. Réflexion significative d'une des personnes engagées en 2016 au départ du projet « Notre bloc ne participera pas à la fête ! ». Nous en déduisons une impression de conflit de leadership entre des personnes souhaitant poursuivre le projet de 2016 mais en s'affirmant dans une attitude d'animateur directif. L'équipe du centre se fixe dès lors un nouvel objectif : celui d'accompagner les citoyens porteurs de souhaits ou d'idées et de tenter de concilier les différentes options en présence. Les citoyens ont été invités à une rencontre de travail le jeudi 8 juin, avec une animatrice du centre et l'Echevin des Affaires sociales.

L'activité telle qu'elle se dessine dans un autre quartier, avec une responsabilisation plus large des citoyens, et un système d'ambassadeurs, expliqué plus bas, va servir de modèle pour les propositions d'organisation qui seront faites aux habitants du premier quartier. Si la structuration du lien social au sein de ce quartier se réalise d'abord par blocs d'habitations, l'équipe du centre respectera cette option d'organisation en suscitant la participation d'un ambassadeur par bloc, chargé de mobiliser ses voisins proches. L'objectif pour le samedi 24 juin ayant été bien entendu de réunir l'ensemble des habitants, comme en 2016, et de faire percevoir à chacun que le travail pourra se poursuivre collectivement en 2018.

Une trentaine de personnes participèrent à la rencontre apéro/barbecue du samedi 24 juin.

Ensemble, entre voisins

Réunion de préparation
Jeudi 8 juin 2017 à 20h00

Courtil Marchand

Chers voisins, voisines,

Ce samedi 24 juin, à partir de 12h00, aura lieu la deuxième édition de notre Fête de Quartier avec, au programme, une auberge espagnole pour se retrouver autour d'un repas convivial.

Pour organiser au mieux cette journée, rendez-vous **le jeudi 8 juin à 20h00 en la Maison de Village des Flaches** pour la dernière réunion de préparation. Vos idées et votre créativité sont les bienvenues.

Cette activité, en partenariat avec le Centre culturel et le Plan de Cohésion Sociale de Gerpinnes, se veut être un moment de rencontres et de convivialité entre voisins.

Nous vous y attendons nombreux.

Le Plan de Cohésion Sociale et le Centre culturel de Gerpinnes





Ensemble, entre voisins

Samedi 24 juin 2017
à partir 12h00

Courtil Marchand

Ce samedi 24 juin à partir de 12h00 aura lieu la deuxième édition de notre "Fête de Quartier" !

Retrouvons-nous sur la place, pour une auberge espagnole, afin de découvrir des plats et des desserts de différentes cultures.

Un après-midi convivial pour créer des liens intergénérationnels et faire un peu plus connaissance.

Un rendez-vous annuel pour un quartier dynamique.



Ensemble, entre voisins

Samedi 24 juin 2017
à partir 12h00

Courtil Marchand



Ce samedi 24 juin à partir de 12h00 aura lieu la deuxième édition de notre "Fête de Quartier" !

Retrouvons-nous sur la place, pour une auberge espagnole, afin de découvrir des plats et des desserts de différentes cultures.

Un après-midi convivial pour créer des liens intergénérationnels et faire un peu plus connaissance.

Un rendez-vous annuel
pour un quartier dynamique



Dimanche 25 juin 2017

Animations festives et culturelles à Lausprelle

Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

Un autre projet de rencontres citoyennes voit le jour dans un second quartier, le quartier de Lausprelle, où est situé le centre culturel. Cette manifestation s'est déroulée le même week-end que l'apéro-barbecue du quartier Courtil-Marchand. Idée utopique sans doute, mais l'équipe veut tenter l'expérience de créer du lien entre les deux quartiers séparés de deux kilomètres seulement. On essaiera d'inviter les habitants de l'un et l'autre quartier à passer aux deux animations afin de tester des rencontres inter-quartiers.



Le dimanche
25 juin 2017

Lausprelle

Fête de quartier

De 11h à 18h

La Ferme du Grand bois accueille la première Fête de quartier de Lausprelle.
Venez faire connaissance avec les personnes de votre village!

Au programme

Apéro musical - Dîner auberge espagnole avec viande (chacun apporte sa viande + un accompagnement)
Animations intergénérationnelles - Balades en poney - Grimage - Jeux en bois - Lâcher de ballons
Initiation au tir à l'arc - Démonstration de djembé et danse sportive - Bar à prix démocratiques

Pour une bonne organisation, merci de confirmer votre présence pour le 14 juin à la personne référente de votre rue, par mail à l'adresse florence@gerpinnes.tv ou par téléphone au 071/50.11.64

Adresse du jour : Ferme du Grand Bois - Rue des Hauts droits, 99 - 6280 Lausprelle



Dans le quartier de Lausprelle, l'idée de la mise sur pieds d'un réseau d'ambassadeurs, évoquée en réunion de conseil d'orientation notamment, a été concrétisée. Un citoyen-ambassadeur a pris en charge le relais et les contacts avec les voisins de sa rue. Le groupe d'ambassadeurs s'est fixé l'objectif de poursuivre l'activité dans les prochaines années, en déplaçant la fête de rue en rue. Pour cette année, deux associations, l'Harmonie royale Saint-Michel et la Compagnie des Archers, apportèrent leur soutien par des prestations d'animation. Au final, l'objectif de rencontre entre les deux quartiers ne fut pas atteint mais le succès fut au rendez-vous au niveau du quartier de Lausprelle avec la participation de près de deux-cents habitants.

Ambassadeurs : Geneviève Absil (rue des manchots), Rudy Haegheman (rue de Villers – partie un), Stéphane Verardo (rue du Petit-Floreffe), Martine Gallant (rue des Dames), Jean-Luc Feyers (rue des Hauts-droits – partie deux), Charles et Martine (rue des Hauts-droits – partie un), Bénédicte Couvreur (Rue Trieu du Charnoy), Nathalie Gallant (rue de la Blanchisserie), Aurélie Visconti (rue Nouvelle), Stéphane Ferraille (rue de Villers – partie deux).

Des ateliers préparatoires

Comme cela avait été pratiqué en 2016 dans le quartier du Courtil-Marchand, des ateliers de préparation de décors pour la fête sont proposés aux enfants et aux ados les mercredis 10 et 17 mai et 21 juin. Outre l'aspect logistique qu'on peut déceler dans ces ateliers, la participation des plus jeunes est également un atout supplémentaire pour doubler l'action des ambassadeurs adultes visant à la mobilisation de tout le quartier. De plus, les animations proposées aux plus jeunes font appel, autant que possible, à des matériaux de récupération. De manière un peu symbolique, on organise ici un croisement entre nos trois enjeux : la vie dans le quartier, l'implication des jeunes et une petite sensibilisation au concept de développement durable !



« Ensemble, entre voisins »

Vous les croisez au détour d'une rue, ou devant un immeuble, mais le temps manque pour engager la conversation et prendre des nouvelles... Vos voisins sont pourtant prêts à vous donner un coup de main quand vous en avez besoin !

Parce que la convivialité dans le voisinage, c'est le garant d'une vie de quartier agréable.

La fête de quartier permet à tous de se retrouver pour partager un moment entre habitants.

Afin de mener à bien cette fête de quartier et profiter de vos idées, nous souhaitons mettre en place un « comité de quartier ». Nous vous proposons de nous retrouver

le 19 avril à 19h30 rue des Hauts Droits 99 chez Jean-Luc Feyers

en vue d'organiser, avec vous, cette fête pour dynamiser votre quartier, votre village et unir les forces.

Nous espérons compter sur votre présence pour venir discuter avec nous de ces différents points... et de pistes pour le futur.

L'équipe du centre culturel

« Ensemble, entre voisins »

Il y aura bientôt un mois, vous nous avez rejoints au sein du comité de quartier pour organiser avec nous un événement festif dans votre village. Parce que la convivialité dans le voisinage, c'est le garant d'une vie de quartier agréable. La fête de quartier permet à tous de se retrouver pour partager un moment entre habitants.

Construire de manière concrète les actions que nous pouvons mener ensemble pour la fête de quartier du dimanche 25 juin, tel sera notre objectif lors de notre rencontre

le mercredi 17 mai à 20h rue des Hauts Droits 24 chez Charles et Martine

en vue d'organiser, avec vous, cette journée pour dynamiser votre quartier, votre village et unir les forces.

Nous espérons compter sur votre présence pour venir discuter avec nous de ces différents points... et de pistes pour le futur.

L'équipe du centre culturel

Nos ateliers en tant qu'outil de cohésion

En se plaçant dans la perspective des futures opérations culturelles, l'équipe souhaite mobiliser au maximum les ateliers du centre pour les motiver en tant que moteurs d'opérations culturelles transversales générant des rencontres et du lien. Comme ce fut le cas lors de la fête des quarante ans ou encore lors de l'inauguration des nouveaux locaux du centre en septembre 2016, l'équipe souhaite amener les ateliers à se croiser et se rencontrer afin de créer des échanges entre les participants actifs et les invités aux activités. Ainsi par exemple, lors d'une journée d'animation de type « portes ouvertes » le dimanche 21 mai 2017, les animateurs de l'atelier robotique pour ados avaient invités l'animateur et les participants de l'atelier djembé à proposer un petit atelier d'initiation durant la journée. On a pu voir ainsi des jeunes participants de l'atelier robotique ou des membres des familles s'installer aux djembés pour apprendre les premiers rudiments des rythmes de percussion et des participants de l'atelier djembé s'installer aux tables ouvertes de l'atelier robotique.

Dans le même ordre d'idées, nos animateurs d'ateliers et les participants furent présents à différentes journées d'animation : journée de l'environnement à Gerpinnes, Carrefour des générations le 25 avril 2015 ou animation dans le quartier du Courtil-Marchand le 4 juin 2016. Ces rencontres, ces croisements d'activités constituent autant de petits moments susceptibles de poursuivre le développement du lien autour du centre culturel. Tout ceci fut évoqué lors des réunions d'auto-évaluation des ateliers en 2015. Nos ateliers pourraient donc être sollicités pour soutenir les projets qui se dérouleront dans les quartiers.

Thématique des ateliers en lien avec l'enjeu

« La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? ».

Nous nous efforçons d'entrer déjà nos ateliers dans la dynamique des nouveaux enjeux déterminés. Ainsi, dans le cadre de l'année "Consomm'acteur" que nous expliquons plus haut, les ateliers créatifs pour enfants de juillet auront pour thème "L'alimentation dans tous les sens". Durant cinq jours, les animateurs sensibiliseront les enfants de manière créative à l'importance d'une alimentation saine. Un programme varié d'activités ludiques mettront en éveil leurs sens et leur esprit critique. Des ateliers « cuisine et nature » seront également proposés aux adolescents. Ils découvriront des fleurs et des plantes sauvages, les cueilleront, les cuisineront. On leur apprendra également comment les transformer pour confectionner des cosmétiques naturels et biologiques. Ce stage, comme celui qui est proposé aux plus jeunes, les incitera à réapprendre ou, simplement apprendre, les gestes simples d'une consommation naturelle. Ces deux stages veulent tenter un croisement des enjeux développement durable et participation des jeunes.

Cuisine & Nature

Du 10 au 14 juillet

Stage pour ados

Tu as entre 12 et 17 ans et tu souhaites mieux connaître la nature qui t'entoure ? Participe à notre stage « cuisine et nature ». Durant 5 jours, tu apprendras à identifier, cueillir, transformer les plantes aromatiques, confectionner des cosmétiques naturels et des petits plats. Un stage à la portée de tous pour réapprendre les gestes simples d'une consommation naturelle.

Horaires : de 9h à 15h30
Tarif : 80 €
Inscris-toi vite les places sont limitées !

Infos et réservations :
Centre culturel de Gerpinnes
Rue de Villers 61 - 6280 Lausprelle
071/50.11.64 - www.gerpinnes.tv







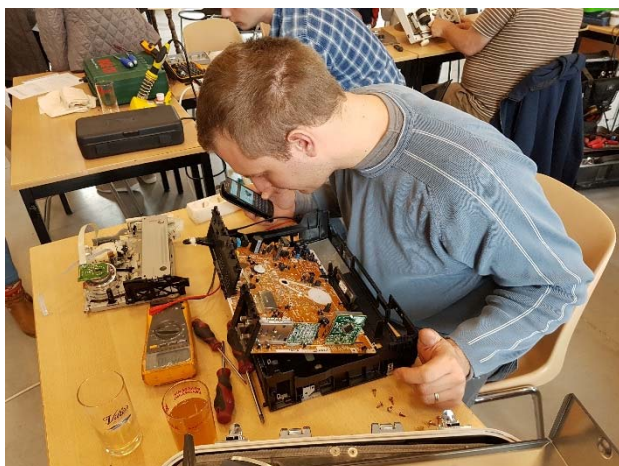

Repair Café Gerpennes, porté par un collectif de citoyens

Enjeu « La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

L'appel à participation du centre culturel dans le cadre des projets liés au nouveau décret s'est répandu dans le tissu associatif local et parmi les citoyens qui souhaitent s'impliquer dans la collectivité locale. Lors de la projection du film « En quête de sens » en janvier 2017, deux représentants d'un collectif de citoyens nouvellement constitué approchent l'équipe du centre avec un projet de mise sur pieds d'un Repair café à Gerpennes. Ce nouveau collectif de citoyens, soucieux de mobiliser les habitants autour de l'idée d'éviter le gaspillage et la surconsommation, sollicite l'équipe du centre culturel pour l'aider à concrétiser ce nouveau projet. Celui-ci s'insérant tout à fait dans une logique de développement durable, liée à l'enjeu « ruralité et développement durable », le centre culturel a inscrit la collaboration et le soutien à ce groupe porteur dans ses priorités de l'année 2017. Ceci permet la mise sur pieds d'une nouvelle hypothèse d'action clairement liée à l'un des enjeux définis et de concrétiser une idée émise lors de la première réunion du groupe de pilotage / conseil d'orientation le 28 mai 2015.

La construction du projet avec ce groupe se met en place lors de réunions de travail communes les jeudi 9 février, mardi 21 février, mardi 21 mars et jeudi 20 avril. Le lancement du nouveau Repair Café a lieu le samedi 29 avril avec une réponse tout à fait positive de la population. Près d'une centaine de visiteurs sont passés et plus de quarante réparations ont été demandées à l'équipe des réparateurs bénévoles. Une prochaine expérience est programmée pour le samedi 14 octobre. Par la suite, cette collaboration avec le groupe de citoyens porteurs du projet se poursuivra autant que possible avec un calendrier plus complet.





Ramène ta pomme!

Enjeu « La ruralité, le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

Un week-end d'animation en novembre 2017, en cours de préparation au moment de l'écriture de ce dossier, proposera diverses activités autour du thème de la pomme : marché de producteurs locaux et/ou régionaux, pressage de pommes sur place pour les citoyens grâce à la présence d'une presse mobile, présentation d'un spectacle, exposition... Ce projet s'intègre dans la thématique « Consomm'acteur » !

Depuis plusieurs années, le centre culturel de Gerpinnes organise des ateliers culinaires avec une préoccupation de mise en valeur des produits locaux ou régionaux et d'éducation à la consommation en circuit-court. Ainsi, par exemple, des visites ont été organisées, avec des groupes de citoyens, chez des producteurs locaux, pour découvrir leurs modes de production et leurs produits ou encore, la présentation, en 2016, du spectacle « Nourrir l'humanité c'est un métier » voulait susciter la réflexion, avec la présence de producteurs, sur ces problématiques. Dans le même ordre d'idée, ce week-end d'animations autour de la pomme, dans lequel les activités culturelles, exposition, spectacles, animations, côtoieront des présentations des produits dérivés de la pomme apportés par des producteurs locaux ou régionaux veut attirer l'attention sur les possibilités de consommation locale ou régionale. Programmé également comme une hypothèse d'action de l'enjeu « ruralité et développement durable », ce premier week-end s'inscrira dans le cadre de l'édition 2017 du Festival 100%Rural et se déroulera les 4 et 5 novembre 2017 à Lausprelle. Le 7 novembre, une visite sera organisée pour faire découvrir les lieux de travail de producteurs locaux ou régionaux.

Gerpennes, une place pour les jeunes, de nouveaux projets

Enjeu « Comment vivre sa vie de jeunes dans une commune vieillissante ? »

Recueillir la parole des jeunes et leur présenter les possibilités que le centre culturel peut leur offrir pour développer des projets constituent deux éléments importants que le centre souhaite mettre en place dans le cadre de son enjeu « vivre sa vie de jeune dans une population vieillissante ». Ainsi, l'équipe du centre propose deux projets susceptibles de mobiliser les jeunes.

D'une part, tous les jeunes sont invités à mettre en scène un bout de leur vie, à enregistrer le temps qui passe et les petites histoires qui font leur quotidien dans la commune, via leur smartphone ou une petite caméra. Ils sont invités à présenter les moments du quotidien et pas seulement les moments passés lors de grands événements locaux. « Coups d'cœur, coups d'gueule », on acceptera toutes les expressions. Accompagnés par un membre de l'équipe qui les soutiendra pour la présentation du contenu, de leurs propos, pour les techniques de prises de vues et de montage, ils pourront réaliser un très-court-métrage. Ce projet veut leur donner la parole et extraire de leurs avis des perspectives concrètes pour construire des actions avec eux.

D'autre part, le centre culturel propose d'offrir sa salle aux jeunes musiciens qui souhaitent se produire sur scène, pour la première fois peut-être. Le centre mettra l'équipement technique, éclairage et sonorisation, à leur disposition. Il se chargera de la promotion de l'évènement. Il apportera l'accompagnement technique. La première expérience de ce projet en construction au moment où nous rédigeons est programmée pour le 7 octobre 2017.

Consultation des associations

Au moment d'aborder les projets d'opérations culturelles qui alimenteront notre action culturelle générale, nous projetons de retourner vers les associations et groupements locaux pour leur présenter nos idées pour le futur et envisager avec eux les partenariats éventuellement possibles. Nous souhaitons aussi dans une logique d'évaluation permanente, recueillir l'expression de leurs attentes. Celles-ci pourront contribuer à alimenter le développement des actions déjà envisagées autour de nos enjeux. Plutôt que d'organiser une grande réunion peut productive au centre culturel, notre équipe organisera, entre le 13 septembre et le 22 novembre 2017, dix rencontres en dix lieux décentralisés sur le territoire de la commune. Nous voulons, de cette manière, considérer que le processus de consultation n'est pas « abouti » par le simple fait d'avoir déposé notre dossier en juin 2017.

Projet d'action culturelle générale 2019 – 2023

Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »	
Objectifs à atteindre	Fonctions culturelles
Définir une cartographie des espaces de vie.	Médiation
Insuffler la dynamique dans un nouvel espace de vie/année. (Re) créer une dynamique de rencontre dans l'espace de vie	Animation culturelle Participation Diffusion Créativité
Suivre les processus d'animation Courtil et Lausprelle.	Médiation Animation culturelle
Créer un réseau d'ambassadeurs par espace de vie. (Re) dynamiser les liens entre les citoyens.	Médiation Participation
Coordonner les actions dans les nouveaux espaces.	Animation culturelle Participation
Entretenir le lien avec les différents réseaux d'ambassadeurs.	Médiation Participation
Tenter de coordonner les différents réseaux d'ambassadeurs.	Médiation Participation
Apporter l'accompagnement et l'appui logistique nécessaires.	Animation culturelle

Enjeu « Comment vivre sa vie de jeunes dans une population vieillissante ? »	
Objectifs à atteindre	Fonctions culturelles
Dans les espaces de vie, attention particulière au public jeune.	Médiation Animation culturelle Participation
Poursuivre le travail de collecte de la parole des jeunes.	Animation culturelle Participation Créativité
Susciter des rencontres et des actions intergénérationnelles.	Médiation Créativité Participation Animation culturelle

Enjeu « Le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »	
Objectifs à atteindre	Fonctions culturelles
Mobiliser le public autour des actions 100%Rural.	Médiation Participation Animation culturelle Participation Patrimoine
Poursuivre les actions de type « Consomm'acteur ».	Médiation Participation Patrimoine
Développer le festival et le label 100%Rural.	Médiation Créativité Participation Animation culturelle

Au terme de ces trois années de travail d'auto-évaluation et d'analyse partagée, nous avons mis en lumière des problématiques particulières, traduites par trois enjeux.

On pourrait essayer de résumer certains constats importants en disant que, dans notre commune, la répartition de la population est très morcelée, au sein de quartiers constitués d'une part, par les anciens cœurs de villages et leurs périphéries et d'autre part, par de nouvelles conurbations venues plus récemment se greffer sur l'habitat existant. Ces nouveaux espaces de vie sont souvent séparés des anciens habitats par des espaces cultivés. Beaucoup de nouveaux habitants viennent chercher dans notre commune, pour eux-mêmes et leurs proches, un cadre de vie attrayant. Mais ce cadre de vie attrayant ne construit pas le lien social.

Le décor, seul, ne réussira pas le succès d'une pièce de théâtre ! Il y a bien sûr de nombreux citoyens qui sont acteurs dans les nombreuses activités associatives proposées sur le territoire mais il y en a beaucoup d'autres, la majorité sans doute, qui n'ont pas ou peu d'occasion de créer du lien avec les autres habitants. Dans ce contexte, nous avons décrit dans ce dossier, au titre d'hypothèses d'action, des activités culturelles qui nous paraissent constituer un terrain de rencontre et de dynamisation du vivre ensemble et du lien social.

Le travail que le centre culturel souhaite mener dans les prochaines années peut se répartir sur les bases suivantes déjà concrétisées et testées par les hypothèses d'action menées en 2016 et qui se poursuivent en 2017 :

- La volonté d'agir au sein des espaces de vie, délimités de manière très variée sur tout le territoire de la commune. La volonté d'y susciter des actions culturelles et de soutenir les projets que les citoyens souhaitent concrétiser.
- L'attention particulière portée à la population jeune dans une commune dont l'accroissement de l'âge de la population risque de marginaliser les plus jeunes. Le souci de garder à l'esprit tout l'intérêt de développer, dans ce contexte particulier, aussi des actions intergénérationnelles.
- L'organisation d'activités en lien avec le caractère rural de la commune et le soutien à différents projets portés par certains citoyens dans une dynamique de développement durable.

Les opérations culturelles

Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

(Re)Dynamiser les espaces de vie et les liens entre les habitants par le biais d'opérations culturelles
Mise sur pieds de réseaux d'ambassadeurs
« Ensemble, recréons une dynamique de rencontre dans notre quartier »

Notre analyse partagée souligne la nécessité de mettre en place un réseau d'ambassadeurs, de personnes-relais au sein de chaque espace de vie dans lequel nous nous efforcerons d'intervenir. Le centre culturel agira comme opérateur de soutien dans chaque espace de vie. Les personnes relais assureront les invitations, le porte à porte afin de mobiliser les habitants du quartier. Le centre culturel assurera l'organisation des réunions de préparation et le soutien logistique, à l'image de ce qui fut réalisé lors des hypothèses d'action quartier du « Courtil-Marchand » et village de Lausprelle.

Le centre culturel suggèrera des pistes d'action, calquées sur les modèles des deux expériences. On veillera particulièrement à ce que les projets soient construits au départ des réflexions, des propositions des habitants et du travail en réunions préparatoires ainsi qu'à l'importance d'insuffler dans la construction des animations une dimension culturelle : animation, créativité, diffusion, pratiques artistiques.

Le conseil d'orientation a aussi souligné dans les onze idées clés de sa réunion du 27 avril 2017, les pistes que le centre culturel doit suivre pour développer des opérations culturelles. Ces lignes directrices seront suggérées lors des rencontres avec les citoyens.

La mise en place d'un moyen d'accroche original permettant de susciter l'étonnement, l'interpellation et, au final, la participation : structure temporaire posée au milieu du quartier, camionnette customisée,... a également été plusieurs fois évoquée lors de nos réunions d'analyse partagée. Nous avons donc cherché à élaborer des opérations culturelles qui intègrent ce concept d'interpellation créative et nous avons travaillé sur l'élaboration d'opérations culturelles qui viendront compléter ce que nous avons appris au cours de la concrétisation des hypothèses d'action quartier du « Courtil-Marchand » et village de Lausprelle.

L'enjeu « quartier » ou « espace de vie » se présente ainsi comme un axe central de notre action culturelle générale des cinq années du prochain contrat-programme. L'importance confirmée des deux autres enjeux nous conduira à concevoir autour de ces deux enjeux des actions qui s'intégreront de manière transversale dans les différents projets menés.

Une cartographie des espaces de vie ou quartier

Les terminologies quartier ou espace de vie que nous utilisons indifféremment dans le dossier veulent insister sur le caractère multiformes et multi-dimensions de ces nombreux espaces sur le territoire de la commune. L'année 2018 sera mise à profit, à côté des activités habituelles du centre, pour identifier ces espaces sur une cartographie qui se basera sur un découpage de quartiers déjà bien identifiés mais se complètera de nouveaux espaces, parfois plus restreints, au cœur desquels les habitants souhaitent tisser des liens de proximité. Le centre culturel projette ainsi de poursuivre en 2018 une opération sondage-interview afin de recueillir les perceptions et les besoins des habitants.

Enfin, le développement de nouvelles animations dans les quartiers à l'image de celles qui ont été réalisées au titre d'hypothèses d'action pourraient être programmées en fonction de l'investissement et des attentes des citoyens.

Une partie des moyens des subventions supplémentaires, à partir de 2019, sera notamment consacrée à développer à une échelle plus large ce travail dans les quartiers. Les moyens devraient être affectés à des rétributions de tiers. Une autre partie des moyens supplémentaires seraient affectés à couvrir, en amortissements annuels, les investissements qui seront nécessaires au soutien logistique de ces animations.

Objectifs

En définissant un calendrier d'un ou deux nouveaux quartiers investigués chaque année, on peut imaginer d'avoir développé dix nouvelles actions d'animation décentralisées sur le territoire d'implantation du centre culturel à l'horizon de la fin de la période pour laquelle nous sollicitons ici la reconnaissance.

Un deuxième objectif serait de créer dans chaque quartier un « espace solidarité ». Un lieu, une personne-relais, un point-rencontre, qui serait utilisé au-delà de la fête ponctuelle pour maintenir le lien entre les citoyens et pour que l'esprit initié lors des animations dans le quartier puisse se pérenniser et soit repris en charge par les habitants eux-mêmes. Le centre culturel resterait « en arrière-plan » disponible pour un soutien en animation, un soutien logistique ou toute autre aide qu'il pourrait apporter aux quartiers sans qu'une liste exhaustive puisse être établie.

A l'instar de l'exposition citoyenne de novembre 2016, une exposition, à mi-parcours de la durée du contrat-programme, pourrait présenter les réalisations des actions dans les différents quartiers autour du thème « les quartiers s'exposent... la vie dans nos quartiers ».

Festival « Animez votre espace de vie ! »

Enjeu « La vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin – Vivre ensemble et casser le repli sur soi. »

Le travail de définition d'une cartographie des espaces de vie et de prospection afin de déceler l'intérêt indispensable de quelques citoyens porteurs nous conduira dans un premier temps à mettre en place le réseau d'ambassadeurs. Une première réunion de contact dans chaque espace de vie ciblé nous permettra d'envisager le travail avec les personnes-relais et d'accompagner les débuts de leur action de moteurs au sein de leur espace de vie. Un animateur du centre culturel agira dans un premier temps comme animateur du collectif citoyen qui se mettra en place. Le centre culturel présentera ses possibilités de soutien en organisation et logistique et pourra s'appuyer, dans sa préparation, sur les exemples des réalisations présentées dans ce dossier au titre d'hypothèses d'action en 2016 ou 2017.

Ensuite, le centre culturel présentera un projet d'animation culturelle qu'il pourrait mettre en place avec les ambassadeurs, en le modulant en fonction de leurs idées.

Sans abandonner le suivi des deux quartiers au sein desquels l'équipe du centre a travaillé en 2016 et 2017, l'objectif serait, comme indiqué dans le tableau des objectifs de la page 84, d'initier un processus dans un nouveau quartier chaque année. **L'objectif, au terme de la cinquième année du projet d'action culturelle générale, serait de coordonner un festival amenant les habitants à se rencontrer non plus seulement au cœur de leur espace de vie mais de susciter un système d'invitation qui amènerait les citoyens à rencontrer les habitants des autres espaces de vie.**

Les opérations culturelles qui sont développées ici pourront être proposées sur des périodes plus ou moins longues en fonction de la volonté d'implication des habitants. A plus long terme, une belle réussite du projet serait que plusieurs quartiers, plusieurs espaces de vie, agissent simultanément afin de parsemer l'ensemble de la commune de lieux animés, remplis de créations !

Plusieurs opérations culturelles seront proposées !

Colorez votre quartier !

Nous proposerons aux citoyens de découvrir le Yarn bombing (ou « tricot-graffiti », « tricot urbain » ou « tricotag »).



Le choix de cette technique n'est pas anodin. Il n'est pas posé au hasard. Il permet de rencontrer des idées des participants aux réunions d'auto-évaluation ou de conseil d'orientation : « il faut toucher les citoyens par quelque chose qui interpelle, un élément inhabituel dans le quartier, une structure provisoire » (septembre 2015) ; « Faire du tricot autour des arbres » (janvier 2016) ; « Travailler dans les espaces de vie ciblés en « focus sur le long terme » (avril 2017) ; « Mettre sur pieds des ateliers intergénérationnels, tricot/crochet, photo » « exposer les réalisations des citoyens » (avril 2017).

Nous organiserons donc des ateliers de tricot, de crochet et de couture intergénérationnels.

Le but sera d'apprendre à confectionner ces écharpes à placer sur les arbres, les bollards, les fûts de panneaux indicateurs, les bancs publics... de l'espace de vie, du quartier, du village, afin de colorer les rues. Cette activité permettra un transfert de savoir, la création d'une dynamique de rencontres intergénérationnelles, un travail en cohésion pour élaborer un paysage coloré éphémère dans le quartier !

L'équipe du centre se chargera de recruter des personnes ressources pour animer ces ateliers, de fournir le matériel nécessaire et de solliciter les autorisations nécessaires.

Au départ de cette première action en commun, les liens se renforceront et permettront d'aborder d'autres actions dans l'espace de vie.

Créez votre Eco tag !

Encadrés par des animatrices ou animateurs, les enfants, les jeunes, les adultes du quartier et tous ceux qui participent à nos ateliers seront invités à créer des Eco tags ou encore des Grafs en pochoir ou Clean Tags.



Un message, un dessin est imaginé, créé, le message est reproduit au cœur d'un pochoir réalisé au cours des ateliers avec les habitants de l'espace de vie. Le pochoir est placé sur un trottoir un peu sale, un mur, une place de village... et le message ou le dessin apparaîtra après un coup de nettoyeur à haute pression. Cette activité ludique peut attirer l'attention sur la propreté des rues mais aussi, simplement, sur le vécu d'une place, sur le temps qui a patiné le sol, le trottoir... sur lequel les citoyens ont marché. Elle permet aussi la diffusion de messages éphémères qui compléteront, par un contenu textuel, les réalisations colorées du tricot-graffiti.

Dans une logique de cohérence avec notre enjeu « Développement durable » on utilisera des petits nettoyeurs à haute pression à réservoir, permettant d'utiliser de l'eau récupérée : citerne d'eau de pluie, bassine prévue plusieurs mois à l'avance par les participants pour collecter l'eau de pluie à transvaser en réserve dans des bidons... de récupération ! Là où la situation le permettra, on pourra aussi envisager de puiser l'eau dans un ruisseau ou encore créer l'Eco Tag à proximité d'espaces fleuris du quartier, de manière à ce que l'eau y ruisselle. Un accord avec un agriculteur pourrait aussi permettre d'amener sur le site de l'animation une réserve d'eau préalablement pompée dans une rivière proche.

Véhiculez votre citation favorite !

Un appel à participation sera lancé largement pour inviter les passionnés de littérature à se rencontrer et à partager les citations favorites glanées au fil de leurs lectures. Une sélection sera opérée au cours d'une ou de plusieurs animations avec les participants. L'équipe du centre apportera ensuite son soutien logistique pour réaliser des petits panneaux de type Dibond ou Forex.

L'équipe du centre et les participants proposeront alors les petits panneaux de leurs citations à l'accrochage chez les commerçants, leurs voisins, les lieux publics. Chaque citation portera le prénom de celui qui l'offre à la découverte des autres citoyens. En fonction des demandes ou du développement d'actions inter-quartiers, l'activité sera intégrée, dans une balade contée, découverte de la commune, de son patrimoine, de son environnement, parsemée des petits panneaux porteurs de messages par les citations choisies.

Enfin, on pourrait imaginer que les participants à la balade croisent sur leur chemin une bibliothèque sur roulette qui voyage sur les mêmes chemins qu'eux. Le ou la bibliothécaire aventurier(e), chercheur/chercheuse et conteur/conteuse d'histoires qui s'arrête dans des lieux insolites pour conter une histoire au gré de ses rencontres avec les participants à la balade.

Cette dernière activité pourra aussi être développée avec les plus jeunes : pour trouver le lieu insolite, un jeu de piste sera organisé dans le quartier. On proposera là une initiation au conte pour les enfants.

Jouez la vie de votre quartier !

Au fil du développement, dans les espaces de vie, des premières opérations culturelles décrites plus haut, on peut faire le pari que des liens vont se resserrer, parfois se créer. On peut imaginer que la réalisation de projets portés en commun va générer nombre d'anecdotes, de souvenirs partagés, de moments forts...

Les animateurs créeront alors, avec les participants volontaires, une troupe informelle de comédiens amateurs. Ceux-ci seront conduits, sur base d'un texte écrit par un écrivain local sollicité pour l'occasion ou, peut-être, par un participant talentueux dans ce domaine à mettre sur pied une revue sur la vie du quartier, notamment, durant le déroulement des actions menées. Spectacle traditionnel ou improvisation, le premier objectif sera surtout de renforcer les liens lorsque la petite troupe présentera le résultat de son travail aux autres citoyens de l'espace de vie.

Le centre culturel recrutera ponctuellement un animateur théâtre qu'il mettra à disposition de la troupe pour l'encadrer, la coacher, la mettre en scène. L'apport du Centre culturel pourra également être logistique par la mise à disposition de tout le matériel nécessaire à l'organisation de cette diffusion amateur : matériel son, lumière, praticables...

Propagez la musique dans le quartier !

Le projet qu'on envisage dans le domaine du théâtre amateur pourra être proposé aussi dans le domaine de la musique : en sollicitant les talents locaux mais aussi en établissant un croisement des actions avec le projet « Scène jeunes » présenté plus haut dans ce dossier. Il n'est pas illusoire d'espérer voir émerger d'un tel projet des jeunes qui seront heureux de faire découvrir leur talent lors d'une action dans un quartier.

Danse dans le quartier !

La nouvelle activité « Folk en fête » que le centre a proposée le samedi 17 juin 2017 a montré toute la force de convivialité et de partage générée par les ateliers de danses traditionnelles proposés aux enfants et aux adultes. Les animateurs rencontrés à cette occasion seront à nouveau recrutés par le centre pour porter leurs animations dans les espaces de vie. Des animations ponctuelles ou des ateliers récurrents seront proposés.

Partagez votre mémoire en image !

Lors des premiers contacts avec les habitants d'un espace de vie, on initiera un travail de recherche adressé à tous. Chacun sera invité à rechercher de vieilles photographies, cartes postales, montrant des aspects oubliés du quartier. On proposera une double approche pour ce projet. Une version dans laquelle des photos actuelles seront présentées dans une exposition en contrepoint des images anciennes. Le quartier hier et aujourd'hui. Une seconde version pourra proposer une comparaison directe sur le terrain ! Les photos du passé, reproduites sur des panneaux seront positionnées en contrepoint du même paysage aujourd'hui. Ce processus devra inciter les habitants du village à se promener dans le quartier et à dialoguer avec les voisins.

Le Centre culturel partage avec vous !

Durant la durée du festival et aussi pour des animations ponctuelles qui se développeront au fil de l'évolution du travail sur tout le territoire, le Centre culturel partagera son expertise en animation et en organisation avec les habitants. Des artistes de rue seront sollicités pour porter la fête dans les espaces de vie.

Le centre pourra également proposer des conférences relatives à l'évolution de l'aménagement du territoire, à la préservation du cadre de vie, parfois à la sauvegarde du petit patrimoine populaire du territoire.

Opérations culturelles	Droits et fonctions culturels
<i>Coloriez votre quartier !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation.
<i>Créez votre Eco Tag !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation.
<i>Véhiculez votre citation favorite !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation, patrimoine.
<i>Jouez la vie de votre quartier !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation.
<i>Propagez la musique dans le quartier !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation.
<i>Partagez votre mémoire en image !</i>	Patrimoine
<i>Le centre culturel partage avec vous !</i>	Patrimoine, information.

Enjeu « Comment intégrer les jeunes dans une population vieillissante ? »

Impliquer les jeunes au sein d'activités intergénérationnelles

Le projet « Un char pour le grand feu », présenté dans nos hypothèses d'action, a démontré les difficultés réelles de mobiliser le public jeunes autour d'activités qui lui sont spécifiquement destinées. Le projet d'une rencontre annuelle des grands feux sera pourtant tenté en 2018 et des enseignements nouveaux pourront être tirés en fonction de l'investissement des jeunes au départ de leurs quartiers.

L'équipe perçoit aussi que l'action d'analyse partagée menée de 2014 à 2016 a percolé chez certains jeunes et de nouvelles idées ont été soumises à l'équipe. Ainsi un travail se met en place au début de l'année 2017 afin de proposer un projet musical pour et par les jeunes. Ce projet est présenté plus haut dans ce dossier, au sein de l'hypothèse d'action « Gerpinnes, une place pour les jeunes. ». L'appel à participation pour ce projet intitulé « Scène jeunes » guidera la réflexion de l'équipe pour développer des opérations culturelles spécifiques à l'enjeu « jeunes » à partir de 2019.

L'autre projet qui prend corps au moment de la rédaction du présent dossier est celui de la réalisation de vidéos « Coups d'cœur, coups d'gueule » réalisées par les jeunes avec leur smartphone. Ce projet est également explicité plus haut dans les hypothèses d'action. Le centre culturel mettra les petites chroniques vidéos des jeunes en valeur sur son site ou sur une plateforme YouTube en création. L'objectif sera évidemment de ne pas rester au stade de la seule production d'images vidéo mais d'extraire de ces « coups d'cœur, coups d'gueule » des idées constructives, des réflexions, des perspectives de projets, des rencontres avec les jeunes, des rencontres intergénérationnelles. Une partie des moyens nouveaux obtenus par l'augmentation du subventionnement du centre sera consacrée à l'engagement ponctuel d'un animateur pour ce travail.

Enfin, l'expertise que le centre culturel a acquise depuis quelques années par l'organisation de ses concerts annuels « Rock en fête » a conduit à l'émergence d'un nouveau projet musical « Folk en fête », conçu et imaginé par deux citoyens, actifs dans ce domaine musical, et qui a connu un réel succès le 17 juin 2017. Cette expérience a montré la possibilité de réussir un projet intergénérationnel enfants-adultes mais la présence de la tranche d'âge 16-25 ans était beaucoup plus limitée. Il convient donc de poursuivre le travail pour cette tranche d'âges.

Nous voulons donc affirmer l'impérieuse nécessité de soutenir les projets destinés aux jeunes sur le territoire de notre commune. Comme on l'a expliqué plus haut, la situation démographique particulière de notre commune dont le taux de vieillissement est le plus élevé par rapport aux entités de référence, risque d'induire à terme une inégalité de traitement entre les moyens destinés aux actions menées en faveur du public jeune et celles, bien entendu tout aussi importantes, menées à destination des aînés. Inscrire cette problématique dans les priorités de notre projet d'action culturelle doit permettre de réduire cette inégalité.

Opérations culturelles proposées

Gerpinnes, une place pour les jeunes !

Ce projet, initié en 2017 et décrit plus haut sera poursuivi dans les opérations culturelles du prochain projet d'action culturelle générale. Il se développera en fonction des enseignements que nous pourrons tirer des expériences menées en 2017 et poursuivies en 2018.

« Coups d'cœur, coups d'gueule, exprime-toi ! »

Initiée en 2017, cette activité sera également reprise dans les opérations culturelles qui seront proposées dans le but de mobiliser la population jeunes et de l'amener à concevoir des projets qui la concerne !

Préservons la mémoire collective !

L'enjeu « Jeunes » sera bien entendu intimement mêlé à l'enjeu « Quartier » dès lors que plusieurs opérations culturelles s'adresseront à un public intergénérationnel.

Les actions décentralisées permettront cependant d'aller à la rencontre des « anciens » pour collecter des anecdotes, des traditions perdues, des souvenirs qui se transmettent souvent par la tradition orale. Les photos, les recettes oubliées, seront encore autant d'éléments que nous proposerons aux plus jeunes de découvrir par l'organisation d'échanges directs. Une fois ces infos récoltées, on les mettra en pages dans des cahiers d'histoire locale et on utilisera les canaux actuels en postant de petites vidéos sur la chaîne YouTube du centre culturel.

Enfin, cette opération culturelle sera tout fait en phase avec le projet « Traditions paysannes » dont nous parlons par ailleurs et que nous reprendrons dans les opérations culturelles liées à l'enjeu « développement durable ».

Rencontre enfants – pensionnaires de maisons de repos.

Le territoire de la commune de Gerpinnes compte plusieurs maisons de repos pour personnes âgées. Les relations entre ces maisons et le centre culturel sont quasi inexistantes. Des ateliers de peinture pourraient être organisés, sous l'animation d'animateurs professionnels, visant d'une part à inviter les résidents à peindre leur vision de la jeunesse et les enfants, leur vision de la vieillesse. La confrontation de ces deux visions serait proposée dans une exposition au sein de la maison de repos et au sein des écoles qui pourraient être invitées à participer au projet.

Et si on jouait ?

Les bistrot de nos villages ont eu autrefois une importante fonction de préservation du lien social. On s'y retrouvait, pour boire un verre sans doute, mais surtout pour discuter, pour échanger, pour partager des savoirs – conseils pour le potager, pour la couture, parfois pour aider à la rédaction d'une lettre – et les uns après les autres, ces lieux ont fermé. Seule une poignée de ces petits lieux subsistent ici ou là. Un élément essentiel de partage au cours de ces rencontres dans les bistrot était le jeu de cartes ! Le jeu de cartes porte en lui un facteur de socialisation, de construction de savoirs. Il faut apprendre, connaître, partager une règle, il faut respecter la règle. Le jeu n'est pas seulement un simple divertissement. Il permet de multiples fonctions de liens et de rencontre. L'idée que nous souhaitons étudier pour les années à venir serait de susciter un nouveau type de rencontres intergénérationnelles par le jeu.

Opérations culturelles	Droits et fonctions culturels
<i>Gerpinnes, une place pour les jeunes !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation.
<i>Coups d’cœur, coups d’gueule !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation.
<i>Préservons la mémoire collective !</i>	Liberté artistique, accès à la culture, participation, patrimoine.
<i>Rencontre enfants-personnes âgées.</i>	Participation, accès à la culture.
<i>Et si on jouait ?</i>	Participation, patrimoine, information.

Enjeu « Le développement durable, ça veut dire quoi et à qui ? »

Développer les actions liées aux circuits-courts et au travail avec des producteurs locaux

Les nombreux projets présentés dans les hypothèses d’action serviront ici aussi de base à la poursuite d’un travail essentiel et totalement en phase avec les projets développés avec nos collègues des centres culturels de Florennes et Walcourt dans le cadre du festival 100%Rural.

Le soutien au collectif de citoyens porteur du projet de Repair Café et le développement de celui-ci mobilisera l’équipe du centre culturel. Les rencontres initiées par le Repair Café permettront à l’équipe d’être régulièrement à l’écoute des attentes des citoyens.

Poursuite du projet « Traditions paysannes ».

Le projet « Traditions paysannes » présenté plus haut dans ce dossier et les développements qu’on lui donnera, notamment par la recherche au cœur de la mémoire collective lors des rencontres intergénérationnelles, est en cohérence totale avec l’enjeu « développement durable ». Les opérations culturelles liées à ce projet se mettront en place au fil des mois et du développement du projet. On poursuivra notamment le soutien au producteur du « Marais des Guichoux » pour la partie pédagogique qu’il nous a apportée. En effet, au vu du succès de l’hypothèse d’action mise en place avec ce partenaire et de la demande de participation de nombreux citoyens à cette expérience, nous intégrerons cette dynamique au cœur de notre projet d’action culturelle. A côté de l’activité de formation à l’entretien d’un potager mise en place actuellement, nous tenterons de développer des activités, à ce stade encore à imaginer, autour des traditions villageoises. Le travail en rapport avec les grands feux et la réussite du premier projet « Folk en fête » le 17 juin constituent deux pôles qui nous donnent des directions pour le travail à venir.

Mise en place d’une mini-brasserie les soirs de certaines activités.

Comme la plupart des activités, notamment de diffusion, les nôtres proposent un bar aux visiteurs. Nous souhaiterions aller plus loin en recrutant des personnes qui viendraient cuisiner un plat ou deux au départ de produits proposés par des producteurs locaux ou régionaux. Cette brasserie temporaire s’installerait dans les nouveaux bâtiments pendant que nos activités se déroulent dans la salle voisine. Elle ouvrirait quelques heures avant et après le spectacle. Lors de la récente activité « Folk en fête » présentée plus haut dans ce dossier, nous avons accueilli sur le site deux commerçantes ambulantes proposant des crêpes salées et sucrées. Nous avons pu constater l’impact important pour la convivialité de l’activité que ce petit commerce apportait. Ajouter une mini-brasserie de produits locaux dans quelques-unes de nos activités devrait contribuer également à augmenter la convivialité de notre accueil et faciliter le dialogue avec les visiteurs.

Ramène ta pomme !

Voici encore un projet que nous intégrons dans nos opérations culturelles au moment de déposer notre dossier. Un premier travail d'autoévaluation sera réalisé après la clôture de la première expérience en novembre 2017 et nous en tirerons les enseignements pour le développement de ce projet dans le futur.

Recyclons et créons !

En cours d'année, nous organiserons des ateliers/workshops pour cultiver l'art de transformer des matériaux recyclés en œuvre d'art. Un peu plus de cent ans après les « Ready Made » de Marcel Duchamp, sa roue de bicyclette ou son égouttoir à bouteilles, l'idée de créer au départ d'objets de la vie courante, prend une nouvelle connotation symbolique. Récupérés à leur fin de vie, détournés de leur destination première, plutôt que de rejoindre le parc à conteneurs de la déchetterie locale, ces objets constitueront des symboles artistiques du développement durable. Les réalisations de ces ateliers pourront être exposées sur le site lors de nos prochaines éditions de l'activité Repair Café.

Repair Café Gerpinnes !

Le Repair café Gerpinnes... justement parlons-en. La réussite de la première expérience présentée par ailleurs témoigne de l'intérêt du public pour ce type de démarche. Notre rôle est donc de poursuivre un soutien réel et efficace à ce nouveau collectif de citoyens. Comme on l'aura lu plus haut, ces citoyens sont venus, concours de circonstance, nous apporter une action qui avait été évoquée lors de nos rencontres autour de l'analyse partagée.

Réseau de passeurs et Petites initiatives citoyennes.

Même s'ils sont intégrés dans le travail que trois centres culturels portent en partenariat avec le GAL ESEM comme on l'aura lu plus haut, nous devons reprendre ces deux projets dans nos opérations culturelles tant ils sont ancrés dans la spécificité du territoire par leurs accroches à la ruralité. Ils sont également porteurs de valeurs qui s'intègrent tout à fait dans notre enjeu développement durable.

Opérations culturelles	Droits et fonctions culturels
<i>Traditions paysannes</i>	Participation, information.
<i>Mini brasserie</i>	Participation.
<i>Ramène ta pomme</i>	Patrimoine, information.
<i>Recyclons et créons</i>	Accès à la culture, créativité, participation.
<i>Repair Café</i>	Information.
<i>Passeurs et petites initiatives citoyennes</i>	Participation, information.

Un nouvel outil pour agir dans les quartiers ?

Au fil de la réflexion autour des hypothèses d'actions menées dans les quartiers, lors de leurs préparations ainsi que lors de nombreux contacts informels, un élément revient régulièrement dans les échanges de vues : la nécessité d'accompagnement des citoyens bénévoles dans leurs souhaits de communication vers leurs voisins, d'organisation d'animations et d'activités culturelles mais aussi de moyens logistiques permettant la mise en œuvre dans des espaces de vie ne possédant pas nécessairement de lieu de rassemblement, salle voire kiosque ou autre abri, comme point de ralliement !

Ces dernières constatations éveillent le rappel des deux « autobus-animations » que notre centre culturel posséda entre 1981 et 1988 pour le premier et entre 1998 et 2005 pour le second. Ces deux véhicules, aménagés en locaux itinérants pour animations diverses, ont manifestement eu un impact tel sur les habitants que plus de dix ans après la mise hors service du second, de nombreux habitants s'en souviennent encore. Et parfois, de jeunes adultes nous reparlent du premier bus dans lequel ils se retrouvaient régulièrement, dans leur quartier, quand ils étaient enfants ou adolescents ! Ces deux véhicules permettaient des actions de proximité au cœur de quartiers même très petits. Ils pouvaient être rapidement mis en œuvre. Utilisés en tant que ludothèque itinérante, salle d'exposition, local d'animation de quartier, ils furent finalement abandonnés. Le premier fut mis hors service pour des raisons techniques. Il fut remplacé par un second véhicule une dizaine d'années plus tard. Le deuxième fut également mis hors service en raison d'une réorientation des activités du centre culturel. Le centre voulait, à l'époque, grâce à une nouvelle salle dont il n'avait jamais disposé jusque-là et qui fut inaugurée en 2006, développer un travail plus important en diffusion. Au moment où l'auto-évaluation et l'analyse partagée nous guident vers de nouvelles actions en partenariat avec des groupes de citoyens au cœur des quartiers, l'idée de posséder à nouveau un outil permettant ce type d'actions de proximité refait surface. Cette idée a également été citée au cours de la séance de travail du conseil d'orientation le lundi 12 juin 2017.





Auto-évaluation permanente

L'équipe du centre pilotera le projet d'action culturelle avec ses animateurs ponctuels et ses partenaires permanents ou momentanés, accompagnés par le conseil d'administration et le conseil d'orientation.

Le conseil d'orientation se réunira au moins deux fois chaque année – une fois au début de l'année, une autre fois en clôture d'année – afin d'entendre un rapport de l'évolution du projet d'action culturelle et de soumettre des pistes de réflexion pour la poursuite du travail. En utilisant les exercices d'intelligence collective mis en place lors du travail préparatoire, le conseil d'orientation pourra suggérer les réorientations éventuelles ou la construction de nouvelles pistes.

Le conseil d'administration, qui se réunit environ tous les deux mois, recevra les informations relatives à l'évolution des projets comme cela se pratique dans notre centre depuis toujours. La Présidente du conseil d'orientation, siégeant au conseil d'administration pourra, d'initiative, demander la convocation du conseil d'orientation afin d'aborder l'une ou l'autre question qui ne pourrait attendre la prochaine réunion programmée.

Tous les canaux de communication actuellement utilisés par le centre culturel : site web, page Facebook, bulletin semestriel, publication dans les pages du bulletin communal, diffusion postale ou électronique de flyers, seront utilisés pour informer les citoyens de l'évolution des projets mis en place sur base de leurs avis et contributions durant le travail préparatoire à ce projet. Des appels à émettre des avis et suggestions seront régulièrement publiés. Le travail régulier réalisé dans les espaces de vie, amenant un contact direct lors des activités concrétisées et les autres projets présentés dans les opérations culturelles, maintiendront l'équipe en prise directe avec les citoyens. Ce contact direct et les contacts permanents grâce aux participants à nos ateliers seront également des vecteurs importants d'éléments pour partager nos constats et faire évoluer le projet.

Gerpinnes – juin 2017



Annexes

1. Statuts – textes coordonnés – mai 2017.
2. Preuve de dépôt des statuts au greffe de Commerce du Hainaut – Division Charleroi.
3. Composition de l'Assemblée générale.
4. Composition du Conseil d'administration.
5. Composition du Bureau du Conseil d'administration.
6. Composition du Conseil d'orientation et extrait du PV du CA désignant ses membres.
7. Adresse du siège social – *voir page de garde du dossier.*
8. Identification sociale et financière – *voir page de garde du dossier.*
9. Territoire d'implantation – *voir page de garde du dossier.*
10. Exemple du flyer d'appel public à participation.
11. Extrait du bulletin semestriel du Centre culturel – décembre 2014 – appel à participation.
12. Comptes de résultat et bilans 2014 – 2015 – 2016.
13. Extrait du PV du CA du 5 décembre 2016 prenant acte de l'analyse partagée.
14. Délibération du Collège communal relatif aux contributions financières de la commune.
15. Délibération du Collège communal relatif à la mise à disposition des infrastructures (1).
Bureaux et locaux d'activités.
16. Délibération du Collège communal relatif à la mise à disposition des infrastructures (2).
Maison de Village de Lausprelle et salle.
17. Plan financier 2019 – 2023.
18. Commentaire du plan financier relatif à l'affectation des subventions supplémentaires.
19. PV du CA du 26 juin 2017 validant le dossier de demande de reconnaissance.

Centre culturel de Gerpinnes – Rue de Villers, 61 – 6280 Gerpinnes
N° d'entreprise 0414-076-766.
Statuts - textes coordonnées – mai 2017.

TITRE 1 Dénomination, siège, durée, objet et personnel social.

Article 1. Il est créé, conformément à la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002, une association sans but lucratif, dénommée Centre Culturel de GERPINNES, dont la durée est illimitée.

Article 2. L'association a pour but et pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, de contribuer à l'exercice du droit à la culture de la population de l'entité de Gerpinnes, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire fondé sur la participation du plus grand nombre. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel.

Dans cette perspective, l'association a notamment pour missions :

- 1° d'augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives;
- 2° de chercher à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes;
- 3° de s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.
- 4° De contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.
- 5° D'organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent les objectifs du Centre.
- 6° D'organiser et de favoriser tout projet visant à promouvoir et à développer parmi la population le concept de citoyenneté responsable.

Le Centre culturel sera attentif à décentraliser ses activités dans tous les villages qui composent l'entité, dans la mesure de ses possibilités et selon la pertinence de la décentralisation de l'action.

A ces fins, l'association pourra : posséder ou gérer tous immeubles et équipements propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

Article 3. La raison sociale de l'Association fixée dans l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI a son siège rue de Villers 61 à GERPINNES.

Article 4. L'association est composée de personnes physiques ou morales ayant qualité de membres effectifs et de membres adhérents. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la Loi et les présents statuts.

Le nombre de membres effectifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à dix.

- 1° Les membres effectifs sont les membres de l'assemblée générale.
- 2° Les membres adhérents sont les personnes qui en font la demande et bénéficient des activités de l'association et y participent en se conformant aux conditions du règlement d'ordre intérieur. Le nombre de membres adhérents est illimité. Ils n'ont pas d'autres droits que ceux prévus par les présents statuts. L'octroi de certaines interventions est laissé à l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration.

Les délégués représentant les groupements socioculturels adhérents bénéficient non pour eux-mêmes mais pour les groupements dont ils sont mandatés, des services développés par le Centre culturel au tarif fixé par le Conseil d'administration.

Il est tenu, au siège de l'association, un registre contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie, avec l'indication de leur admission et de sa date, et, éventuellement, de leur démission, décès ou exclusion. Les membres effectifs contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit par porteur d'une procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à son règlement d'ordre intérieur et aux décisions de ses organes.

Article 5. Les sources principales de financements de l'Association, réguliers ou ponctuels, émanent tant du produit de ses activités que des subsides des pouvoirs locaux, provinciaux, régionaux, communautaires ou fédéraux, et des cotisations et souscriptions de différentes catégories de membres dont question à l'article 8 des statuts, ces dernières étant fixées par l'Assemblée générale.

Le montant et les modalités de versement des cotisations sont fixés annuellement par l'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, lors de la discussion et du vote du projet de budget de l'Association. Le maximum des cotisations des membres est fixé à 25 euros pour les personnes physiques et 620 euros pour les personnes morales et leurs délégués, les membres de droits ne versant aucune cotisation.

L'Assemblée générale peut déléguer ses compétences au conseil d'administration pour décider de l'adaptation de cotisations comme de subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel, et toutes autres dépenses accidentelles. Cette délégation est valable pour un an et est renouvelable.

Article 6. La qualité de membre se perd

- par le décès;
- par la démission notifiée par lettre, par l'intéressé au Président du Conseil d'administration;
- par le défaut du paiement des cotisations dues, constaté par l'Assemblée générale;
- par radiation prononcée par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers, pour refus d'observer les prescriptions des statuts ou du règlement d'ordre intérieur
- ou pour tout autre motif grave, propre à l'Associé ou à la personne morale qui l'a délégué.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit devant le Conseil d'administration, avant décision de l'Assemblée générale.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera pourvu à son remplacement à l'initiative de celle-ci. Le Conseil d'administration ne pourra rejeter la candidature proposée que pour motif sérieux et fondé.

En cas de rejet d'une candidature, il sera tenu d'admettre la suivante, à moins de justifier de l'existence d'une cause de radiation.

TITRE II. – Administration:

Article 7. L'Association est administrée par une Assemblée générale, un Conseil d'administration et un Bureau.

A. Assemblée générale

Article 8. L'assemblée générale du centre culturel comprend une chambre publique et une chambre privée.

La chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'assemblée générale.

La chambre publique se compose, par ordre de priorité, de :

- 1° Au minimum quatre représentants de la commune de Gerpinnes, désignés par le conseil communal;
- 2° Deux représentants désignés par le conseil provincial du Hainaut;

La chambre privée se compose de :

- 1° Personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française ;
- 2° Associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation ;
- 3° Le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait;
- 4° Le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel.

Les personnes morales ou physiques visées à l'alinéa 1er font partie de la chambre privée pour autant qu'elles aient introduit, auprès du président du centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Elle se réunit, en session ordinaire, une fois par an, dans le courant des mois de janvier ou février, et en session extraordinaire, sur convocation du Conseil d'administration ou sur demande du cinquième au moins de ses membres.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un des Vice-présidents ou, à défaut de Vice-président présent, par le plus ancien des membres du Bureau présents.

Les convocations sont adressées sous pli simple, par le Secrétaire, au moins huit jours à l'avance. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'Assemblée générale statutaire délibère valablement seulement sur les points inscrits à l'ordre du jour et si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés; exceptionnellement, et sauf les cas prévus aux articles 8 (modifications statutaires), 12 (exclusion d'un membre effectif), 20 (dissolution de l'Association) et 26 quater (transformation de l'Association en société à finalité sociale) de la loi du 27 juin 1921, il peut être délibéré sur un point non inscrit à l'ordre du jour, à condition que les deux tiers des membres soient présents ou représentés à l'Assemblée générale et que les deux tiers des membres présents acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour. A défaut de réunir les quorums requis, les points non repris à l'ordre du jour seront reportés d'office à la prochaine Assemblée générale. Si le quorum n'est pas atteint, la seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Au cas où le nombre des membres de droit est supérieur au nombre des membres effectifs représentant les groupements culturels, toute décision de l'Assemblée générale requiert une double majorité, en son sein et au sein des groupements culturels.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale, mais chaque membre ne peut détenir plus d'une procuration. Les procurations peuvent être adressées par courrier ordinaire ou par tout autre moyen légal. Elles sont conservées au siège de l'association avec les documents de séance.

Il est dressé procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président, le Secrétaire et les membres effectifs qui le désirent. Des extraits en sont délivrés par le Secrétaire aux membres effectifs, à leur demande, et à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

L'Assemblée générale désigne les membres de la commission des comptes qui étudie les comptes de l'exercice clos et le projet de budget de l'exercice suivant, établis par le Conseil d'administration, et fait connaître ses conclusions à l'Assemblée générale.

Une délibération de l'Assemblée générale est requise pour :

- la modification des statuts ;
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration ;
- l'approbation des budgets et des comptes ;
- la dissolution de l'Association ;
- l'exclusion d'un membre effectif ;
- la transformation de l'Association en société à finalité sociale ;
- la nomination et la révocation des vérificateurs des comptes et la fixation éventuelle de leur rémunération ;
- la décharge à octroyer aux membres du Conseil d'administration et aux Vérificateurs des comptes ;
- tous les cas où les statuts l'exigent.

B. Conseil d'administration et Bureau

Article 9. Le Conseil d'administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur demande du tiers de ses membres.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres au moins dont la moitié est désignée parmi les membres de la chambre publique, en application de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques : par moitié : de personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et au sein de chaque catégories de membres de droit des pouvoirs publics selon la clef de répartition suivante : huit représentants désignés par le conseil communal ; deux représentants désignés par le conseil provincial du Hainaut ; par moitié : de dix personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et parmi les représentants de la chambre privée qui compose l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans, suivant un ordre déterminé, les deux premières fois par tirage au sort ensuite par ordre d'ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'Assemblée générale. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les trois mois pour pourvoir à son remplacement.

Le mandat des administrateurs prend d'autre part fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont été nommés. Cette disparition est constatée par le Conseil d'administration, soit d'office, soit à la demande de tout membre effectif intéressé. Il peut être pourvu à son remplacement jusqu'à la plus proche Assemblée générale par cooptation de la personne ayant été désignée dans la qualité qui avait justifié la nomination du membre sortant.

L'ordre du jour des séances est établi par le Bureau. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit ou par le tiers des membres du Conseil.

Le Directeur participe de plein droit avec voix consultative aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'Assemblée générale ; avec voix délibérative à l'Assemblée générale s'il est membre de l'association.

Aucun membre du personnel du Centre culturel ne peut être en même temps administrateur.

Article 10. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

La voix du Président est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le Président peut convoquer aux réunions du Conseil toute personne étrangère au Conseil ou à l'Association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Des extraits peuvent en être délivrés par celui-ci à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

Article 11. Le Conseil, lors de sa constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres, au scrutin secret: un Président; un ou plusieurs Vice-présidents; un Secrétaire; un Trésorier; un Secrétaire adjoint; un Trésorier adjoint.

Ceux-ci forment le Bureau de l'Association avec les autres membres du Conseil éventuellement désignés par celui-ci.

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Le Bureau se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président.

Le Conseil peut déléguer en outre les pouvoirs qu'il détermine, à l'un des membres de Bureau. La gestion journalière de l'Association comme les personnes habilitées à la représenter sont dévolues collégalement aux Président, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Trésorier adjoint, dans leurs pouvoirs et la manière de l'exercer. Ils ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association.

Article 12. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition intéressant l'Association. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale est de la compétence du Conseil.

Article 13. A moins d'une délégation spéciale du Conseil d'administration, l'Association est valablement représentée en justice et dans tous les actes, soit par le Président agissant seul, soit par deux administrateurs agissant conjointement, lesquels en tant qu'organes, n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers. Les personnes chargées, en qualité d'organe, de représenter l'Association, sont désignées par le Conseil d'administration.

TITRE III – Conseil d'orientation :

Article 14. Le conseil d'administration désigne les membres du conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du conseil d'orientation avec voix consultative.

Le conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le président du conseil d'orientation siège au conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du conseil d'administration du centre culturel.

Le conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée.

Le conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du conseil d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

TITRE IV.- Dispositions financières diverses

Article 15. Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Un jeton de présence peut toutefois être alloué par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, au Bureau, au Conseil d'orientation et à la commission des comptes.

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Article 16. Le budget de l'Association est établi du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les recettes de l'Association se composent de :

1. Recettes annuelles ordinaires, comprenant:

Le revenu de ses biens; Les cotisations et souscriptions de ses membres; Les subventions de la Communauté Française, des provinces, des communes ou des établissements publics; Les ressources résultant de l'exercice de ses activités; Toutes autres ressources ayant un caractère annuel et permanent;

2. Recettes extraordinaires, comprenant:

Les subventions exceptionnelles à l'affectation précise desquelles l'Association devra rendre compte de leur emploi particulier; Les dons et les legs; Le produit des ventes des biens propres; Toutes autres ressources accidentelles.

Les dépenses de l'Association comprennent:

1. Les dépenses ordinaires: Soit celles nécessitées par le fonctionnement de l'Association, dont une quote-part pour l'amortissement du matériel faisant partie du patrimoine de l'Association.
2. Les dépenses extraordinaires: Soit celles effectuées sur subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel, et toutes autres dépenses accidentelles.

Article 17. Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'Association par la Communauté française ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation.

Article 18. Les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, et pour autant que les deux tiers des membres soient présents ou représentés. Lorsque la modification porte sur le ou les buts en vue desquels l'Association est constituée, la modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquième des voix des membres présents ou représentés.

A défaut, une nouvelle réunion pourra être convoquée, à laquelle l'Assemblée générale pourra délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Elle ne pourra être tenue moins de quinze jours après la première.

Article 19. La dissolution de l'Association ne peut intervenir que par décision de l'Assemblée générale comprenant les deux tiers des membres en exercice, présents ou représentés, et après un vote à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau et à au moins quinze jours d'intervalle. Elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

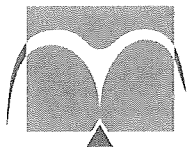
Article 20. En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée générale procède à la dévolution des biens de l'Association, désigne deux liquidateurs, choisis parmi les administrateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans tous les cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, à quelque moment et pour quelque cause qu'elle produise, l'actif social restant net, après acquittement des dettes et apurements des charges, est affecté à un service ou à une œuvre de but et objet analogues qui est déterminé par l'Assemblée générale.

Toutefois, le montant des subventions peut être prélevé sur l'actif et remis à la disposition des collectivités qui l'ont versé, au prorata de la période d'amortissement écoulée.

Article 21. Tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts est régi par les lois du 27 juin 1921 et du 2 mai 2002 sur les a.s.b.l.

*Textes modifiés et votés à l'unanimité par l'assemblée générale réunie en séance ordinaire le 24 février 2017
2/3 des membres étaient présents ou représentés.*



Service public fédéral
Justice

Volet A : A compléter dans tous les cas
Volet B : Texte à publier aux annexes du
Moniteur belge
Volet C : A compléter uniquement en cas de
constitution

A remplir par le greffe

Nombre de pages page(s)

- ☐ Tarif Constitution
- ☐ Tarif Modification
- ☐ Publication gratuite

Associations, Fondations et Organismes

A compléter en lettres capitales
et à joindre lors du dépôt d'un acte
au greffe

Formulaire I de demande d'immatriculation (BCE) et/ou de publication dans les annexes du Moniteur belge

Volet A Identification

Ne pas remplir si constitution 1° Numéro d'entreprise : 0414.076.766

2° Dénomination

(en entier) : **CENTRE CULTUREL DE GERPINNES**

(en abrégé) :

Sigle éventuel :

3° Forme juridique Association Sans But Lucratif

Autre :

4° Siège : RUE DE VILLERS

N° : 61 Boîte :

Code postal : 6280 Localité : GERPINNES

Pays : BELGIQUE

Lorsque le siège n'est pas situé en Belgique, préciser l'adresse de l'unité d'établissement en Belgique

Rue :

N° : Boîte :

Code postal : Localité :

La facture relative à cette publication sera automatiquement envoyée à l'adresse mentionnée au 4°. Si l'adresse de facturation est différente, prière de compléter ci-dessous

Dénomination :

Service :

Nom :

Langue : Français

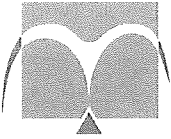
Rue :

N° : Boîte : N° d'entrep. _____

Code postal : Localité :

Quelques conseils

- Le texte doit être dactylographié ou imprimé de manière lisible sans ratures ni corrections.
- Il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé ni empiéter sur les zones réservées aux greffes et au Moniteur belge.
- Tout texte doit être signé par les personnes compétentes.



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 23 MAI 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : **0414.076.766**

Dénomination

(en entier) : **CENTRE CULTUREL DE GERPINNES**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**

Siège : **Rue de Villers, 61 à 6280 GERPINNES**

Objet de l'acte : **Modifications aux statuts et modification de la liste du Conseil d'administration**

L'assemblée générale réunie en session ordinaire le 24 février 2017 et en session extraordinaire le 8 mai 2017 modifie ses statuts et son conseil d'administration.

Assemblée générale ordinaire du 24 février 2017

Les propositions de modifications aux statuts ont été envoyées avec la convocation aux membres. Elles visent à mettre les statuts en conformité avec le décret du 21 novembre 2013.

Le Secrétaire de séance annonce que le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés est atteint (31/45). Les modifications peuvent être donc votées par l'assemblée.

Texte des modifications proposées puis approuvées à l'unanimité par les membres présents ou représentés.

Titre I Dénomination, siège, durée, objet et personnel social.

Article 1 – inchangé

Article 2 – est modifié. Le texte :

L'Association a pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, de promouvoir le développement culturel de la région de Gerpinnes.

Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socio-culturel.

Elle a notamment pour mission:

- a) d'encourager et d'assister les initiatives culturelles dans la région, d'en favoriser la coopération, la coordination et l'animation;
- b) de favoriser, en matière culturelle, les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics;
- c) d'assurer une judicieuse utilisation des moyens culturels et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté française, de la province, de la ou des communes concernées,
- d) d'assurer elle-même la gestion ou l'exploitation de tous établissements ou services culturels mis à sa disposition ou créés à son initiative. A ces fins, l'Association pourra posséder tous immeubles et équipements, exploiter tous services à but culturel, passer toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou les particuliers, et participer à toutes Associations ayant un objet compatible avec le sien.

est remplacé par :

L'association a pour but et pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, de contribuer à l'exercice du droit à la culture de la population de l'entité de Gerpinnes, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire fondé sur la participation du plus grand nombre. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel. Dans cette perspective, l'association a notamment pour missions :

1° d'augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives;

2° de chercher à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes;

3° de s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.

4° De contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.

5° D'organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent les objectifs du Centre.

6° D'organiser et de favoriser tout projet visant à promouvoir et à développer parmi la population le concept de citoyenneté responsable.

Le Centre culturel sera attentif à décentraliser ses activités dans tous les villages qui composent l'entité, dans la mesure de ses possibilités et selon la pertinence de la décentralisation de l'action.

A ces fins, l'association pourra :

posséder ou gérer tous immeubles et équipements propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

Article 3 – inchangé

Article 4 – est modifié. Le texte :

L'association est composée de personnes physiques ou morales ayant qualité de membres effectifs et de membres adhérents. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la Loi et les présents statuts.

Le nombre de membres effectifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à dix.

1° Les membres effectifs sont :

- Les membres fondateurs, soit ceux qui ont composé l'Assemblée générale constitutive. La qualité de membre fondateur prend fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont participé à cette constitution.

- Les membres de droit, soit deux personnes désignées par le ministre qui a la Culture française dans ses attributions ; deux personnes désignées par la députation permanente de la province sur le territoire de laquelle est situé le siège de l'A.S.B.L.; le bourgmestre et un nombre de personnes compris entre quatre et neuf désignés par le conseil communal de la commune du siège de l'association ; le bourgmestre et une personne désignée par les conseils communaux des communes dont le budget supporte des dépenses relatives au fonctionnement de l'association ou à l'infrastructure mise à sa disposition ;

- Les groupements socioculturels exerçant une activité dans la ou les communes ayant des représentants au titre de membre de droit et reconnus comme tels par le conseil d'administration ;

- Les personnes exerçant une activité particulièrement liée aux objectifs de l'association et les communes ou associations de communes ne répondant pas aux conditions prévues pour être membres de droit, pour autant que la candidature de ces personnes, communes ou associations de communes, présentées par deux membres associés, ait été agréée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers ;

Ils sont admis à la majorité simple par l'Assemblée générale de l'association sur proposition du Conseil d'administration suite à une candidature écrite adressée à celui-ci. Cette décision est sans appel et ne doit pas être motivée.

2° Les membres adhérents sont les personnes qui en font la demande et bénéficient des activités de l'association et y participent en se conformant aux conditions du règlement d'ordre intérieur. Le nombre de membres adhérents est illimité. Ils n'ont pas d'autres droits que ceux prévus par les présents statuts. L'octroi de certaines interventions est laissé à l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration.

3° Les membres donateurs et les membres d'honneur.

- Le titre de membre donateur est décerné par l'Assemblée générale ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, aux personnes ou aux collectivités de renom qui approuvent et soutiennent les tâches entreprises par l'association.

- Le titre de membre d'honneur est décerné par l'Assemblée générale ordinaire, sur la proposition du conseil d'administration, aux personnes ou aux collectivités de renom qui approuvent et soutiennent les tâches entreprises par l'association.

Les délégués représentant les groupements socioculturels adhérents bénéficient non pour eux-mêmes mais pour les groupements dont ils sont mandatés, des services développés par le Centre culturel au tarif fixé par le Conseil d'administration.

Il est tenu, au siège de l'association, un registre contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie, avec l'indication de leur admission et de sa date, et, éventuellement, de leur démission, décès ou exclusion. Les membres effectifs contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit

par porteur d'une procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à son règlement d'ordre intérieur et aux décisions de ses organes.

est remplacé par :

L'association est composée de personnes physiques ou morales ayant qualité de membres effectifs et de membres adhérents. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la Loi et les présents statuts.

Le nombre de membres effectifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à dix.

1° Les membres effectifs sont les membres de l'assemblée générale.

2° Les membres adhérents sont les personnes qui en font la demande et bénéficient des activités de l'association et y participent en se conformant aux conditions du règlement d'ordre intérieur. Le nombre de membres adhérents est illimité. Ils n'ont pas d'autres droits que ceux prévus par les présents statuts. L'octroi de certaines interventions est laissé à l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration.

Les délégués représentant les groupements socioculturels adhérents bénéficient non pour eux-mêmes mais pour les groupements dont ils sont mandatés, des services développés par le Centre culturel au tarif fixé par le Conseil d'administration.

Il est tenu, au siège de l'association, un registre contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie, avec l'indication de leur admission et de sa date, et, éventuellement, de leur démission, décès ou exclusion. Les membres effectifs contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit par porteur d'une procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à son règlement d'ordre intérieur et aux décisions de ses organes.

Article 5 – 1er paragraphe, est modifié. Le texte :

... différentes catégories de membres dont question aux articles 4 et 17 des statuts...

est remplacé par

... différentes catégories de membres dont question à l'article 8 des statuts...

Article 6 – inchangé

Titre II. – Administration:

Article 7 – inchangé

A.Assemblée générale

Article 8 – 1er paragraphe – est modifié. Le texte :

L'Assemblée générale, pouvoir souverain de l'Association, est composée des membres effectifs.

est remplacé par

L'assemblée générale du centre culturel comprend une chambre publique et une chambre privée.

La chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'assemblée générale.

La chambre publique se compose, par ordre de priorité, de :

1° Au minimum quatre représentants de la commune de Gerpinnes, désignés par le conseil communal;

2° Deux représentants désignés par le conseil provincial du Hainaut;

La chambre privée se compose de :

1° Personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française ;

2° Associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation ;

3° Le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait;

4° Le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel.

Les personnes morales ou physiques visées à l'alinéa 1er font partie de la chambre privée pour autant qu'elles aient introduit, auprès du président du centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Le reste de l'article est inchangé.

A.Conseil d'administration et Bureau

Article 9

1er paragraphe – inchangé

2ème paragraphe – inchangé

3ème paragraphe – est modifié. Le texte :

Il est composé, par moitié, de personnes élues par l'Assemblée générale, sur proposition et au sein de chaque catégorie de membres de droit; par moitié, de personnes élues par l'Assemblée générale, sur proposition et parmi les autres membres effectifs ou leurs représentants.

est remplacé par

Le conseil d'administration est composé de douze membres au moins dont la moitié est désignée parmi les membres de la chambre publique, en application de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques :

par moitié : de personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et au sein de chaque catégories de membres de droit des pouvoirs publics selon la clef de répartition suivante :

huit représentants désignés par le conseil communal ;

deux représentants désignés par le conseil provincial du Hainaut ;

par moitié : de dix personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et parmi les représentants de la chambre privée qui compose l'assemblée générale.

4ème paragraphe – inchangé

5ème paragraphe – inchangé

6ème paragraphe – inchangé

7ème paragraphe – inchangé

8ème paragraphe – est modifié. Le texte :

L'Animateur directeur participe de plein droit avec voix consultative aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'Assemblée générale ; avec voix délibérative à l'Assemblée générale s'il est membre de l'association.

est remplacé par

Le Directeur participe de plein droit avec voix consultative aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'Assemblée générale ; avec voix délibérative à l'Assemblée générale s'il est membre de l'association.

9ème paragraphe – inchangé

Article 10 – inchangé

Article 11 – inchangé

Article 12 – inchangé

Article 13 – inchangé

Titre III – Conseil culturel

est remplacé par

Titre III – Conseil d'orientation

Article 14 – est modifié. Le texte :

L'Association comporte un Conseil culturel de dix membres au moins. Ces membres sont nommés par le Conseil d'administration en raison de leur compétence relativement aux activités poursuivies par l'Association.

L'Animateur directeur et le responsable de la gestion administrative et financière de l'Association font partie de droit du Conseil culturel.

Le Conseil élit en son sein un Président et un Secrétaire. Il se réunit sur convocation du Président ou à la demande de cinq membres au moins.

est remplacé par

Le conseil d'administration désigne les membres du conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du conseil d'orientation avec voix consultative.

Le conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le président du conseil d'orientation siège au conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du conseil d'administration du centre culturel.

Le conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée.

Le conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du conseil d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

Article 15 – supprimé

Titre IV – Dispositions financières diverses

Article 16 renuméroté Article 15

1er paragraphe – remplacer Conseil culturel par Conseil d'orientation

Article 17 renuméroté Article 16 – texte inchangé

Article 18 renuméroté Article 17 – texte inchangé

Article 19 renuméroté Article 18 – texte inchangé

Article 20 renuméroté Article 19 – texte inchangé

Article 21 renuméroté Article 20 – texte inchangé

Article 22 renuméroté Article 21 – texte inchangé

TEXTES COORDONNES

TITRE 1 Dénomination, siège, durée, objet et personnel social.

Article 1. Il est créé, conformément à la loi du 27 juin 1921, modifiée par la loi du 2 mai 2002, une association sans but lucratif, dénommée Centre Culturel de GERPINNES, dont la durée est illimitée.

Article 2. L'association a pour but et pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, de contribuer à l'exercice du droit à la culture de la population de l'entité de Gerpinnes, dans un esprit d'éducation permanente et de développement communautaire fondé sur la participation du plus grand nombre. Elle garantit la participation de toutes tendances philosophiques et politiques de l'environnement socioculturel.

Dans cette perspective, l'association a notamment pour missions :

1° d'augmenter la capacité d'analyse, de débat, d'imagination et d'action des populations d'un territoire, notamment en recourant à des démarches participatives;

2° de chercher à associer les opérateurs culturels d'un territoire à la conception et à la conduite d'un projet d'action culturelle de moyen et long termes;

3° de s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels.

4° De contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous et pour tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.

5° D'organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent les objectifs du Centre.

6° D'organiser et de favoriser tout projet visant à promouvoir et à développer parmi la population le concept de citoyenneté responsable.

Le Centre culturel sera attentif à décentraliser ses activités dans tous les villages qui composent l'entité, dans la mesure de ses possibilités et selon la pertinence de la décentralisation de l'action.

A ces fins, l'association pourra : posséder ou gérer tous immeubles et équipements propices à son action, exploiter tous services à but culturel, passer toute convention utile avec les pouvoirs publics ou les particuliers et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

Article 3. La raison sociale de l'Association fixée dans l'arrondissement judiciaire de CHARLEROI a son siège rue de Villers 61 à GERPINNES.

Article 4. L'association est composée de personnes physiques ou morales ayant qualité de membres effectifs et de membres adhérents. Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux membres par la Loi et les présents statuts.

Le nombre de membres effectifs est illimité, sans pouvoir être inférieur à dix.

1° Les membres effectifs sont les membres de l'assemblée générale.

2° Les membres adhérents sont les personnes qui en font la demande et bénéficient des activités de l'association et y participent en se conformant aux conditions du règlement d'ordre intérieur. Le nombre de membres adhérents est illimité. Ils n'ont pas d'autres droits que ceux prévus par les présents statuts. L'octroi de certaines interventions est laissé à l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration.

Les délégués représentant les groupements socioculturels adhérents bénéficient non pour eux-mêmes mais pour les groupements dont ils sont mandatés, des services développés par le Centre culturel au tarif fixé par le Conseil d'administration.

Il est tenu, au siège de l'association, un registre contenant l'identité et la qualité des membres de chaque catégorie, avec l'indication de leur admission et de sa date, et, éventuellement, de leur démission, décès ou exclusion. Les membres effectifs contresignent la mention de leur admission, soit personnellement, soit par

porteur d'une procuration authentique ou sous seing privé. Cette signature entraîne leur adhésion aux statuts de l'association, à son règlement d'ordre intérieur et aux décisions de ses organes.

Article 5. Les sources principales de financements de l'Association, réguliers ou ponctuels, émanent tant du produit de ses activités que des subsides des pouvoirs locaux, provinciaux, régionaux, communautaires ou fédéraux, et des cotisations et souscriptions de différentes catégories de membres dont question à l'article 8 des statuts, ces dernières étant fixées par l'Assemblée générale.

Le montant et les modalités de versement des cotisations sont fixés annuellement par l'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, lors de la discussion et du vote du projet de budget de l'Association. Le maximum des cotisations des membres est fixé à 25 euros pour les personnes physiques et 620 euros pour les personnes morales et leurs délégués, les membres de droits ne versant aucune cotisation.

L'Assemblée générale peut déléguer ses compétences au conseil d'administration pour décider de l'adaptation de cotisations comme de subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel, et toutes autres dépenses accidentelles. Cette délégation est valable pour un an et est renouvelable.

Article 6. La qualité de membre se perd

- par le décès;
- par la démission notifiée par lettre, par l'intéressé au Président du Conseil d'administration;
- par le défaut du paiement des cotisations dues, constaté par l'Assemblée générale;
- par radiation prononcée par l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers, pour refus d'observer les prescriptions des statuts ou du règlement d'ordre intérieur
- ou pour tout autre motif grave, propre à l'Associé ou à la personne morale qui l'a délégué.

Tout membre exposé à la radiation est admis à présenter ses explications oralement ou par écrit devant le Conseil d'administration, avant décision de l'Assemblée générale.

En cas de cessation de la participation d'un membre agissant en qualité de délégué d'une personne morale, il sera pourvu à son remplacement à l'initiative de celle-ci. Le Conseil d'administration ne pourra rejeter la candidature proposée que pour motif sérieux et fondé.

En cas de rejet d'une candidature, il sera tenu d'admettre la suivante, à moins de justifier de l'existence d'une cause de radiation.

TITRE II. – Administration:

Article 7. L'Association est administrée par une Assemblée générale, un Conseil d'administration et un Bureau.

A. Assemblée générale

Article 8. L'assemblée générale du centre culturel comprend une chambre publique et une chambre privée.

La chambre publique ne peut rassembler plus de la moitié des membres de l'assemblée générale.

La chambre publique se compose, par ordre de priorité, de :

- 1° Au minimum quatre représentants de la commune de Gerpennes, désignés par le conseil communal;
- 2° Deux représentants désignés par le conseil provincial du Hainaut;

La chambre privée se compose de :

- 1° Personnes morales ou physiques bénéficiant d'une reconnaissance, d'un agrément, d'une convention ou d'un contrat-programme conclu avec la Communauté française ;
- 2° Associations sans but lucratif et fondations au sens de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, des associations internationales sans but lucratif et des fondations, qui exercent une activité principalement culturelle sur le territoire d'implantation ;
- 3° Le cas échéant, personnes morales ou physiques exerçant une activité particulièrement liée au but du centre culturel, y compris des représentants d'associations de fait;
- 4° Le cas échéant, personnes morales ou physiques soutenant le but du centre culturel.

Les personnes morales ou physiques visées à l'alinéa 1er font partie de la chambre privée pour autant qu'elles aient introduit, auprès du président du centre culturel, une candidature motivée et que leur candidature ait recueilli une majorité de votes favorables émis par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Elle se réunit, en session ordinaire, une fois par an, dans le courant des mois de janvier ou février, et en session extraordinaire, sur convocation du Conseil d'administration ou sur demande du cinquième au moins de ses membres.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un des Vice-présidents ou, à défaut de Vice-président présent, par le plus ancien des membres du Bureau présents.

Les convocations sont adressées sous pli simple, par le Secrétaire, au moins huit jours à l'avance. L'ordre du jour est mentionné dans la convocation.

L'Assemblée générale statuaire délibère valablement seulement sur les points inscrits à l'ordre du jour et si la moitié plus un de ses membres sont présents ou représentés;

exceptionnellement, et sauf les cas prévus aux articles 8 (modifications statutaires), 12 (exclusion d'un membre effectif), 20 (dissolution de l'Association) et 26 quater (transformation de l'Association en société à finalité sociale) de la loi du 27 juin 1921, il peut être délibéré sur un point non inscrit à l'ordre du jour, à condition que les deux tiers des membres soient présents ou représentés à l'Assemblée générale et que les deux tiers des membres présents acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour. A défaut de réunir les quorums requis, les points non repris à l'ordre du jour seront reportés d'office à la prochaine Assemblée générale. Si le quorum n'est pas atteint, la seconde réunion ne peut être tenue moins de quinze jours après la première réunion.

Chaque membre ne dispose que d'une seule voix.

Au cas où le nombre des membres de droit est supérieur au nombre des membres effectifs représentant les groupements culturels, toute décision de l'Assemblée générale requiert une double majorité, en son sein et au sein des groupements culturels.

Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale, mais chaque membre ne peut détenir plus d'une procuration. Les procurations peuvent être adressées par courrier ordinaire ou par tout autre moyen légal. Elles sont conservées au siège de l'association avec les documents de séance.

Il est dressé procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président, le Secrétaire et les membres effectifs qui le désirent. Des extraits en sont délivrés par le Secrétaire aux membres effectifs, à leur demande, et à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

L'Assemblée générale désigne les membres de la commission des comptes qui étudie les comptes de l'exercice clos et le projet de budget de l'exercice suivant, établis par le Conseil d'administration, et fait connaître ses conclusions à l'Assemblée générale.

Une délibération de l'Assemblée générale est requise pour :

- la modification des statuts ;
- la nomination et la révocation des membres du Conseil d'administration ;
- l'approbation des budgets et des comptes ;
- la dissolution de l'Association ;
- l'exclusion d'un membre effectif ;
- la transformation de l'Association en société à finalité sociale ;
- la nomination et la révocation des vérificateurs des comptes et la fixation éventuelle de leur rémunération ;
- la décharge à octroyer aux membres du Conseil d'administration et aux Vérificateurs des comptes ;
- tous les cas où les statuts l'exigent.

B. Conseil d'administration et Bureau

Article 9. Le Conseil d'administration gère les affaires de l'Association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois tous les trois mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur demande du tiers de ses membres.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres au moins dont la moitié est désignée parmi les membres de la chambre publique, en application de la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques : par moitié : de personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et au sein de chaque catégories de membres de droit des pouvoirs publics selon la clef de répartition suivante : huit représentants désignés par le conseil communal ; deux représentants désignés par le conseil provincial du Hainaut ; par moitié : de dix personnes élues par l'assemblée générale, sur proposition et parmi les représentants de la chambre privée qui compose l'assemblée générale.

Le Conseil d'administration est renouvelable par tiers tous les ans, suivant un ordre déterminé, les deux premières fois par tirage au sort ensuite par ordre d'ancienneté. Les membres sortants sont rééligibles.

Le mandat des administrateurs prend fin par expiration du terme, décès, démission ou révocation par l'Assemblée générale. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, une Assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les trois mois pour pourvoir à son remplacement.

Le mandat des administrateurs prend d'autre part fin par la disparition de la qualité en laquelle ils ont été nommés. Cette disparition est constatée par le Conseil d'administration, soit d'office, soit à la demande de tout membre effectif intéressé. Il peut être pourvu à son remplacement jusqu'à la plus proche Assemblée générale par cooptation de la personne ayant été désignée dans la qualité qui avait justifié la nomination du membre sortant.

L'ordre du jour des séances est établi par le Bureau. Il comporte obligatoirement les sujets dont la discussion est demandée par un des membres de droit ou par le tiers des membres du Conseil.

Le Directeur participe de plein droit avec voix consultative aux réunions du bureau, du conseil d'administration et de l'Assemblée générale ; avec voix délibérative à l'Assemblée générale s'il est membre de l'association.

Aucun membre du personnel du Centre culturel ne peut être en même temps administrateur.

Article 10. Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre ne dispose que d'une seule voix. Tout membre empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil, mais chaque membre présent ne peut détenir plus d'une procuration.

La voix du Président est prépondérante en cas de partage. Selon les besoins et à titre consultatif, le Président peut convoquer aux réunions du Conseil toute personne étrangère au Conseil ou à l'Association dont la présence lui paraîtrait utile ou opportune.

Il est tenu un procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire. Des extraits peuvent en être délivrés par celui-ci à toute personne justifiant d'un intérêt légitime.

Article 11. Le Conseil, lors de sa constitution ou de son renouvellement, choisit parmi ses membres, au scrutin secret: un Président; un ou plusieurs Vice-présidents; un Secrétaire; un Trésorier; un Secrétaire adjoint; un Trésorier adjoint.

Ceux-ci forment le Bureau de l'Association avec les autres membres du Conseil éventuellement désignés par celui-ci.

Le Bureau assure l'exécution des tâches définies par l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Le Bureau se réunit tous les mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président.

Le Conseil peut déléguer en outre les pouvoirs qu'il détermine, à l'un des membres de Bureau.

La gestion journalière de l'Association comme les personnes habilitées à la représenter sont dévolues collégalement aux Président, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier et Trésorier adjoint, dans leurs pouvoirs et la manière de l'exercer. Ils ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de l'Association.

Article 12. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition intéressant l'Association. Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale est de la compétence du Conseil.

Article 13. A moins d'une délégation spéciale du Conseil d'administration, l'Association est valablement représentée en justice et dans tous les actes, soit par le Président agissant seul, soit par deux administrateurs agissant conjointement, lesquels en tant qu'organes, n'auront pas à justifier de leurs pouvoirs à l'égard des tiers. Les personnes chargées, en qualité d'organe, de représenter l'Association, sont désignées par le Conseil d'administration.

TITRE III – Conseil d'orientation :

Article 14. Le conseil d'administration désigne les membres du conseil d'orientation avec voix délibérative, sur avis du personnel d'animation du centre culturel.

Le directeur et le personnel d'animation du centre culturel sont membres du conseil d'orientation avec voix consultative.

Le conseil d'orientation désigne en son sein un président.

Le président du conseil d'orientation siège au conseil d'administration, avec voix consultative.

Le conseil d'orientation est composé pour moitié au moins de membres qui ne font partie ni du personnel d'animation, ni du conseil d'administration du centre culturel.

Le conseil d'orientation procède à l'autoévaluation continue du projet d'action culturelle. Il contribue notamment au rapport général d'autoévaluation et participe à l'analyse partagée.

Le conseil d'orientation remet d'initiative ou à la demande du conseil d'administration des avis sur le projet d'action culturelle et sur le développement culturel à moyen et long terme du territoire d'implantation ou, le cas échéant, du territoire de projet en prenant en considération l'analyse partagée.

TITRE IV.- Dispositions financières diverses

Article 15. Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées. Un jeton de présence peut toutefois être alloué par l'Assemblée générale au Conseil d'administration, au Bureau, au Conseil d'orientation et à la commission des comptes.

Le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés en son nom et aucun membre ne peut, en aucun cas, en être rendu responsable.

Article 16. Le budget de l'Association est établi du 1er janvier au 31 décembre. Les recettes de l'Association se composent de :

1. Recettes annuelles ordinaires, comprenant:

Le revenu de ses biens; Les cotisations et souscriptions de ses membres; Les subventions de la Communauté Française, des provinces, des communes ou des établissements publics; Les ressources résultant de l'exercice de ses activités; Toutes autres ressources ayant un caractère annuel et permanent;

2. Recettes extraordinaires, comprenant:

Les subventions exceptionnelles à l'affectation précise desquelles l'Association devra rendre compte de leur emploi particulier; Les dons et les legs; Le produit des ventes des biens propres; Toutes autres ressources accidentelles.

Les dépenses de l'Association comprennent:

1. Les dépenses ordinaires: Soit celles nécessitées par le fonctionnement de l'Association, dont une quote-part pour l'amortissement du matériel faisant partie du patrimoine de l'Association.

2. Les dépenses extraordinaires: Soit celles effectuées sur subventions à affectation précise et ayant un caractère occasionnel, et toutes autres dépenses accidentelles.

Article 17. Le mobilier et le matériel mis à la disposition de l'Association par la Communauté française ou d'autres collectivités publiques font l'objet d'inventaires contradictoires. Ils sont gérés sous le contrôle de la collectivité propriétaire, qui en vérifie la bonne utilisation.

Article 18. Les statuts ne peuvent être modifiés que par un vote de l'Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, et pour autant que les deux tiers des membres soient présents ou représentés. Lorsque la modification porte sur le ou les buts en vue desquels l'Association est constituée, la modification ne pourra être adoptée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres présents ou représentés.

A défaut, une nouvelle réunion pourra être convoquée, à laquelle l'Assemblée générale pourra délibérer, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Elle ne pourra être tenue moins de quinze jours après la première.

Article 19. La dissolution de l'Association ne peut intervenir que par décision de l'Assemblée générale comprenant les deux tiers des membres en exercice, présents ou représentés, et après un vote à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau et à au moins quinze jours d'intervalle. Elle délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Article 20. En cas de dissolution volontaire de l'Association, l'Assemblée générale procède à la dévolution des biens de l'Association, désigne deux liquidateurs, choisis parmi les administrateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dans tous les cas de dissolution, volontaire ou judiciaire, à quelque moment et pour quelque cause qu'elle produise, l'actif social restant net, après acquittement des dettes et apurements des charges, est affecté à un service ou à une œuvre de but et objet analogues qui est déterminé par l'Assemblée générale.

Toutefois, le montant des subventions peut être prélevé sur l'actif et remis à la disposition des collectivités qui l'ont versé, au prorata de la période d'amortissement écoulée.

Article 21. Tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts est régi par les lois du 27 juin 1921 et du 2 mai 2002 sur les a.s.b.l.

Media bungkusan dalam kotak ini adalah sebagai berikut: Wade BB : Amvesso Nombor pengalihan tidak ada kerana ia adalah produk yang tidak mempunyai nombor pengalihan. Amvesso Nombor pengalihan

Centre culturel de Gerpinnes – Liste des membres de l'assemblée générale – mai 2017

NOM	Prénom	adresse	CP	Localité	Chambre privée	Chambre publique
BAUDART	Jean-Luc	rue Luc Baudour 27	6500	Beaumont	Cercle l'Equipe	
BENOIT	Myriam	allée des Templiers 57	6280	LOVERVAL	Ligue des familles	
BOLLE	Carine	rue de Châtelet, 5	6280	GERPINNES		Chambre publique - Commune
BROCKMANS	André	rue des Flaches 13	6280	GERPINNES	Comité CDh	
BUSINE	Philippe	Rue de l'Astia, 8	6280	Gerpinnes		Chambre publique - Commune
CAUDRON	Pierre	chemin des Morlères 2	6280	LOVERVAL	Marche et festivités St-Hubert de Loverval	
CHERMANNE	Philippe	Rue des écoles, 42	6280	ACOZ		
COLLART	Rose-Marie	chemin du Roy 21	6280	VILLERS-POTERIE	Marche Saint Martin	
COLLE	Franck	rue des Flaches, 68	6280	GERPINNES		
DE STERCKE	Gérard	rue des Haies 44	6120	NALINNES	Maison Laïcité Entité de Gerpinnes	
DECHAINOIS	Fernand	rue Taille à l'Auniau 6	6280	LOVERVAL		Chambre publique - Province
DELBART	Benoît	rue des Saules 30 A	6280	GERPINNES	Harmonie royale St Michel	
DOMBRECHT	Bernard	allée des Templiers 79	6280	LOVERVAL	Amitiés lovervalaises	
DONATI	Fabrice	rue de Fromiée 31	6280	Gerpinnes		
GAUTOT	Bernard	rue des Dames, 1	6280	Gerpinnes	Scouts pluralistes	
GENIESSE	Guy	rue de Bertransart 5	6280	Gerpinnes	Les Bourjwes d'Gerpène	
GERARDS	Léon	rue des Grands Prés, 3	6280	Joncret	Cercle Théâtral Ryons Echène	
HERMAL	Christine	rue de l'Astia, 19	6280	Gerpinnes	La Besace	
HEROLD	Sophie	avenue Baudouin 12	6280	GERPINNES		Chambre publique - Commune
HIMMER	Nicolas	rue Haies Germaines,3	6032	MT/MARCHIENNE	La Girolle	
HUBLET	Guy	rue de Bertransart, 93	6280	GERPINNES		
JOOSTEN	Eric	avenue du Vieux Frêne 57	6280	Gerpinnes	Amicar	
LEROY	Marc	place de Gougnyes, 4	6280	GOUGNIES	GerpinnesSEL	
GRENIER	Françoise	place de Gougnyes, 4	6280	GOUGNIES	Entraide et fraternité	
LIENART	Robert	rue Joseph Roland, 6	6280	Gerpinnes		
LIZIN	Anne-Sophie	place d'Hymiée, 34	6280	GERPINNES		
FRANKIGNOUL	Jacqueline	rue de Loverval 21	6010	Couillet		
MAHY	Françoise	rue de Bertransart, 39	6280	GERPINNES	Unité pastorale Gerpinnes	
MALOTIAUX	Sara	rue des Ecoles 47C	6280	ACOZ	Fanfare Royale Acoz	

Centre culturel de Gerpennes – Liste des membres de l'assemblée générale – mai 2017

NOM	Prénom	adresse	CP	Localité	Chambre privée	Chambre publique
MARTIN	Georges	rue Van Brusselt 13	6280	Gerpennes		
MONNOYER	Jacques	rue de Dinant 32	6280	GERPINNES		Chambre publique - Commune
PANCHERI	Denis	Rue du Tombois 18	6001	Marcinelle		
PENNING	Michel	Rue du Maka, 36	6280	GOUGNIES	Union Socialiste Communale	
PEVENASSE	Etienne	rue Villa des Roses 16	6280	Gerpennes		
PIRMEZ	Arlette	allée Chanteclair, 2	6280	GERPINNES		Chambre publique - Commune
RIMBAUT	Bernard	rue Trieu du Charnoy 82	6280	GERPINNES	Marche St Roch Lausprelle	
ROBERT	Michel	rue Edmond Schmidt, 2	6280	GERPINNES		Chambre publique - Commune
SANDRI	Pol	rue des Dames, 3	6280	Acoz		
SIMONS	Julie	rue Ernest Jacques, 1	6280	GERPINNES	PAC Gerpennes	
STRUELENS	Alain	rue de la Blanche Borne 26	6280	LOVERVAL		Chambre publique - Province
THOMAS	Pierre	rue des Hayettes, 21	6280	GOUGNIES		Chambre publique - Commune
VAN DER SIJPT	Marie	rue de la Ferrée, 11 bte 2	6280	GERPINNES		Chambre publique - Commune
VANSLAMBROUCK	Antoine	rue de Moncheret 79	6280	Gerpennes		
VERHEIDEN	Jean-Pierre	Allée Grosse Haie, 14	6280	Loverval	Troupa Oli	
VERLY	Alain	avenue Reine Astrid 23	6280	Gerpennes		
WATHELET	Edgard	Allée des aubépines, 1	6280	Loverval	Magnolia	

Centre culturel de Gerpinnes – Composition du Conseil d’administration et du Bureau – mai 2017							
Titre	NOM	Prénom	adresse	CP	Localité	Appartenance	Chambre
Président	VERLY	Alain	avenue Reine Astrid 23	6280	Gerpinnes		Privée
Vice-président	ROBERT	Michel	rue Edmond Schmidt, 2	6280	GERPINNES	Commune	Publique
Secrétaire	VERHEIDEN	Jean-Pierre	Allée Grosse Haie, 14	6280	Loverval	Troupa Oli	Privée
Secrétaire-adj.	HEROLD	Sophie	avenue Baudouin 12	6280	GERPINNES	Commune	Publique
Trésorière	VAN DER SIJPT	Marie	rue de la Ferrée, 11 bte 2	6280	GERPINNES	Commune	Publique
Trésorier-adj.	PANCHERI	Denis	Rue du Tombois 18	6001	Marcinelle		Privée
Membre	BENOIT	Myriam	allée des Templiers 57	6280	LOVERVAL	Ligue des familles	Privée
Membre	BOLLE	Carine	rue de Châtelet, 5	6280	GERPINNES	Commune	Publique
Membre	BUSINE	Philippe	Rue de l'Astia, 8	6280	Gerpinnes	Commune	Publique
Membre	COLLE	Franck	rue des Flaches, 68	6280	GERPINNES		Privée
Membre	DECHAINOIS	Fernand	rue Taille à l'Auniau 6	6280	LOVERVAL	Province	Publique
Membre	DOMBRECHT	Bernard	allée des Templiers 79	6280	LOVERVAL	Amitiés lovervalaises	Privée
Membre	LEROY	Marc	place de Gougnyes, 4	6280	GOUGNIES	GerpinnesSEL	Privée
Membre	LEROY-GRENIER	Françoise	place de Gougnyes, 4	6280	GOUGNIES	Entraide et fraternité	Privée
Membre	LIZIN	Anne-Sophie	place d'Hymiee, 34	6280	GERPINNES		Privée
Membre	MONNOYER	Jacques	rue de Dinant 32	6280	GERPINNES	Commune	Publique
Membre	PEVENASSE	Etienne	rue Villa des Roses 16	6280	Gerpinnes		Directeur
Membre	PIRMEZ	Arlette	allée Chanteclair, 2	6280	GERPINNES	Commune	Publique
Membre	SANDRI	Pol	rue des Dames, 3	6280	Acoz		Privée
Membre	STRUELENS	Alain	rue de la Blanche Borne 26	6280	LOVERVAL	Province	Publique
Membre	THOMAS	Pierre	rue des Hayettes, 21	6280	GOUGNIES	Commune	Publique

Centre culturel de Gerpinnes – Liste des membres du conseil d’orientation

Hors équipe et CA	Membres de l'Equipe et du CA
Guy BRIHAYE Marinette BONNERT Pierre CHALLE Virginie DEFOEUX Bernadette DESCHAMPS Marie-Claude DETRAIT Claire FRIPIAT Maud GHEYSEN Dorothée HELLEPUTTE Sara MALOTIAUX Laurence MATHIEU Sophie MINET Michèle MOLITOR Philippe VAN GOETHEM	Myriam BENOIT Carine BOLLE Emilien BURLET Franck COLLE Silvana DI CALOGERO Bernard DOMBRECHT Chloé PEVENASSE Etienne PEVENASSE Michel ROBERT Florence VINCENT

Extrait du rapport du Conseil d’administration du 27 mars 2017.

3. Conseil d’orientation-validation du groupe de pilotage

Conformément à ce que deux membres de notre équipe avaient rapporté de la formation "Piloter un centre culturel", au début de 2015, nous avons, en mai 2015, mis en place un groupe de travail appelé "groupe de pilotage", appelé à devenir le Conseil d'Orientation, afin de poursuivre le travail d'autoévaluation et d'analyse partagée. Le CA doit procéder à la désignation des membres du CO, afin de respecter le prescrit du décret. Il est proposé par l'équipe d'animation de confirmer la liste du groupe de pilotage en tant que CO.

Le CA approuve à l’unanimité la composition du CO

Tenez-vous informé...

... des propositions exprimées.

Vous les lirez sur le site du Centre culturel

www.gerpennes.tv

Vous pourrez ainsi réagir aux idées exprimées par d'autres citoyens et éventuellement les compléter!

Relevez des défis avec nous ...

...Jeunes et aînés, comment élargir les mentalités?



Face à la télévision, à l'ordinateur, aux réseaux sociaux, comment vivre de vraies rencontres en chair et en os?



Au rythme du quartier, dans nos espaces de vie, comment rencontrer les autres dans des lieux concrets en repensant son environnement quotidien?



Wallonie

Face à la marchandisation de la culture, comment partager ensemble des découvertes, des arts vivants, des pratiques culturelles?



Province de HAINAUT

Une sélection devra être opérée parmi les enjeux issus des groupes de travail afin de préparer un nouveau plan d'action culturelle ambitieux... en essayant d'inventer du neuf à la lumière des réalités actuelles.

Rejoignez-nous...

... pour imaginer, rêver, construire le Centre culturel de demain!



CENTRE CULTUREL
GERPINNES asbl



Le droit à la culture est un droit humain fondamental, au même titre que le droit à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'éducation! Exercez votre droit!

Un nouveau Décret pour les Centres culturels en Fédération Wallonie-Bruxelles a été voté le 21 novembre 2013. Ce décret renforce, pour le citoyen, l'exercice du droit à la culture...

Passez à l'acte...

... en ouvrant ce feuillet et en le parcourant!

Dites-nous...

... vos envies, vos idées, vos rêves, vos projets pour vivre bien, pour vivre mieux, dans votre village!

Partagez avec nous...

... vos constats, vos préoccupations, vos regrets, concernant la vie des quartiers, les espaces de vie collective, les lieux culturels !

Pour mettre en œuvre le dispositif prévu par le nouveau décret, le Centre culturel entame une vaste consultation citoyenne. Les avis seront collectés. Des groupes de travail seront constitués.

Tout en examinant le vécu du Centre culturel, ses bonnes pratiques actuelles, ses expériences positives, à la lumière des avis exprimés, les groupes de travail tenteront de formuler des enjeux pour l'avenir du Centre.



Tracez avec nous...

... les contours du Centre culturel de demain.

une adresse courriel : jeparticipe@gerpinnes.tv
pour donner votre avis,
pour communiquer vos coordonnées si vous souhaitez
participer aux groupes de travail qui seront mis en place.

Des lieux de rencontre...

... où l'équipe du Centre culturel sera présente pour vous écouter :

Mercredi 15 octobre de 11h00 à 13h00 - parking de la Poste à Gerpinnes
Dimanche 19 octobre de 8h30 à 12h30 - sur le marché de Gerpinnes
Mercredi 22 octobre de 11h00 à 13h00 - allée Saint-Hubert à Loverval
Samedi 25 octobre de 10h00 à 12h00 - centre commercial du Bultia
Samedi 25 octobre de 12h30 à 14h30 - centre Bultia Village
Dimanche 26 octobre de 8h30 à 12h30 - sur le marché de Gerpinnes

Et vous êtes également les bienvenus au Centre culturel
Rue de Villers, 61 à Gerpinnes (place de Lauspresse)

jeparticipe@gerpinnes.tv
071/50.11.64



Centre culturel de Gerpennes

La programmation de janvier à juillet 2015

Rejoignez-nous...



CENTRE CULTUREL
GERPINNES asbl

jeparticipe@gerpennes.tv - 071/50.11.64

Retrouvez-nous sur facebook



Centre culturel de Gerpennes - Rue de Villers 61 - 6280 Gerpennes
gerpennesculture@skynet.be - 071.50.11.64 - www.gerpennes.tv

**Débouchage
ARBC**

S P R I

**Débouchage
ARBC**

S P R I

Société agréée

www.arbc.be

TVA : 474.040.582

GSM:0477.40.74.49

e-mail: spri-a.r.b.c@hotmail.com

Depannage 7j/7 - 24h/24

**Site web:
www.arbc.be**

- Egouts-Wc
- Salles de bains-Cuisines
- Caméra avec détecteur de canalisation
- Contrat d'entretien
- Nettoyage de citernes a mazout

Editeur responsable :

Av. des Etats-Unis 7

6041 Gosselies

PEPS

0800/ 19 219

Email : info@pepseditions.be

Tous droits réservés - Reproduction interdite

Impression : Imprimerie Guillaume

www.imprimerieguillaume.be

Magazine distribué par

Bpost

Tirage : 11.250 expl.

Graphiste : Stéphanie Denève



**Nous remercions vivement
tous les annonceurs locaux
pour la confiance accordée**

*Votre consultant en communication
et publicité*

Pierre Devillers

0471/25.26.54

071/37.66.10

p.devillers@pepseditions.be

La société décline toutes responsabilités en cas
d'erreur d'impression. La société n'est pas
responsable des erreurs figurant dans les
informations qui nous sont transmises.

La société décline toutes responsabilités quand
à l'origine des documents fournis par les clients



Et si on se parlait...
du Centre culturel de
Gerpennes!

rencontre avec notre petit stand mobile.

Sous le label «Rejoignez-nous», nous vous
invitions, nous vous invitons toujours, à
participer à une large consultation pour
débattre de l'avenir du Centre culturel. Un
petit dépliant expliquant notre démarche
vous a été distribué par la poste.

Quelques idées nous ont été suggérées
au cours de notre petit voyage dans la
commune... Pas des centaines... mais c'est
un début! Nous continuons le combat!
Nous restons en effet convaincus que vous
avez des constats positifs, tout comme des
préoccupations ou des regrets, à partager

Edito

avec nous concernant la vie sociale et
culturelle de notre collectivité locale.

Alors, nous attendons encore vos avis,
remarques, suggestions afin de tracer les
contours du Centre culturel de demain. Les
enjeux qui seront déterminés pour l'avenir
du Centre culturel devraient bénéficier de
moyens nouveaux. Ne laissons pas passer
cette possibilité d'améliorer la vie culturelle
de notre commune. Ne laissez pas passer
cette possibilité d'exercer votre droit à la
culture!

Envoyez-nous vos commentaires à l'adresse
jeparticipe@gerpinnes.tv ou appelez-
nous au 071/50.11.64 et allez lire les
commentaires exprimés sur notre site
www.gerpennes.tv

Etienne Pévenasse,
Directeur du Centre culturel de Gerpinnes

Réservation et informations : Centre culturel de Gerpinnes - 071/50.11.64 - 0475/48.61.26

3

SOS Dépannage sprl

0499/118.732 Technicien agréé Cedicol expert mazout

Régulation chauffage: Tempolec, Honnewell, Landis, Danfoss

Chaudières: Wissmann, Buderus, Weishaupt, De Dietrich, Saint-Roch, Vaillant

Brûleurs GAZ-Pulsé et Mazout: Weishaupt, Riello, Elco, A.C.V., Man Flamme Bleue

Dépannage - Entretien - Chauffage - Sanitaire - gaz-mazout

24h/24

Devis chauffage et sanitaire - Prix démocratiques

Prix spéciaux pour pensionnés - Travaux effectués par le patron

- Installation, réparation et transformation de tout chauffage central au gaz et mazout
- Placement chauffe-eau, gaz toutes marques, entretien et réparation, tout boiler électrique
- Placement de conduite de gaz • Entretien poêles au gaz et chaudières
- Placement et entretien de tous poêles à mazout et au gaz
- Tous types de travaux et parachèvements en chauffage et sanitaire
- Changement de chaudières gaz et mazout, chaudières murales gaz tous types et toutes marques
- Transformations - changement de brûleurs gaz et mazout
+/- 25% d'économie de mazout sur les nouveaux brûleurs
- Transformation et renouvellement de tuyauteries gaz et mazout
- Placement de tout brûleur mazout et gaz toutes marques
- Réduction pour pensionnés



CCG17/14/02



Saint Roch

Buderus

-weishaupt-

De Dietrich



VIESSMANN

ELCO

Vaillant

RIELLO

Compte de résultat et bilan 2014

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Avec brouillon Hors simulation

CHARGES		Exercice N net
Charges d'Exploitation		
Achats de marchandises		2 009,57
604000	ACHATS DE MARCHANDISES	2 104,03
609100	VARIATION STOCK ECONOMAT	-44,89
609400	VARIATION STOCK MARCHANDISES	-49,57
Services et biens divers		56 954,76
6101	LOCATION EQUIPEMENTS	443,13
6102	EAU	483,71
6103	ENERGIE DES EQUIPEMENTS	4 587,28
6104	NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS	210,93
6105	MAINTENANCE ENTRETIEN EQUIPEME...	3 876,15
6107	ASSURANCES ET SECURITE INCENDIE	338,82
6112	CARBURANT	1 031,89
6113	MAINTENANCE ET ENTRETIEN VEHICU...	377,41
6114	ASSURANCES DES VEHICULES	686,58
6115	TAXE VEHICULE	127,51
6117	FRAIS TRANSPORTS MISSIONS	4 244,22
6120	POSTES ET EXPEDITIONS	4 652,25
6121	COMMUNICATIONS ET NTIC	2 390,11
6122	PAPIERS ET FOURNITURES DE BUREAU	1 695,23
6123	DUPLICATIONS ET PHOTOCOPIES	682,64
6127	ASSURANCES DIVERSES-RC ET AUTRES	1 689,69
6129	AUTRES FRAIS GESTION ET ADMINISTRA	523,37
6130	IMPRESSION PROMO, PUB, REL PUB	1 911,53
6131	IMPRESSION PERIODIQU INFO ET PROM...	1 012,39
6134	FRAIS RECEPTION ET REPRESENTATI...	193,35
6135	FRAIS ACCUEIL ET DECORATION	166,27
6141	FORMATION DU PERSONNEL	315,00
61500	ANIMATIONS ET ATELIERS	11 769,60
6151	EXPOSITIONS	1 678,53
6152	SPECTACLES ET MANIFESTATIONS	10 722,37
6160	MATER ARTISTIQUE, PEDAG, TECHNIQ...	86,62
61606	MAT TECHNIQUE ET PETIT OUTILLAGE	187,87
61631	DROITS D'AUTEUR, SUITE, DIFFUSION	802,05
6169	AUTRES FRAIS PRODUCTION, DIFF	68,26
Rémunérations, charges sociales, pensions		271 649,84
6201	PERSONNELS DE DIRECTION	62 264,53
6202	PERSONNELS EMPLOYES	122 949,97
6203	PERSONNELS OUVRIERS	32 948,12
621000	COTIS PATRO ASSUR SOCIALES	28 089,28
622000	ASSURANCES EXTRA-LEGALES	229,87
6230	ASSURANCE LOI	3 742,58
6231	DEPLACMTS DOMICILE TRAVAIL	3 888,57
6232	SERVICE MEDICAL	473,49
6234	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	148,29
6235	PROVISION PECULES VACANCES	16 915,14
Amortissements - réd.val s/immobilisations		17 065,80
6300	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	17 065,80

CHARGES		Exercice N net
Autres charges d'exploitation		793,34
6400	CHARGES FISCALES D'EXPLOITATION	426,07
6420	MOINS VALEURS CREANCES COMMERCIALIS...	367,27
6440	COTISATIONS ORGANISMES TIERS(PR...	437,87
TOTAL (I)		348 911,18
Charges financières		898,05
6510	REDUCTION VALEURS ACTIFS CIRCUL...	40,54
6570	CHARGES DE GESTION COMPTES, CAR...	857,51
Charges exceptionnelles		
Impôts sur le résultat		
Transfert sur les impôts différés		
TOTAL (II)		898,05
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		-11 486,32
TOTAL GENERAL		338 322,91

**Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2015**



Denis PANCHERI,
Trésorier



Alain VERLY,
Président

PRODUITS		Exercice N net
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		33 162,50
7000	PRODUITS ABONNEMENTS ET INSCRIP...	17 744,00
7001	RECETTES TICKET INDIV,LOCAT,ACCES	7 671,00
7040	VENTES CONSOMMATIONS BARS BUFF...	4 103,90
7043	LOCATION D'INFRASTRUCTURES	49,04
7044	LOCATION MATER,MACHINES,OUTILLA...	1 725,23
7046	AUTRES VENTES, A TITRE COMPLEMEN...	1 855,47
7049	AUTRES VENTES COMPLEMENTAIRES	13,86
Variations de stocks et commandes		
Production immobilisée		
7300	COTIS MEMBRE EFFECTIF	315,00
7310	COTIS MEMBRE ADHERENT	517,50
7365	SUBSIDES CAPITAL/INTER COMM FRAN...	2 318,00
7370	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE	75 990,90
7371	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE	250,00
7374	SUBSIDES EXPLOITATION REGION WA...	115 857,89
7375	SUBSIDES EXPLOITATION COMM FRAN...	108 507,69
Autres produits d'exploitation		483,88
7430	REFACTURATION CHARGES	483,88
TOTAL (I)		337 403,36
Produits financiers		408,50
7500	PRODUITS IMMOBILI FINANCIERES	407,80
7510	PRODUIT ACTIFS CIRCULANTS	0,70
Produits exceptionnels		511,05
765000	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	511,05
Régularisation d'impôts / reprises prov.fiscales		
Prélèvements sur les impôts différés		
Prélèvements sur les réserves immunisées		
TOTAL (II)		919,55
TOTAL GENERAL		338 322,91

**Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2015**



Denis PANCHERI,
Trésorier



Alain VERLY,
Président

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Avec brouillon Hors simulation

ACTIF		Exercice N net
ACTIFS IMMOBILISES		37 681,72
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		37 681,72
Terrains et constructions		1 769,37
223000	AUTRES DROITS REELS SUR IMMEUBL...	10 134,73
223900	AMORTISS AUTRES DROITS IMMEUBLES	-8 365,36
Install. machines et outillage		19 680,61
230000	INST. TECHNIQUES ACQUISITIONS	148 446,21
230900	INST. TECHNIQUES AMORTISSEMENTS	-128 765,60
236000	MATERIEL DE PRET	27 306,42
236900	AMORTISS MATERIEL DE PRET	-27 306,42
Mobilier et matériel roulant		16 231,74
240000	MOBILIER ET VEHICULES ACQUISITIONS	57 941,69
240900	AMORTISS MOBILIER ET MAT ROULANT	-41 709,95
Location financement et droits similaires		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours - Acomptes versés		
Immobilisations financières		
ACTIFS CIRCULANTS		62 232,57
Créances à plus d'un an		
Créances commerciales		
Autres créances		
Stocks et commandes en cours d'exécution		4 417,66
Stocks		4 417,66
310000	APPROVISIONNEMENT ET FOURNITURES	456,77
340000	ECONOMAT	1 161,13
340010	MARCHANDISES	2 799,76
Commandes en cours d'exécution		
Créances à un an au plus		1 711,69
Créances commerciales		1 711,69
Autres créances		
Placements de trésorerie		
Valeurs disponibles		39 726,32
550000	FORTIS	3 125,08
550100	FORTIS DEPOTS	35 145,64
570000	CAISSE ESPECES	1 455,60
Comptes de régularisation		16 376,90
490000	CHARGES A REPORTER	6 044,55
491000	PRODUITS ACQUIS	10 332,35
TOTAL DE L'ACTIF		99 914,29

PASSIF	Exercice N net
CAPITAUX PROPRES	74 190,73
Capital	33 345,55
Capital souscrit	33 345,55
100000 FONDS ASSOCIATIFS	33 345,55
Capital non appelé	
Primes d'émission	
Plus-values de réévaluation	
Réserves	6 197,34
Réserve légale	6 197,34
130000 FONDS AFFECTES	6 197,34
Bénéfice (perte) reporté(e)	32 329,84
140000 BENEFICE / PERTE REPORTE	32 329,84
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	
Subsides en capital	2 318,00
1515 SUBSIDE EN CAPITAL COMM FRANCO	2 318,00
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	
Provisions pour risques et charges	
Impôts différés	
DETTES	25 723,56
Dettes à plus d'un an	
Dettes financières	
Emprunts subord./obligataires	
Etablissements de crédit, ...	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Acomptes reçus sur commandes	
Autres dettes	
Dettes à un an au plus	16 953,42
Dettes à plus d'un échéant dans l'année	
Dettes financières	
Etablissements de crédit, ...	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	38,29
Fournisseurs	38,29
Effets à payer / Factures à recevoir	
Acomptes reçus sur commande	
Dettes fiscales, salariales et sociales	16 915,13
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	16 915,13
455100 TRAITEMENTS NETS EMPLOYES	-0,01
456100 PECULE DE VACANCES PROVIS.EMPL...	13 359,86
456200 ONSS ANNUELLE PROVISIONNE OUVR...	3 555,28
Autres dettes	
Comptes de régularisation	8 770,14
492000 CHARGES A IMPUTER	8 239,14
493000 PRODUITS A REPORTER	155,00

PASSIF		Exercice N net
4990	COMPTE ATTENTE MAISON VILL	361,00
4991	COMPTE ATTENTE PARTENAIRE	15,00
4992	CAUTIONS	
TOTAL DU PASSIF		99 914,29

DENIS TANCHER
TRESORIER



A. VERLY
Président

Compte de résultat et bilan 2015

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Avec brouillon Hors simulation

Après imputation du bénéfice à reporter

CHARGES		Exercice N net
Charges d'Exploitation		
Achats de marchandises		738,23
604000	ACHATS DE MARCHANDISES	2 818,77
609100	VARIATION STOCK ECONOMAT	-2 494,14
609400	VARIATION STOCK MARCHANDISES	413,60
Services et biens divers		59 509,38
6102	EAU	472,22
6103	ENERGIE DES EQUIPEMENTS	3 619,08
6104	NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS	165,39
6105	MAINTENANCE ENTRETIEN EQUIPEME...	1 641,71
6107	ASSURANCES ET SECURITE INCENDIE	340,36
6112	CARBURANT	683,15
6113	MAINTENANCE ET ENTRETIEN VEHICU...	107,42
6114	ASSURANCES DES VEHICULES	686,58
6115	TAXE VEHICULE	127,51
6117	FRAIS TRANSPORTS MISSIONS	3 536,54
6120	POSTES ET EXPEDITIONS	4 032,11
6121	COMMUNICATIONS ET NTIC	2 640,14
6122	PAPIERS ET FOURNITURES DE BUREAU	1 539,56
6123	DUPLICATIONS ET PHOTOCOPIES	437,00
6126	FRAIS DEPOT MONITEUR BELGE	123,06
6127	ASSURANCES DIVERSES-RC ET AUTRES	1 850,13
6129	AUTRES FRAIS GESTION ET ADMINISTRA	538,30
6130	IMPRESSION PROMO, PUB, REL PUB	1 373,78
6131	IMPRESSION PERIODIQU INFO ET PROM...	65,71
6134	FRAIS RECEPTION ET REPRESENTATI...	383,76
6135	FRAIS ACCUEIL ET DECORATION	15,06
6141	FORMATION DU PERSONNEL	198,00
61440	ACCES MANIFESTATIONS CULT	1 547,00
61500	ANIMATIONS ET ATELIERS	19 154,33
6151	EXPOSITIONS	1 415,13
6152	SPECTACLES ET MANIFESTATIONS	11 783,86
6160	MATER ARTISTIQUE, PEDAG, TECHNIQ...	102,86
61606	MAT TECHNIQUE ET PETIT OUTILLAGE	201,61
61631	DROITS D'AUTEUR, SUITE, DIFFUSION	660,26
6169	AUTRES FRAIS PRODUCTION, DIFF	67,76
Rémunérations, charges sociales, pensions		283 149,20
6201	PERSONNELS DE DIRECTION	78 703,03
6202	PERSONNELS EMPLOYES	129 379,37
6203	PERSONNELS OUVRIERS	21 939,15
621000	COTIS PATRO ASSUR SOCIALES	28 410,97
622000	ASSURANCES EXTRA-LEGALES	284,94
6230	ASSURANCE LOI	3 666,24
6231	DEPLACMTS DOMICILE TRAVAIL	3 529,34
6232	SERVICE MEDICAL	523,28
6234	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	164,58
6235	PROVISION PECULES VACANCES	16 548,30

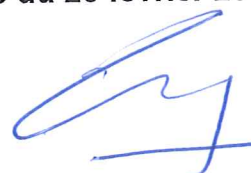
CHARGES		Exercice N net
Amortissements - réd.val s/immobilisations		16 597,52
6300	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16 597,52
Autres charges d'exploitation		231,57
6400	CHARGES FISCALES D'EXPLOITATION	66,67
6403	Taxe communale égoutage	50,00
6420	MOINS VALUES CREANCES COMMERC...	114,90
6440	COTISATIONS ORGANISMES TIERS(PR...	442,87
TOTAL (I)		360 668,77
Charges financières		941,99
6510	REDUCTION VALEURS ACTIFS CIRCUL...	31,20
6570	CHARGES DE GESTION COMPTES, CAR...	910,79
Charges exceptionnelles		
Impôts sur le résultat		
Transfert sur les impôts différés		
Transferts aux réserves immunisées		31 075,51
690000	PERTE REPORTEE EXERCICE PRECED...	9 398,25
6910	TRANSFERT FONDS PASSIF SOCIAL	21 677,26
TOTAL (II)		32 017,50
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL		392 686,27

PRODUITS		Exercice N net
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		48 031,13
7000	PRODUITS ABONNEMENTS ET INSCRIP...	24 977,90
7001	RECETTES TICKET INDIV,LOCAT,ACCES	12 228,90
7014	PRODUITS EXPOSITIONS TEMPORAIRES	1 650,00
7040	VENTES CONSOMMATIONS BARS BUFF...	4 975,40
7043	LOCATION D'INFRASTRUCTURES	18,25
7044	LOCATION MATER,MACHINES,OUTILLA...	2 008,05
7046	AUTRES VENTES, A TITRE COMPLEMEN...	2 157,72
7049	AUTRES VENTES COMPLEMENTAIRES	14,91
Variations de stocks et commandes		
Production immobilisée		
7300	COTIS MEMBRE EFFECTIF	240,00
7310	COTIS MEMBRE ADHERENT	397,50
7365	SUBSIDES CAPITAL/INTER COMM FRAN...	2 318,00
7370	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE	75 500,00
7371	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE	250,00
7374	SUBSIDES EXPLOITATION REGION WA...	114 205,37
7375	SUBSIDES EXPLOITATION COMM FRAN...	108 273,59
Autres produits d'exploitation		24,08
7430	REFACTURATION CHARGES	24,08
TOTAL (I)		349 239,67
Produits financiers		92,08
7500	PRODUITS IMMOBILI FINANCIERES	91,50
7510	PRODUIT ACTIFS CIRCULANTS	0,58
Produits exceptionnels		
Régularisation d'impôts / reprises prov.fiscales		
Prélèvements sur les impôts différés		
Prélèvements sur les réserves immunisées		43 354,52
7900	PRELEVEMENT SUR RESULTAT REPOR...	16 677,26
7910	PRELEVEMENT SUR FONDS AFFECTES	5 000,00
7930	PRELEVEMENT FONDS PASSIF SOCIAL	21 677,26
TOTAL (II)		43 446,60
TOTAL GENERAL		392 686,27

**Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2016**



Denis PANCHERI,
Trésorier



Alain VERLY,
Président

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Avec brouillon

Hors simulation

Après imputation du bénéfice à reporter

ACTIF		Exercice N net
ACTIFS IMMOBILISES		34 261,00
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		34 261,00
Terrains et constructions		2 372,97
223000	AUTRES DROITS REELS SUR IMMEUBL...	11 102,10
223900	AMORTISS AUTRES DROITS IMMEUBLES	-8 729,13
Install. machines et outillage		18 358,46
230000	INST.TECHNIQUES ACQUISITIONS	160 189,33
230900	INST.TECHNIQUES AMORTISSEMENTS	-141 830,87
236000	MATERIEL DE PRET	27 306,42
236900	AMORTISS MATERIEL DE PRET	-27 306,42
Mobilier et matériel roulant		13 529,57
240000	MOBILIER ET VEHICULES ACQUISITIONS	58 313,14
240900	AMORTISS MOBILIER ET MAT ROULANT	-44 783,57
Location financement et droits similaires		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours - Acomptes versés		
Immobilisations financières		
ACTIFS CIRCULANTS		48 633,67
Créances à plus d'un an		
Créances commerciales		
Autres créances		
Stocks et commandes en cours d'exécution		6 498,20
Stocks		6 498,20
310000	APPROVISIONNEMENT ET FOURNITURES	456,77
340000	ECONOMAT	3 655,27
340010	MARCHANDISES	2 386,16
Commandes en cours d'exécution		
Créances à un an au plus		2 999,96
Créances commerciales		2 999,96
Autres créances		
Placements de trésorerie		
Valeurs disponibles		34 365,73
550000	FORTIS	2 483,28
550100	FORTIS DEPOTS	29 736,30
570000	CAISSE ESPECES	2 146,15
Comptes de régularisation		4 769,78
490000	CHARGES A REPORTER	1 859,73
491000	PRODUITS ACQUIS	2 812,05
4990	COMPTE ATTENTE MAISON VILL	98,00
4991	COMPTE ATTENTE PARTENAIRE	
4992	CAUTIONS	
TOTAL DE L'ACTIF		82 894,67

PASSIF	Exercice N net
CAPITAUX PROPRES	59 593,72
Capital	33 345,55
Capital souscrit	33 345,55
100000 FONDS ASSOCIATIFS	33 345,55
Capital non appelé	
Primes d'émission	
Plus-values de réévaluation	
Réserves	1 197,34
Réserve légale	1 197,34
130000 FONDS AFFECTES	1 197,34
Bénéfice (perte) reporté(e)	25 050,83
140000 BENEFICE / PERTE REPORTE	25 050,83
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	
Subsides en capital	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	
Provisions pour risques et charges	
Impôts différés	
DETTES	23 300,95
Dettes à plus d'un an	
Dettes financières	
Emprunts subord./obligataires	
Etablissements de crédit, ...	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Acomptes reçus sur commandes	
Autres dettes	
Dettes à un an au plus	16 143,68
Dettes à plus d'un échéant dans l'année	
Dettes financières	
Etablissements de crédit, ...	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	603,06
Fournisseurs	603,06
Effets à payer / Factures à recevoir	
Acomptes reçus sur commande	
Dettes fiscales, salariales et sociales	15 540,62
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	15 540,62
455100 TRAITEMENTS NETS EMPLOYES	-0,03
456100 PECULE DE VACANCES PROVIS.EMPL...	13 471,12
456200 ONSS ANNUELLE PROVISIONNE OUVR...	2 069,53
Autres dettes	
Comptes de régularisation	7 157,27
492000 CHARGES A IMPUTER	6 285,27
493000 PRODUITS A REPORTER	872,00
TOTAL DU PASSIF	82 894,67

Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 26 février 2016

Alain VERLY,
Président

Denis PANCHERI,
Trésorier

Compte de résultat et bilan 2016

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Avec brouillon Hors simulation

CHARGES		Exercice N net
Charges d'Exploitation		
Achats de marchandises		1 924,06
604000	ACHATS DE MARCHANDISES	1 626,83
609100	VARIATION STOCK ECONOMAT	546,57
609400	VARIATION STOCK MARCHANDISES	-249,34
Services et biens divers		55 788,17
6102	EAU	497,73
6103	ENERGIE DES EQUIPEMENTS	4 040,70
6104	NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS	395,03
6105	MAINTENANCE ENTRETIEN EQUIPEME...	1 983,61
6107	ASSURANCES ET SECURITE INCENDIE	155,44
6112	CARBURANT	535,28
6113	MAINTENANCE ET ENTRETIEN VEHICU...	930,05
6114	ASSURANCES DES VEHICULES	686,58
6115	TAXE VEHICULE	127,51
6117	FRAIS TRANSPORTS MISSIONS	1 710,70
6120	POSTES ET EXPEDITIONS	3 098,00
6121	COMMUNICATIONS ET NTIC	2 565,43
6122	PAPIERS ET FOURNITURES DE BUREAU	1 850,88
6123	DUPLICATIONS ET PHOTOCOPIES	441,99
6126	FRAIS DEPOT MONITEUR BELGE	124,63
6127	ASSURANCES DIVERSES-RC ET AUTRES	2 029,00
6129	AUTRES FRAIS GESTION ET ADMINISTRA	461,85
6130	IMPRESSION PROMO, PUB, REL PUB	1 716,57
6134	FRAIS RECEPTION ET REPRESENTATI...	125,62
6141	FORMATION DU PERSONNEL	17,00
61440	ACCES MANIFESTATIONS CULT	1 074,00
61500	ANIMATIONS ET ATELIERS	18 078,87
6151	EXPOSITIONS	632,03
6152	SPECTACLES ET MANIFESTATIONS	11 272,83
6160	MATER ARTISTIQUE, PEDAG, TECHNIQ...	39,72
61606	MAT TECHNIQUE ET PETIT OUTILLAGE	295,71
61631	DROITS D'AUTEUR, SUITE, DIFFUSION	832,97
6169	AUTRES FRAIS PRODUCTION, DIFF	68,44
Rémunérations, charges sociales, pensions		276 019,05
6201	PERSONNELS DE DIRECTION	83 765,16
6202	PERSONNELS EMPLOYES	118 566,84
6203	PERSONNELS OUVRIERS	22 460,03
621000	COTIS PATRO ASSUR SOCIALES	28 530,36
622000	ASSURANCES EXTRA-LEGALES	616,04
6230	ASSURANCE LOI	2 911,33
6231	DEPLACMTS DOMICILE TRAVAIL	2 783,18
6232	SERVICE MEDICAL	582,50
6234	AUTRES FRAIS DE PERSONNEL	129,30
6235	PROVISION PECULES VACANCES	15 674,31
Amortissements - réd.val s/immobilisations		13 020,00
6300	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	13 020,00

CHARGES		Exercice N net
Autres charges d'exploitation		110,98
6400	CHARGES FISCALES D'EXPLOITATION	60,98
6403	Taxe communale égoutage	50,00
6440	COTISATIONS ORGANISMES TIERS(PR...	462,87
TOTAL (I)		347 325,13
Charges financières		919,86
6510	REDUCTION VALEURS ACTIFS CIRCUL...	38,88
6570	CHARGES DE GESTION COMPTES, CAR...	880,98
Charges exceptionnelles		
Impôts sur le résultat		
Transfert sur les impôts différés		
Transferts aux réserves immunisées		18 199,25
6910	TRANSFERT FONDS PASSIF SOCIAL	18 199,25
TOTAL (II)		19 119,11
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE		476,38
TOTAL GENERAL		366 920,62

**Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2017**

Denis PANCHERI,
Trésorier



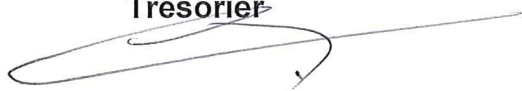
Alain VERLY,
Président



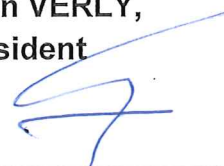
PRODUITS		Exercice N net
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises		40 137,49
7000	PRODUITS ABONNEMENTS ET INSCRIP...	21 977,00
7001	RECETTES TICKET INDIV,LOCAT,ACCES	10 649,33
7014	PRODUITS EXPOSITIONS TEMPORAIRES	830,00
7015	PRESTATIONS ETUDES ET RECHERCHE	10,00
7040	VENTES CONSOMMATIONS BARS BUFF...	2 838,07
7043	LOCATION D'INFRASTRUCTURES	3,00
7044	LOCATION MATER,MACHINES,OUTILLA...	2 343,30
7045	PRESTATIONS SERVICES TECHNIQUES	22,05
7046	AUTRES VENTES, A TITRE COMPLEMEN...	1 455,50
7049	AUTRES VENTES COMPLEMENTAIRES	9,24
Variations de stocks et commandes		
Production immobilisée		
7300	COTIS MEMBRE EFFECTIF	187,50
7310	COTIS MEMBRE ADHERENT	315,00
7370	SUBSIDES EXPLOITATION COMMUNE	75 500,00
7371	SUBSIDES EXPLOITATION PROVINCE	250,00
7374	SUBSIDES EXPLOITATION REGION WA...	104 767,41
7375	SUBSIDES EXPLOITATION COMMFRAN...	109 330,01
Autres produits d'exploitation		7,32
7430	REFACTURATION CHARGES	7,32
TOTAL (I)		330 494,73
Produits financiers		27,39
7500	PRODUITS IMMOBILI FINANCIERES	27,39
Produits exceptionnels		
Régularisation d'impôts / reprises prov.fiscales		
Prélèvements sur les impôts différés		
Prélèvements sur les réserves immunisées		36 398,50
7900	PRELEVEMENT SUR RESULTAT REPOR...	18 199,25
7930	PRELEVEMENT FONDS PASSIF SOCIAL	18 199,25
TOTAL (II)		36 425,89
TOTAL GENERAL		366 920,62

**Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2017**

Denis PANCHERI,
Trésorier



Alain VERLY,
Président



Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Avec brouillon

Hors simulation

Après imputation du bénéfice à reporter

ACTIF		Exercice N net
ACTIFS IMMOBILISES		39 851,36
Frais d'établissement		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		39 851,36
Terrains et constructions		6 602,76
220000	TERRAINS ACQUISITIONS ANTERIEURES	6 255,70
223000	AUTRES DROITS REELS SUR IMMEUBL...	11 102,10
223900	AMORTISS AUTRES DROITS IMMEUBLES	-10 755,04
Install. machines et outillage		22 626,46
230000	INST. TECHNIQUES ACQUISITIONS	172 543,99
230900	INST. TECHNIQUES AMORTISSEMENTS	-149 917,53
236000	MATERIEL DE PRET	27 306,42
236900	AMORTISS MATERIEL DE PRET	-27 306,42
Mobilier et matériel roulant		10 622,14
240000	MOBILIER ET VEHICULES ACQUISITIONS	58 313,14
240900	AMORTISS MOBILIER ET MAT ROULANT	-47 691,00
Location financement et droits similaires		
Autres immobilisations corporelles		
Immobilisations en cours - Acomptes versés		
Immobilisations financières		
ACTIFS CIRCULANTS		26 010,32
Créances à plus d'un an		
Créances commerciales		
Autres créances		
Stocks et commandes en cours d'exécution		6 200,97
Stocks		6 200,97
310000	APPROVISIONNEMENT ET FOURNITURES	456,77
340000	ECONOMAT	3 108,70
340010	MARCHANDISES	2 635,50
Commandes en cours d'exécution		
Créances à un an au plus		1 539,03
Créances commerciales		1 539,03
Autres créances		
Placements de trésorerie		
Valeurs disponibles		10 007,79
550000	FORTIS	516,09
550100	FORTIS DEPOTS	6 928,05
570000	CAISSE ESPECES	2 563,65
Comptes de régularisation		8 262,53
490000	CHARGES A REPORTER	4 095,20
491000	PRODUITS ACQUIS	4 167,33
TOTAL DE L'ACTIF		65 861,68

PASSIF	Exercice N net
CAPITAUX PROPRES	41 870,85
Capital	33 345,55
Capital souscrit	33 345,55
100000 FONDS ASSOCIATIFS	33 345,55
Capital non appelé	
Primes d'émission	
Plus-values de réévaluation	
Réserves	1 197,34
Réserve légale	1 197,34
130000 FONDS AFFECTES	1 197,34
Bénéfice (perte) reporté(e)	7 327,96
140000 BENEFICE / PERTE REPORTE	7 327,96
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	
Subsides en capital	
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	
Provisions pour risques et charges	
Impôts différés	
DETTES	23 990,83
Dettes à plus d'un an	
Dettes financières	
Emprunts subord./obligataires	
Établissements de crédit, ...	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Acomptes reçus sur commandes	
Autres dettes	
Dettes à un an au plus	15 095,47
Dettes à plus d'un échéant dans l'année	
Dettes financières	
Établissements de crédit, ...	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	729,43
Fournisseurs	729,43
Effets à payer / Factures à recevoir	
Acomptes reçus sur commande	
Dettes fiscales, salariales et sociales	14 366,04
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	14 366,04
456100 PECULE DE VACANCES PROVIS.EMPL...	12 092,93
456200 ONSS ANNUELLE PROVISIONNE OUVRI...	2 273,11
Autres dettes	
Comptes de régularisation	8 895,36
492000 CHARGES A IMPUTER	7 205,36
493000 PRODUITS A REPORTER	69,00
4990 COMPTE ATTENTE MAISON VILL	1 252,00
4991 COMPTE ATTENTE PARTENAIRE	369,00

Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2017

Alain VERLY,
Président

Denis PANCHERI,
Trésorier

PASSIF		Exercice N net
4992	CAUTIONS	
TOTAL DU PASSIF		65 861,68

**Certifié conforme aux pièces comptables requises
et approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 24 février 2017**

Denis PANCHERI,
Trésorier



Alain VERLY,
Président



Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 5 décembre 2016

Extrait du rapport du conseil d'administration, point 5.b

« Après 3 ans, avec un diaporama montrant bien l'évolution du travail en la matière, **le CA a pris acte de l'analyse partagée du Centre Culturel** pour toucher les populations et valide les enjeux qui guideront l'action culturelle générale du Centre (3 thématiques suite à nos différentes explorations territoriales: "la vie dans son quartier, on ne connaît pas son voisin - vivre ensemble et casser le repli sur soi"; "intégrer les jeunes dans une population vieillissante"; "la ruralité et le développement durable".) »



Province de HAINAUT - Arrondissement de CHARLEROI

Commune de GERPINNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2017

Présents : M. BUSINE, Bourgmestre-Président;
MM. ROBERT, DOUCY, WAUTELET, Mme LAURENT-RENOTTE, M. MATAGNE
Échevins;
M. MARSELLA, Directeur général.

Excusé(s) : M. LAMBERT, Président du C.P.A.S.

Objet : **SERVICE DES FINANCES - APPROBATION DU RELEVÉ DES AIDES INDIRECTES
ACCORDÉES AU CENTRE CULTUREL DE GERPINNES**

Le Collège communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Règlement sur le comptabilité communale;

Vu la demande du Centre Culturel de Gerpennes demandant le relevé des aides indirectes consenties par la Commune pour l'exercice 2016;

Vu le relevé établi par le service des Finances de la Commune de Gerpennes présenté en annexe détaillée de la présente décision;

Considérant qu'il convient d'approuver les aides indirectes de la Commune au Centre Culturel de Gerpennes pour la somme de 49.340,07 € tel qu'annexé à la présente décision;

Considérant que les aides directes consenties au Centre Culturel de Gerpennes s'élèvent à 75.500,00 €;

Considérant que pour les exercices 2019 à 2023, les aides directes et indirectes seront maintenues aux mêmes montants;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier f.f. pour avis préalable en date du 21/06/2017,

Considérant l'avis Positif avec remarques du Directeur financier f.f. remis en date du 21/06/2017,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le relevé des aides directes et indirectes consenties par la Commune au Centre Culturel de Gerpennes aux sommes de 75.500,00 € et 49.340,07 € pour l'exercice 2016.

Article 2 : D'approuver le maintien de ces aides pour les exercices 2019 à 2023 aux mêmes sommes que pour l'exercice 2016.

Article 3 : De transmettre la présente décision et son annexe au Président du Centre Culturel de Gerpennes.

**AINSI FAIT EN SÉANCE, LIEU ET DATE QUE DESSUS.
PAR LE COLLÈGE COMMUNAL:**

Le Directeur général,
Lucas Marsella

Le Président,
Philippe Busine

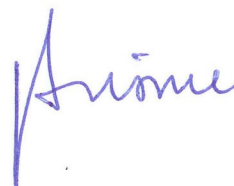
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Lucas Marsella



Philippe Busine

Aides indirectes au Centre culturel de Gerpinnes - 2019 - 2023		
Commune de Gerpinnes		
Maison de village de Lausprelle (taux d'occupation 50%)		
Emprunt construction, part communale.		
20 ans / 2025	106.280,04 €	
amortissements annuels		5.174,07 €
intérêts annuels		2.503,72 €
Solde emprunt construct, part communale.		
20 ans / 2028	21.235,06 €	
amortissements annuels		917,43 €
intérêts annuels		276,45 €
Emprunt mobilier et équipement, commune.		
10 ans / 2017	35.000,00 €	
amortissements annuels		4.111,26 €
intérêts annuels		242,32 €
Total des emprunts Maison de village		13.225,25 €
Valorisation sur base du taux d'occupation 50% des charges		6.612,63 €
Construction d'ateliers au Centre Culturel de Gerpinne (taux d'occupation 100 %)		
20 ans / 2036	455.500,00 €	
amortissements annuels		19.752,80 €
intérêts annuels		7.039,48 €
Total de l'emprunt pour la construction des ateliers		26.792,28 €
Charges de fonctionnement (Maison de village de Lausprelle - taux d'occupation 50 %)		
Frais de nettoyage		4.668,04 €
Rémunération équitable		395,28 €
Entretien bâtiment		673,87 €
Chauffage		2.718,37 €
Prestations tiers pour entretien		338,26 €
Electricité		4.797,90 €
Eau		477,81 €
Total charges		14.069,53 €
Valorisation sur base du taux d'occupation 50% des charges		7.034,77 €
Charges emprunt honoraires extension du centre culturel (chantier 2015)		
5 ans	25.000,00 €	
amortissements annuels		4.998,91 €
intérêts annuels		189,54 €
Valorisation 100%		5.188,45 €
Charges de personnel mis à disposition - femme de charges		
Valorisation 100%		3.711,95 €
Total des aides indirectes communales		49.340,07 €



SÉANCE DU 19 JUIN 2017

Présents : M. BUSINE, Bourgmestre-Président;
MM. ROBERT, DOUCY, Mme LAURENT-RENOTTE, M. MATAGNE Échevins;
M. LAMBERT, Président du C.P.A.S.;
M. MARSELLA, Directeur général.

Excusé(s) : M. WAUTELET

Objet : **PATRIMOINE - PROJET DE PRÊT À USAGE RELATIF À UN IMMEUBLE SIS À LAUSPRELLE, RUE DE VILLERS 61 (BUREAU) AU PROFIT DU CENTRE CULTUREL**

Le Collège communal,

Vu le Code civil, et principalement les articles 1874 à 1891 relatif au prêt à usage ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 21/11/2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24/04/2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Considérant qu'un permis d'urbanisme ayant pour objet la construction d'ateliers et salles de réunion pour le centre culturel a été délivré par le Fonctionnaire délégué le 4/03/2013 ;

Considérant qu'il convient de signer une convention pour la mise à disposition de l'immeuble au profit du Centre culturel tenant compte de cette extension et que celle-ci constitue un élément essentiel pour le dossier de demande de nouvelle reconnaissance par le Centre culturel ;

Considérant que le service juridique propose le projet de prêt à usage reproduit ci-après :

ENTRE d'une part :

1. *L'Administration communale de Gerpennes, dont les bureaux sont situés à Gerpennes, Avenue Astrid, n° 11, portant le numéro d'entreprise 0207.282.169, ici représentée par Monsieur Philippe BUSINE, Bourgmestre, et Monsieur Lucas MARSELLA, Directeur Général, d'autre part,*

En exécution d'une délibération du Conseil communal du, qui demeurera ci-annexée.

Ci-après dénommée « La commune »

ET, d'autre part,

2. *L'A.S.B.L. « Centre Culturel de Gerpennes » dont le siège social est situé 61 rue de Villers à 6280 Lausprelle, portant le numéro d'entreprise 0414.076.766, représentée par M. Alain VERLY, président, et M Jean-Pierre VERHEIDEN, secrétaire. Tél. : 071/50.11.64 ou 0475/48.61.26*

Ci-après dénommée « l'emprunteur »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Le Fonctionnaire délégué a délivré un permis le 4/03/2013 ayant pour objet la construction d'ateliers et salles de réunion pour le centre culturel.

La présente convention a pour objet d'en confier l'usage au Centre culturel.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 - Objet

La commune prête à l'emprunteur, qui accepte, le bien sis rue de Villers, 61 à Lausprelle, cadastré section A, n° 123/02 C6, 123/02 G 4, 123/02 Y 5 et 162 G, dans l'état dans lequel ce bien se trouve à l'heure actuelle.

Plus spécifiquement, il s'agit d'un bâtiment comprenant les locaux administratifs et les nouveaux bâtiments, tels qu'il figure au plan d'implantation ci-joint.

Article 2 - Réglementation

Le prêt à usage est régi par les articles 1874 à 1891 du Code civil.

Article 3 - Caractère gratuit

Les deux parties déclarent et confirment que le contrat est à titre gratuit. L'emprunteur n'a effectué aucun paiement en vue de la conclusion du contrat et ne doit également fournir aucune contrepartie dans le futur pour l'usage de la chose.

Article 4 - Durée

La convention est conclue pour une durée indéterminée prenant cours à dater de sa signature. Les parties reconnaissent que l'emprunteur a la jouissance de la chose antérieurement aux présentes.

Article 5 - Résiliation de la convention

Chacune des parties peut mettre fin à la convention au plus tard le 1er janvier de chaque année, moyennant un délai de préavis de douze mois, notifié à l'autre partie par lettre recommandée à la poste.

Il y sera mis fin immédiatement, sans aucune formalité, en cas de non-respect de la présente convention.

Dans tous les cas, aucune indemnité de rupture n'est due.

Article 6 - Usage

Le bien prêté est destiné à l'usage personnel de l'emprunteur.

Les parties conviennent que la chose prêtée ne pourra être utilisée qu'à usage de bâtiments administratifs, ateliers et salles de réunion afin de promouvoir les activités du Centre culturel. Ainsi, elle permet au Centre culturel d'organiser des activités diverses dans les domaines sociaux, culturels, économiques et touristiques, susceptibles de produire un développement global et d'améliorer l'image du Centre culturel et de la Commune.

L'emprunteur s'engage à n'utiliser le bien prêté que conformément à sa destination. S'il reste en défaut de respecter la destination précitée du bien prêté, la commune considérera ce défaut comme un manquement grave de la part de l'emprunteur, pour lequel la commune peut demander la résolution du contrat sans délai de préavis. En outre, dans un tel cas, elle a droit, même si elle ne demande pas la résolution du contrat, de plein droit à des dommages-intérêts.

Article 7 - Conservation et garde du bien

L'emprunteur doit conserver et garder la chose en bon père de famille, sous peine de dommages-intérêts.

Il s'engage à assumer les frais liés aux charges énergétiques et d'entretien. La Commune quant à elle prend en charges les frais de sécurité et de rénovation.

En ce qui concerne le nettoyage des locaux, il est fait référence à la convention tripartite de mise à disposition de personnel communal en vigueur, fondée sur la loi du 12/06/2002.

Article 8 - Force majeure

L'emprunteur n'est en principe pas tenu des cas de force majeure.

Cependant, il est responsable lorsqu'il a été mis en demeure par la commune de restituer le bien prêté ou lorsqu'il s'est servi du bien pour un autre usage ou pour une durée dépassant celle prévue par le contrat. Il sera également responsable lorsque la chose prêtée périt par cas fortuit dont l'emprunteur aurait pu la garantir s'il s'était servi de sa propre chose ou, dans le cas où il ne pouvait en préserver qu'une des deux, s'il a donné la préférence à la sienne.

Article 9 - Consommations

Les abonnements aux distributions d'eau, mazout, électricité, internet et téléphone sont à charge de l'emprunteur ainsi que tous les frais y relatifs tels que location des compteurs, coût des consommations, etc....

Article 10 - Assurance

La commune dispose en qualité de propriétaire d'une police d'assurance couvrant l'incendie et périls connexes.

L'emprunteur devra quant à lui souscrire une assurance en sa qualité d'occupant.

Article 11 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et ses suites, les parties font élection de domicile en leurs bureaux respectifs.

Cette élection de domicile vaut pour toute la durée de la convention et se poursuivra à son expiration, relativement aux suites à donner à cette dernière, jusqu'à notification d'une nouvelle adresse.

Article 12 - Clause d'élection de For.

Les deux parties s'engagent à régler amiablement tout litige qui découlerait de l'application des clauses définies dans la présente convention.

A défaut, les cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont seuls compétents pour connaître de ces litiges.

Considérant qu'au regard des répartitions de compétences, il appartient au Conseil communal d'arrêter toutes les conditions de location ou de fermage et de tous autres usages des produits et revenus des propriétés et droits de la commune (article L. 1222-1) et au Collège communal d'exécuter cette décision (article L. 1123-23 du même code) ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article unique : de remettre un avis favorable sur le prêt à usage relatif à un immeuble sis à Lausprelle, rue de Villers 61 (bureau) au profit du Centre culturel et de le soumettre au Conseil communal pour approbation, après avoir obtenu l'accord préalable de ce dernier.

AINSI FAIT EN SÉANCE, LIEU ET DATE QUE DESSUS.
PAR LE COLLÈGE COMMUNAL:

Le Directeur général,
Lucas Marsella

Le Président,
Philippe Busine

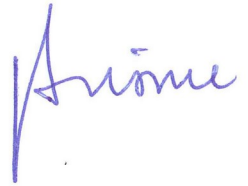
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Lucas Marsella



Philippe Busine



SÉANCE DU 19 JUIN 2017

Présents : M. BUSINE, Bourgmestre-Président;
MM. ROBERT, DOUCY, Mme LAURENT-RENOTTE, M. MATAGNE Échevins;
M. LAMBERT, Président du C.P.A.S.;
M. MARSELLA, Directeur général.

Excusé(s) : M. WAUTELET

Objet : **PATRIMOINE - PROJET DE PRÊT À USAGE RELATIF À UN IMMEUBLE SIS À LAUSPRELLE, RUE DE VILLERS 63 (MAISON DE VILLAGE) AU PROFIT DU CENTRE CULTUREL**

Le Collège communal,

Vu le Code civil et principalement les articles 1874 à 1891 relatif au prêt à usage ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 21/11/2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24/04/2014 portant exécution du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels ;

Vu la convention signée le 19/12/2007 suivant laquelle la Commune met à disposition du Centre culturel les locaux de la maison de Village de Lausprelle et lui en confie la gestion en exécution d'une délibération du Conseil communal du 23/10/2007 ;

Considérant qu'un permis d'urbanisme ayant pour objet la construction d'ateliers et salles de réunion pour le centre culturel a été délivré par le Fonctionnaire délégué le 4/03/2013 ;

Considérant qu'une convention doit être conclue prévoyant la mise à disposition de cette extension au profit du Centre culturel et qu'il apparaît opportun de conclure une nouvelle convention pour la salle des fêtes afin de revoir ou adapter certaines dispositions ;

Considérant que ces conventions constituent un élément essentiel pour le dossier de demande de nouvelle reconnaissance par le Centre culturel ;

Considérant que le service juridique propose le projet de prêt à usage reproduit ci-après :

ENTRE d'une part :

1. *L'Administration communale de Gerpennes, dont les bureaux sont situés à Gerpennes, Avenue Astrid, n° 11, portant le numéro d'entreprise 0207.282.169, ici représentée par Monsieur Philippe BUSINE, Bourgmestre, et Monsieur Lucas MARSELLA, Directeur Général, d'autre part,*

En exécution d'une délibération du Conseil communal du, qui demeurera ci-annexée.

Ci-après dénommée « La commune »

ET, d'autre part,

2. *L'A.S.B.L. « Centre Culturel de Gerpennes » dont le siège social est situé 61 rue de Villers à 6280 Lausprelle, portant le numéro d'entreprise 0414.076.766, représentée par M. Alain VERLY, président, et M Jean-Pierre VERHEIDEN, secrétaire. Tél. : 071/50.11.64 ou 0475/48.61.26*

Ci-après dénommée « l'emprunteur »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Une convention relative à la mise à disposition des locaux de la maison de village de Lausprelle au profit du Centre culturel a été signée en date du 19/12/2007.

A la suite du permis délivré par le fonctionnaire délégué le 4/03/2013 ayant pour objet la construction d'ateliers et salles de réunion pour le centre culturel, un prêt à usage relatif à cette extension est conclu au profit du Centre culturel. La convention précitée doit être adaptée également.

Le présent prêt à usage annule et remplace le contrat de 2007.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit.

Article 1 - Objet

La commune prête à l'emprunteur, qui accepte, le bien sis rue de Villers, 63 à Lausprelle, dénommé Maison de Village, cadastré section A, n° 123/02 C6, 123/02 G 4, 123/02 Y 5 et 162 G, dans l'état dans lequel ce bien se trouve à l'heure actuelle.

Plus spécifiquement, il s'agit d'un bâtiment comprenant la salle des fêtes, tels qu'elle figure au plan d'implantation ci-joint.

Article 2 - Réglementation

Le prêt à usage est régi par les articles 1874 à 1891 du Code civil.

Article 3 - Caractère gratuit

Les deux parties déclarent et confirment que le contrat est à titre gratuit. L'emprunteur n'a effectué aucun paiement en vue de la conclusion du contrat et ne doit également fournir aucune contrepartie dans le futur pour l'usage de la chose.

Article 4 - Durée

La convention est conclue pour une durée indéterminée prenant cours à dater de sa signature. Les parties reconnaissent que l'emprunteur a la jouissance de la chose antérieurement aux présentes.

Article 5 - Résiliation de la convention

Chacune des parties peut mettre fin à la convention au plus tard le 1er janvier de chaque année, moyennant un délai de préavis de douze mois, notifié à l'autre partie par lettre recommandée à la poste.

Il y sera mis fin immédiatement, sans aucune formalité, en cas de non-respect de la présente convention.

Dans tous les cas, aucune indemnité de rupture n'est due.

Article 6 - Usage

Le bien prêté est destiné à l'usage personnel de l'emprunteur. L'usage du bien par d'autres personnes ou groupements est expressément interdit, à l'exception des occupations ponctuelles de la salle des fêtes.

Les parties conviennent que la chose prêtée ne pourra être utilisée qu'à des fins d'organisation d'événements culturels, d'ateliers, salles de réunion afin de promouvoir les activités du Centre culturel et locations au profit de tiers. Ainsi, elle permet au Centre culturel d'organiser des activités diverses dans les domaines sociaux, culturels, économiques et touristiques, susceptibles de produire un développement global et d'améliorer l'image du Centre culturel et de la Commune.

L'emprunteur s'engage à n'utiliser le bien prêté que conformément à sa destination. S'il reste en défaut de respecter la destination précitée du bien prêté, la commune considérera ce défaut comme un manquement grave de la part de l'emprunteur, pour lequel la commune peut demander la résolution du contrat sans délai de préavis. En outre, dans un tel cas, elle a droit, même si elle ne demande pas la résolution du contrat, de plein droit à des dommages-intérêts.

Article 7 - Usage spécifique de la salle des fêtes

La commune confie à l'emprunteur la gestion de la salle des fêtes et notamment la location à d'autres utilisateurs lorsqu'il n'occupe pas lui-même les lieux.

La gestion des locaux comprend :

- l'établissement du calendrier d'occupation
- la location à d'autres utilisateurs : signature des contrats, états des lieux, relevé d'index, caution et perception des loyers suivant le tarif de location déterminé par la commune.

Les revenus locatifs sont rétribués dans leur intégralité à la commune.

A dater du 1/01/2018, la commune reprendra la gestion de la salle des fêtes. Le calendrier d'utilisation sera organisé en concertation entre le centre culturel et le service des locations de salles communales, ceci en tenant compte des occupations des associations locales et des activités du centre culturel.

Article 8 - Conservation et garde du bien

L'emprunteur doit conserver et garder la chose en bon père de famille, sous peine de dommages-intérêts.

La commune s'engage à assumer les frais liés aux charges énergétiques, d'entretien, de sécurité et de rénovation.

En ce qui concerne le nettoyage des locaux, il est fait référence à la convention tripartite de mise à disposition de personnel communal en vigueur, fondé sur la loi du 12/06/2002.

Article 9 - Force majeure

L'emprunteur n'est en principe pas tenu des cas de force majeure.

Cependant, il est responsable lorsqu'il a été mis en demeure par la commune de restituer le bien prêté ou lorsqu'il s'est servi du bien pour un autre usage ou pour une durée dépassant celle prévue par le contrat. Il sera également responsable lorsque la chose prêtée périclite par cas fortuit dont l'emprunteur aurait pu la garantir s'il s'était servi de sa propre chose ou, dans le cas où il ne pouvait en préserver qu'une des deux, s'il a donné la préférence à la sienne.

Article 10 - Consommations

Les abonnements aux distributions d'eau, mazout, électricité, internet et téléphone sont à charge de la Commune ainsi que tous les frais y relatifs tels que location des compteurs, coût des consommations, etc....

Article 11 - Assurance

La commune dispose en qualité de propriétaire d'une police d'assurance couvrant l'incendie et périls connexes.

L'emprunteur devra quant à lui souscrire, si nécessaire, une assurance en sa qualité d'occupant.

Article 12 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et ses suites, les parties font élection de domicile en leurs bureaux respectifs.

Cette élection de domicile vaut pour toute la durée de la convention et se poursuivra à son expiration, relativement aux suites à donner à cette dernière, jusqu'à notification d'une nouvelle adresse.

Article 13 - Clause d'élection de For.

Les deux parties s'engagent à régler amiablement tout litige qui découlerait de l'application des clauses définies dans la présente convention.

A défaut, les cours et Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont seuls compétents pour connaître de ces litiges.

Considérant qu'au regard des répartitions de compétences, il appartient au Conseil communal d'arrêter toutes les conditions de location ou de fermage et de tous autres usages des produits et revenus des propriétés et droits de la commune (article L. 1222-1) et au Collège communal d'exécuter cette décision (article L. 1123-23 du même code) ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité ;

DÉCIDE :

Article unique : de remettre un avis favorable sur le prêt à usage relatif à un immeuble sis à Lausprelle, rue de Villers 63 (maison de Village) au profit du Centre culturel et de le soumettre au Conseil communal pour approbation, après avoir obtenu l'accord préalable de ce dernier.

AINSI FAIT EN SÉANCE, LIEU ET DATE QUE DESSUS.
PAR LE COLLÈGE COMMUNAL:

Le Directeur général,
Lucas Marsella

Le Président,
Philippe Busine

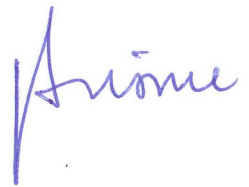
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Lucas Marsella



Philippe Busine

CENTRE CULTUREL DE GERPINNES - Association sans but lucratif - Entreprise n° 0414.076.766							
Plan financier 2017 - 2023							
CHARGES							
Le budget 2017 / augmentations barémiques / nouvelles charges ou dépenses augmentées à partir de 2019 à hauteur de l'augmentation de subvention promise (en rouge)							
Engagement nouvelle direction en 2019 - part-time gestion financière et matières sociales 2019 - 2021 (accompagnement nouvelle direction).							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
604 Achats de marchandises	1.095,00	1.116,90	1.139,24	1.162,02	1.185,26	1.208,97	1.233,15
6102 Eau	700,00	714,00	728,28	742,85	757,70	772,86	788,31
6103 Energie des équipements	4.150,00	4.233,00	4.317,66	4.404,01	4.492,09	4.581,94	4.673,57
6104 Produits et petit matériel de nettoyage	395,00	402,90	410,96	419,18	427,56	436,11	444,83
6105 Maintenance et entretien des équipements	1.960,00	1.999,20	2.039,18	2.079,97	2.121,57	2.164,00	2.207,28
6107 Prévention et assurances incendie	200,00	204,00	208,08	212,24	216,49	220,82	225,23
6112 Carburant camionnette	540,00	550,80	561,82	573,05	584,51	596,20	608,13
6113 Maintenance et entretien des véhicules (camionnette)	930,00	948,60	967,57	986,92	1.006,66	1.026,80	1.047,33
6114 Assurances transport, véhicules et passagers, assistance (camionnette)	687,00	700,74	714,75	729,05	743,63	758,50	773,67
6115 Taxe véhicule (camionnette)	128,00	130,56	133,17	135,83	138,55	141,32	144,15
6117 Remboursements frais de transports missions	1.720,00	1.754,40	1.789,49	1.825,28	1.861,78	1.899,02	1.937,00
6120 Postes et expéditions	3.972,00	4.051,44	4.132,47	4.215,12	4.299,42	4.385,41	4.473,12
6121 Communications et NTIC	2.565,00	2.616,30	2.668,63	2.722,00	2.776,44	2.831,97	2.888,61
6122 Papiers et fournitures de bureau	1.850,00	1.887,00	1.924,74	1.963,23	2.002,50	2.042,55	2.083,40
6123 Duplications et photocopies	450,00	459,00	468,18	477,54	487,09	496,84	506,77
6124 Petit matériel et petit mobilier de bureau	100,00	102,00	104,04	106,12	108,24	110,41	112,62
6126 Frais de dépôts et public, formulaires officiels - Moniteur belge	125,00	127,50	130,05	132,65	135,30	138,01	140,77
6127 Assurances diverses	2.035,00	2.075,70	2.117,21	2.159,56	2.202,75	2.246,80	2.291,74
6129 Autres frais de gestion et d'administration	500,00	510,00	520,20	530,60	541,22	552,04	563,08
6130 Travaux impression promotion, publicité	1.475,00	1.504,50	1.534,59	1.565,28	1.596,59	1.628,52	1.661,09
6134 Frais de réception et de représentation	155,00	158,10	161,26	164,49	167,78	171,13	174,56
6135 Frais d'accueil et de décoration	25,00	25,50	26,01	26,53	27,06	27,60	28,15
6141 Formation du personnel	200,00	204,00	208,08	212,24	216,49	220,82	225,23
6144 Droits d'accès individuels ou collectifs, manifestations culturelles	1.200,00	1.224,00	1.248,48	1.273,45	1.298,92	1.324,90	1.351,39
61500 Animations et ateliers	20.190,00	20.593,80	24.000,00	24.000,00	27.000,00	27.000,00	27.000,00
6151 Expositions	250,00	255,00	260,10	265,30	270,61	276,02	281,54
6152 Spectacles et manifestations	9.731,00	9.925,62	10.124,13	10.326,62	10.533,15	10.743,81	10.958,69
6160 Matériel artistique, pédagogique et technique	320,00	326,40	332,93	339,59	346,38	353,31	360,37
61631 Droits d'auteur, suite, diffusion	450,00	459,00	468,18	477,54	487,09	496,84	506,77
6169 Autres frais de production, de diffusion et d'exploitation	70,00	71,40	72,83	74,28	75,77	77,29	78,83
6190 Indemnités pour activités de bénévolat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6193 Rétributions de tiers pour prestations culturelles ou spécialisées			2.500,00	2.500,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00
6201 Personnels de direction	44.199,07	35.557,27	35.998,59	36.667,74	36.990,22	37.659,45	37.981,97
6201 Personnels de direction - part time financier			11.985,00	17.585,00	5.600,00		
6202 Personnels employés	135.366,95	140.167,07	145.466,74	146.804,16	151.984,86	153.388,20	158.802,92
6203 Personnels ouvriers	24.521,05	24.978,88	25.429,66	25.885,28	26.355,07	26.825,47	27.300,00
621 Cotisations patronales d'assurances sociales	17.846,14	15.042,02	19.256,09	21.377,45	17.568,80	15.985,97	16.165,40
622 Assurances extra-légales	620,00	632,40	645,05	657,95	671,11	684,53	698,22
6230 Assurance loi	2.920,00	2.978,40	3.037,97	3.098,73	3.160,70	3.223,92	3.288,39
6231 Frais déplacements domicile - travail	3.600,00	3.650,00	3.650,00	3.650,00	3.650,00	3.650,00	3.650,00
6232 Service médical	585,00	596,70	608,63	620,81	633,22	645,89	658,81
6234 Service social, cadeaux de circonstance au personnel, divers	165,00	168,30	171,67	175,10	178,60	182,17	185,82
6235 Provisions pour pécules de vacances	15.811,31	15.381,42	15.878,18	17.316,78	17.792,63	16.707,34	17.181,45
630 Dotations aux amortissements	14.078,10	16.128,71	17.294,07	17.245,14	20.445,15	21.686,47	20.887,43
640 Charges fiscales d'exploitation - Taxe compensatoire droits succession	70,00	71,40	72,83	74,28	75,77	77,29	78,83
6403 Taxe communale égoutage	50,00	51,00	52,02	53,06	54,12	55,20	56,31
642 Moins valeurs sur réalisations de créances commerciales	95,00	96,90	98,84	100,81	102,83	104,89	106,99
6440 Cotisations à des organismes tiers (associations professionnelles)	480,00	489,60	499,39	509,38	519,57	529,96	540,56
651 Réductions de valeurs sur actifs circulants	40,00	40,80	41,62	42,45	43,30	44,16	45,05
657 Charges de gestion des comptes, des cartes, des versements (p. élect)	885,00	902,70	920,75	939,17	957,95	977,11	996,65
690 Transfert au résultat reporté (bénéfice à reporter)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
691 Transfert aux fonds affectés pour passif social							
TOTAL CHARGES	319.500,62	316.264,93	346.894,25	359.150,23	357.422,72	354.088,40	360.919,65
22 Immobilisations corporelles - Locaux							
23 Immobilisations corporelles - Installations, machines et outillage	En cours	20.000,00	18.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00	16.000,00
24 Immobilisations corporelles - Mobilier et matériel roulant							

PRODUITS							
Base budget 2017 / augmentation subventions à partir de 2019 sur base annonce ministérielle en commission culture.							
Produits	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
7000 Recettes d'abonnements et d'inscriptions	20.551,00	20.551,00	20.551,00	20.551,00	20.551,00	20.551,00	20.551,00
7001 Recettes ticket individuel, accès	6.595,00	6.595,00	6.595,00	6.595,00	6.595,00	6.595,00	6.595,00
7014 Visites expo	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
7040 Ventes consommations des bars	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00	1.820,00
7043 Locations d'infrastructures	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
7044 Locations de matériel, machine et outillage	2.345,00	2.345,00	2.345,00	2.345,00	2.345,00	2.345,00	2.345,00
7046 Autres ventes réalisées à titre complémentaire	1.465,00	1.465,00	1.465,00	1.465,00	1.465,00	1.465,00	1.465,00
7049 Autres ventes réalisées à titre complémentaire	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
730 Cotisations des membres associés	187,50	187,50	187,50	187,50	187,50	187,50	187,50
731 Cotisations des membres adhérents	315,00	315,00	315,00	315,00	315,00	315,00	315,00
7365 Subsidés en capital et en intérêts de la Communauté française							
7370 Subsidés d'exploitation des Villes et Communes	75.500,00	75.500,00	75.500,00	75.500,00	75.500,00	75.500,00	75.500,00
7371 Subsidés d'exploitation des Provinces	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00	250,00
7371 Subsidés d'exploitation des Provinces (extraordinaire)							
7374 Subsidés d'exploitation de la Région wallonne (calcul: formule FOREM)	106.469,78	114.603,37	115.592,49	115.958,17	117.450,15	119.224,66	120.765,47
7374 Crédits d'heures formation							
7375 Subsidés d'exploitation de la Communauté française	62.313,08	62.313,08	77.387,85	77.387,85	84.925,23	92.462,62	100.000,00
7375 Subsidés d'exploitation de la Communauté française (extraordinaire)							
7375 Subventions de la Communauté française - Accords du non marchand	47.531,42	48.339,45	49.161,22	49.996,97	50.846,91	51.711,31	52.590,40
7380 Sponsoring							
743 Produits des refacturations de charges - Maintenance prêt de matériel	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00	10,00
74423 Redistribution d'associations apparentées - Plan cohésion sociale							
751 Produits des actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Produits exceptionnels							
790 Prélèvement sur le résultat reporté (perte à reporter)							
790 Prélèvement sur le résultat reporté				5.000,00			
791 Prélèvement sur fonds affectés (réserve)							
793 Prélèvement sur fonds affectés pour passif social							
Produits	327.137,78	336.079,40	352.965,06	359.166,48	364.045,79	374.222,09	384.179,37
Charges	319.500,62	316.264,93	346.894,25	359.150,23	357.422,72	354.088,40	360.919,65
Résultat exercice (produits - charges)	7.637,16	19.814,47	6.070,81	16,25	6.623,07	20.133,69	23.259,73
Résultats reportés cumulés - prélèvement éventuel	14.965,12	34.779,59	35.850,41	35.866,66	42.489,73	62.623,42	85.883,15

Commentaire du plan financier relatif à l'affectation des subventions supplémentaires attendues sur cinq ans.

Notre centre culturel reçoit actuellement 62.313,08 euros de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Selon le scénario présenté par Madame la Ministre Alda GREOLI en commission culture du
Parlement, nous devrions recevoir, en subventions supplémentaires :

La 1^{ère} année (2019) 2/5 ^{ème} de la différence entre 62.313,08 euros et 100.000,00 euros soit $(100.000,00 - 62.313,08)/5 * 2 =$	15.074,77 €
La 2^{ème} année (2020) 2/5 ^{ème} de la différence entre 62.313,08 euros et 100.000,00 euros soit $(100.000,00 - 62.313,08)/5 * 2 =$	15.074,77 €
La 3^{ème} année (2021) 3/5 ^{ème} de la différence entre 62.313,08 euros et 100.000,00 euros soit $(100.000,00 - 62.313,08)/5 * 3 =$	22.612,15 €
La 4^{ème} année (2022) 4/5 ^{ème} de la différence entre 62.313,08 euros et 100.000,00 euros soit $(100.000,00 - 62.313,08)/5 * 4 =$	30.149,54 €
La 5^{ème} année (2023) 5/5 ^{ème} de la différence entre 62.313,08 euros et 100.000,00 euros soit $(100.000,00 - 62.313,08)/5 * 5 =$	37.686,92 €
soit, subventions supplémentaires attendues sur cinq ans	120.598,15 €

Suivant notre plan financier 2019 – 2023, la différence entre les charges de l'année de référence
prise en compte pour le calcul de la subvention supplémentaire et chacune des cinq années du
contrat-programme sera :

La 1^{ère} année (2019) : 346.894,25 € – 316.264,93 €	30.629,32 €
La 2^{ème} année (2020) : 359.150,23 € – 316.264,93 €	42.885,29 €
La 3^{ème} année (2021) : 357.422,72 € – 316.264,93 €	41.157,79 €
La 4^{ème} année (2022) : 354.088,40 € – 316.264,93 €	37.823,47 €
La 5^{ème} année (2023) : 360.919,65 € – 316.264,93 €	44.654,71 €
soit, dépenses supplémentaires estimées sur cinq ans	197.150,58 €

Le centre culturel de Gerpinnes dépensera donc pour son action culturelle, au cours de la période
2019 – 2023, 76.552,43 € de plus que les subventions supplémentaires attendues ou encore 63,48 %
de plus que le montant des subventions supplémentaires attendues.

Le centre culturel affectera essentiellement les moyens supplémentaires à :

Rétributions de tiers pour animation des quartiers, projet intergénérationnel enfants/personnes âgées et projet vidéo avec les jeunes (voir pages 85, 90 et 91):	14.000,00 €
Augmentation sur cinq ans des charges du poste « Animations et ateliers » :	26.031,00 €
Augmentation des charges d'amortissements visant à couvrir les investissements liés à un nouvel outil pour agir dans les quartiers (voir page 94)	16.914,70 €
soit, dépenses supplémentaires strictement liées à l'animation culturelle	56.945,70 €

Le solde de l'augmentation sera affecté à couvrir les augmentations barémiques et surtout à assurer
une transition fluide au moment du changement de direction, en 2019, afin d'éviter d'impacter
négativement l'animation culturelle et le nouveau projet d'action culturelle générale à son démarrage.



RAPPORT du Conseil d'Administration du 26 juin 2017

Ordre du jour

1. Approbation du rapport du CA du 08 mai 2017
2. Rapport d'activité et projets pour 2017
3. Présentation et approbation du dossier de demande de reconnaissance 2019-2023
4. Communications et divers éventuels

Présents : Alain VERLY (Président), Jean-Pierre VERHEIDEN (Secrétaire), Denis PANCHERI (Trésorier adj), Etienne PEVENASSE (Directeur), Myriam BENOIT, Philippe BUSINE, Franck COLLE, Fernand DECHAINOIS, Bernard DOMBRECHT, Marc LEROY, Françoise GRENIER, Anne-Sophie LIZIN, Arlette PIRMEZ, Alain STRUELENS.

Excusés : Michel ROBERT (Vice-président), Sophie HEROLD (Secrétaire adj), Marie VAN DER SIJPT (Trésorière), Carine BOLLE (Présidente CO), Jacques MONNOYER.

1. Rapport CA du 08 mai 2017.

Le rapport est approuvé sans remarque.

2. Rapport d'activité et projets pour 2017 (éléments essentiels).

a) Rapport d'activité pour le 1^{er} semestre

Impossible de donner les résultats charges/produits relatifs aux activités du premier semestre, cette année étant un peu « particulière » en raison du travail de rédaction du dossier de demande de reconnaissance.

Ce premier semestre est cependant marqué de manière très positive par :

- l'excellent déroulement de nos ateliers « permanents » Djembé, danse, cours d'italien, robotique, floral et floral enfants, culinaire, créatifs pour enfants.
- la magnifique prestation des jeunes de l'atelier robotique au concours annuel du PASS (19 mars).
- le succès de la journée « Portes ouvertes » de l'atelier robotique avec une rencontre avec l'atelier djembé (21 mai).
- la projection du film « En quête de sens (20 janvier).
- un nouveau type d'action mené en collaboration avec « Entraide et fraternité » avec la présentation du spectacle « Alimentaire mon cher Watson » pour la « 4^{ème} secondaire » du Collège Saint-Augustin (08 février).
- Spectacle pour enfants « Sous la feuille de salade » (22 février)
- la rencontre avec une productrice du Guatemala pour la « 4^{ème} secondaire » du Collège Saint-Augustin (30 mars).
- Le lancement du projet « Traditions paysannes » (8 avril).
- le suivi du projet « Char pour le grand feu » et la perspective d'une action commune en 2018.
- le voyage culturel « Louvre-Lens » (1^{er} avril).
- la collaboration avec le groupe porteur du « Repair café » et la belle réussite de la première expérience (29 avril).
- le soutien apporté à la « Fête de la culture » cette année à Loverval (29 et 30 avril).
- le soutien apporté à l'organisation de « Gerpina musica 2017 ».
- le très beau succès de la journée « Folk en fête » (17 juin).
- le suivi du projet « animation de quartier » au Courtil-Marchand (24 juin).
- les préparatifs et la concrétisation de la fête des habitants du quartier de Lausprelle (25 juin).
- la collaboration traditionnelle pour la Pentecôte.

b) Projets pour le 2^{ème} semestre

- la publication de notre premier semestriel de l'année.
- la préparation des projets jeunes « Exprime-toi en vidéo » et « Scène jeunes ».
- la collaboration avec les Centres culturels de Florennes et Walcourt et le lancement de deux projets « Réseau de passeurs » et « Petites initiatives citoyennes » (mai et juin).
- la préparation du projet « Ramène ta pomme ».
- la création d'une chaîne « YouTube » du centre culturel ;

3. Présentation et approbation du dossier de reconnaissance 2019-2023.

- a) Présentation du syllabus de 92 pages agrémentées de diverses photos montrant le travail et les réalisations de l'équipe du Centre Culturel depuis 2014. Ces rapports conjoints de l'auto-évaluation et de l'analyse partagée furent très appréciés après quelques corrections et remarques par le Conseil d'Administration.
- b) Plan financier 2017-2023

Produits

Base budget 2017/augmentation subventions à partir de 2019 sur base annonce ministérielle en commission culture.

Charges

Base budget 2017/augmentations barémiques/nouvelles charges ou dépenses augmentées à partir de 2019-2021 à hauteur de l'augmentation de subvention promise.

Engagement d'une nouvelle direction en 2019-Part-time gestion financière et matières sociales 2019-2021 (accompagnement nouvelle direction).

Résultats des prévisions de 2017 à 2023 (extrait du plan financier)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Produits	327.137,78 €	336079,40 €	352965,06 €	359166,48 €	364045,79 €	374222,09 €	384179,37 €
Charges	319500,62 €	316264,93 €	346894,25 €	359150,23 €	357422,72 €	354088,40 €	360919,65 €
Résultat	7637,16 €	19814,47 €	6070,81 €	16,26 €	6623,07 €	20133,69 €	23259,73 €
Reportés cumulés Prélèvements éventuel	14965,12 €	34779,59 €	35850,40 €	35866,66 €	42489,73 €	62623,42 €	85883,15 €

Après quelques questions et demandes d'éclaircissements, ces prévisions budgétaires sont approuvées par le Conseil d'Administration.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil d'Administration valide et donne son accord pour l'envoi du dossier de demande de reconnaissance 2019-2023 du Centre Culturel de Gerpennes.

4. Communications et divers éventuels.

Néant

C.A terminé à 21h 24

Jean-Pierre VERHEIDEN
Secrétaire

Alain VERLY
Président